

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

**L'INTÉGRATION DES AUTOCHTONES DANS L'ARMÉE CANADIENNE --
ENTRE ÉMANCIPATION ET ASSUJETISSEMENT : UNE ÉTUDE DES
REPRÉSENTATIONS SOCIALES QU'ONT LES MILITAIRES DES
AUTOCHTONES DANS L'ARMÉE CANADIENNE**

PAR SÉBASTIEN GIRARD LINDSAY

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE MAÎTRE
ÈS SCIENCES
OPTION ADMINISTRATION PUBLIQUE INTERNATIONALE

JUILLET 2017

© SÉBASTIEN GIRARD LINDSAY

Table des matières

REMERCIEMENTS	4
NOTES DE L'AUTEUR	5
RÉSUMÉ	7
INTRODUCTION	1
Problématique et définition de l'objet de recherche	2
Structure de l'étude	3
1 RECENSION DES ÉCRITS	6
1.1 L'armée au service d'une économie coloniale	6
1.1.1 L'armée comme force coercitive	6
1.1.2 L'expérience du racisme systémique.....	10
1.1.3 L'expérience du racisme institutionnalisé	13
1.1.4 L'appropriation culturelle.....	17
1.2 L'armée en tant qu'outil de développement	20
1.2.1 Vers la création d'unités autochtones distinctes	20
1.2.2 L'armée comme moyen d'empowerment.....	24
1.2.3 La reconnaissance de la diversité et de l'équité.....	27
2 CADRE THÉORIQUE : LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES	33
2.1 Définition des concepts	33
2.1.1 Origine et naissance des représentations sociales	33
2.1.2 L'École aixoise.....	38
2.1.3 L'École genevoise	42
2.1.4 Développements subséquents	46
2.2 Application du cadre théorique au sujet et à l'objet de recherche	49
3 CADRE MÉTHODOLOGIQUE	51
3.1 Question (s) de recherche	51
3.2 Procédures	52
3.2.1 Énoncé ou postulats philosophique de la recherche quantitative	52
3.3 Le modèle adopté	52
3.4 Rôle du chercheur	53
3.4.1 Empirisme.....	53
3.5 La procédure de collecte et d'analyse des données	53
3.5.1 Population	53
3.6 Stratégie de validation	56
3.7 Considérations éthiques	57
3.7.1 Importance et impact de l'étude.....	58
4 ANALYSE DES DONNÉES	60
4.1 Rôle de l'armée	61
4.2 Discrimination positive et action affirmative	70
4.3 Préjugés et stéréotypes	78
4.4 Stratégie(s) d'intégration préconisées	86

4.5	Valorisation des échanges interculturelles.....	93
4.6	Croisement entre diverses catégories	103
4.6.1	Croisement de la catégorie 4 avec la catégorie 5.....	103
4.6.2	Croisement de la catégorie 4 avec la catégorie 3.....	107
4.6.3	Croisement de la catégorie 4 avec la catégorie 2.....	112
4.6.4	Quelques remarques sur les réponses issues du croisement de la question 5 avec les autres catégories.....	113
5	DISCUSSION.....	117
5.1	La perception des militaires sous l'angle de la théorie du noyau central	117
5.1.1	Le noyau central	119
5.1.2	Système périphérique	122
5.2	La perception des militaires évaluée selon l'angle de la théorie des principes organisateurs.....	128
	CONCLUSION.....	132
	BIBLIOGRAPHIE	139
	ANNEXE A	152
	ANNEXE B.....	162

REMERCIEMENTS

Mes remerciements s'adressent en premier lieu au Professeur Jean-François Savard qui a été pour moi un véritable mentor. Les conseils judicieux que tu m'as prodigués et les encouragements bien sentis, délivrés dans les moments plus difficiles de ce véritable parcours du combattant, ont été très précieux et m'ont permis d'arriver à bon port. Merci mille fois pour ton aide et ton support. Les Professeurs Stéphane Roussel et Isabelle Fortier m'ont également bien guidé dans l'élaboration de ce projet d'envergure. Merci pour vos conseils judicieux.

Je tiens aussi à remercier le Lt-Colonel François Couture pour m'avoir soutenu dans mes démarches afin d'obtenir les approbations nécessaires pour mener à bien ma recherche auprès de la 34^e Brigade de la Deuxième Division des Forces armées canadiennes. Je ne puis d'ailleurs passer sous silence la contribution du Lt-Colonel Bruno Plourde, du Lt-Colonel Benoît Mainville et du Major Benoît Lafleur qui m'a permis de discuter et de collecter des données auprès des Rangers. Merci énormément pour ce gage de confiance. C'est un honneur pour moi d'avoir pu approfondir les connaissances des Forces armées canadiennes sur un sujet sensible, mais d'une importance capitale.

Merci à ma famille qui a su croire en moi dans ce projet de longue haleine, et pour mon petit frère qui a été pour moi une source d'inspiration. Noah, la culture et l'héritage de ton peuple continuent de bénéficier considérablement à l'ensemble de la société canadienne. J'espère que tu sauras embrasser tes racines.

Sarah, ma douce, sans ton soutien je ne serais jamais parvenu à achever ce travail. Merci pour ton amour inconditionnel et ta grande sérénité dans l'adversité et les embûches.

Enfin, mes pensées vont à Tinh qui n'a pas pu voir ce projet aboutir. Merci pour toutes ces discussions, toutes plus intéressantes que captivantes, ainsi que pour ton intérêt pour mon projet. Ton influence restera à jamais gravée dans ces pages.

NOTES DE L'AUTEUR

Bien que le rédacteur de ces lignes soit un militaire des Forces armées canadiennes, les opinions exprimées dans ce manuscrit n'engagent que celles de son auteur, en aucun cas elles ne représentent les vues du 2^e Groupe de patrouille des Rangers canadien, des Forces armées canadiennes ou du Gouvernement du Canada. Toute reproduction de quelconque extrait de ce document sans l'approbation de son auteur, hormis pour des fins pédagogiques, est strictement interdite.

À Noah,

RÉSUMÉ

Dans la foulée de la Commission Vérité et réconciliation, l'intégration des Autochtones dans les Forces armées canadiennes constitue une préoccupation primordiale pour le gouvernement fédéral canadien. Alors qu'en vertu de la *Loi sur l'équité à l'emploi* les Autochtones devraient représenter la même proportion dans les Forces armées canadiennes que dans la population active en général, ceux-ci sont sous-représentés (Canada, 2015). Les causes de cette sous-représentation sont multiples. Ce mémoire vise spécifiquement à examiner la perception qu'ont les militaires (sujets) des Autochtones (objets) afin de déterminer si ce schéma de perceptions est de nature à faciliter ou à restreindre l'intégration des Autochtones dans les Forces armées canadiennes. Le cadre théorique sélectionné est la théorie des représentations sociales qui se recoupe en deux courants, soit le noyau central et les principes organisateurs. Les questions de recherche sont d'ailleurs orientées autour de ces deux approches. Notre première question de recherche est qu'elles sont les représentations sociales qu'ont les militaires des Autochtones en vertu de la théorie du noyau central. Le noyau central est composé des éléments au cœur de la représentation, il conditionne le schéma perceptuel et résiste au changement. Le système périphérique comprend quant à lui les éléments modulateurs en périphérie de la représentation, permettant au sujet d'adapter la représentation dans ses rapports interindividuels, ainsi qu'à intégrer les nouveaux éléments qui viendraient changer ou renforcer la représentation. Les données collectées à l'aide du questionnaire que nous avons distribué à des militaires aléatoirement nous permettent de constater que le rôle de l'armée constitue le centre de la représentation. Plus spécifiquement, les militaires perçoivent les Autochtones sous le prisme de leur apport stratégique, ainsi que selon le grade qu'ils occupent. Le système périphérique est quant à lui formé de la valorisation des échanges culturels, de la discrimination positive et des actions affirmatives, des préjugés et stéréotypes ainsi que des stratégies d'intégration préconisées. Il est question des éléments présentant un moins grand consensus auprès des militaires. Ainsi, nous constatons que la culture organisationnelle prime sur les considérations ethniques. La seconde question est de savoir quelles sont les représentations sociales qu'ont les militaires des Autochtones en fonction de la théorie des principes organisateurs. Il n'est pas possible d'établir le schéma des perceptions en fonction de la théorie des principes organisateurs, puisque cette théorie vise à étudier une différence de perception qu'ont les sujets

de l'objet d'étude (c.-à-d. Autochtone) à travers leur groupe d'appartenance distinct au sein de l'organisation. Par exemple, notre objectif est de déterminer si une différence de perception sépare les officiers (c.-à-d. cadres de l'armée) des militaires du rang (c.-à-d. exécutants). Or, il n'est pas possible de repérer une différence dans le schéma de perception de ces deux groupes. Cette étude nous permet d'aller puiser dans l'intimité de la culture organisationnelle des Forces armées canadiennes.

Mots clés : Autochtones, Forces armées canadiennes, représentations sociales, intégration, développement, valorisation des échanges culturels, préjugés et stéréotypes, discrimination positive et action affirmative, égalité formelle, égalité réelle

INTRODUCTION

La Commission *Vérité et Réconciliation* a été mise sur pied à la suite de la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* qui est l'aboutissement du plus grand recours collectif de l'histoire canadienne, intenté par les survivants des pensionnats à l'encontre du gouvernement fédéral (Canada, 2015). Le 6^e tome du rapport final se termine d'ailleurs par un appel à l'action, où la Commission invite le gouvernement fédéral à mettre en œuvre, dans le cadre du processus de réconciliation, la *Déclaration des Nations unies sur le droit des peuples autochtones*. Or, cet instrument juridique international prévoit à l'article 5 que :

Les peuples autochtones ont le droit de maintenir et de renforcer leurs institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles distinctes, tout en conservant le droit, si tel est leur choix, de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'État (nos soulignés) (*Déclaration des Nations unies sur le droit des peuples autochtones, art. 5*).

L'article 15 de cette même Convention souligne l'obligation pour les gouvernements de mettre en œuvre des mesures efficaces en coopération avec les Autochtones pour combattre les préjugés, éliminer la discrimination, en plus de faire la promotion de la tolérance et des bonnes relations entre les peuples autochtones et toute autre composante de la société.

Dans la foulée de ces recommandations, les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux doivent inclure l'axe transversal de la réconciliation avec les peuples autochtones dans l'ensemble de leurs actions, programmes et politiques. La question de l'intégration des Autochtones dans les Forces armées canadiennes nous apparaît donc comme une préoccupation urgente et réelle. En effet, le Ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes constituent le plus important ministère fédéral canadien, employant plus de 100 000 personnes (Ministère de la Défense nationale, 2017). Or, les Autochtones souffrent d'une sous-représentation au sein de cet organisme. Dans le cadre de notre recherche exploratoire, nous allons étudier la perception qu'ont les militaires des Forces armées canadiennes des Autochtones. Afin de bien expliciter la structure et les objectifs de notre étude, il nous faut premièrement bien définir la problématique et l'objet de recherche.

Problématique et définition de l'objet de recherche

Le terme autochtone a été adopté pour désigner les premiers peuples de l'Amérique du Nord, ainsi que leur descendant. Il comprend trois groupes distincts, soit les Premières nations, les Inuits et les Métis (Affaires autochtones et du nord Canada, 2017). La population autochtone compte 1,1 million de personnes, représentant 3,8 % de la population canadienne. À cet égard, elle constitue le segment de la population qui observe la croissance la plus rapide (statistique Canada, 2006). À titre comparatif, entre 1996 et 2006 la population canadienne a crû de 8 %, alors que cette croissance atteignait 45 % dans la population autochtone. Les données du dernier recensement montrent également que seule la Nouvelle-Zélande compte une proportion plus grande d'Autochtones par rapport à sa population que le Canada (statistique Canada, 2006). Au chapitre de la population active, chez les Autochtones âgés de 25 à 54 ans, seulement 66 % ont un emploi alors que pour ceux résidant dans les réserves, ce taux se situe en deçà de 52 % (Conseil des ministres de l'Éducation, 2012).

Cette sous-représentation s'observe également dans les Forces armées canadiennes. En effet, les Autochtones comptent pour moins de 2,6 % des effectifs des Forces canadiennes, alors qu'en vertu de la *Loi sur l'équité à l'emploi* leur participation devrait refléter leur proportion dans la force de travail canadienne, c'est-à-dire 3,5 % (Canada, 2017). L'équité à l'emploi réfère à un principe de légitimité nécessaire dans une société démocratique. Ainsi, sur la base de ce principe, les Forces armées canadiennes devraient refléter les tendances démographiques et les valeurs de la société dans laquelle elles sont implantées. En effet, il s'agit d'une condition *sine qua non* pour obtenir le soutien du gouvernement et de la population que l'organisation dessert (Scoppio, 2009). Historiquement, les organisations avec une structure hiérarchique, une chaîne de commandement, un planning et des procédures opérationnelles linéaires ont une culture qui peut être définie comme étant fermée. Ce faisant, ces organisations sont moins ouvertes au changement, dont l'équité en emploi, même si au courant des dernières années il y a eu une amélioration au niveau de l'ouverture à l'égard de la diversité (Scoppio, 2010).

Il nous apparaît pertinent d'étudier la représentation qu'ont les militaires des Autochtones, afin d'illustrer sa structure et les différents liens entretenus entre les éléments la composant. Ce faisant, nous pourrions déterminer si ce cadre perceptuel est de nature à favoriser l'intégration des Autochtones ou la miner.

Structure de l'étude

En premier lieu, nous dressons une recension des écrits relative aux relations entre l'armée et les Autochtones. Pour des fins d'exhaustivité, nous avons préconisé une approche comparative entre les armées du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Deux grandes écoles de pensées structurent les relations civilo-militaire, l'une d'elles soutient que l'armée est néfaste pour le développement des peuples touchés par ses activités. L'autre suggère plutôt le caractère positif de l'armée pour le développement national (Lackenbauer, 2011). C'est autour de ces deux grands thèmes que s'articulera notre premier chapitre.

Le premier courant de la littérature intitulé *l'armée au service d'une économie coloniale* recoupe quatre sous-thèmes. D'abord, l'armée est perçue comme une force coercitive puisque constituant l'expression d'un pouvoir hégémonique ayant pour effet de bouleverser le mode de vie traditionnel des Autochtones (Ben Mahony, 2001; De Lint, 2004; Gibson, 2014; Ashini, 1990). L'expérience du racisme institutionnalisé motive plusieurs auteurs à envisager l'armée comme un lieu sapant la capacité des Autochtones à s'autodéterminer. En effet, dans la marine, nous verrons que l'enrôlement des Autochtones n'était pas plus nécessaire que désirable. De plus, même si les Autochtones n'avaient pas accès aux bénéfices de la citoyenneté, ceux-ci ont été contraints d'aller combattre au service de la Couronne (Hall, 1997; Jordens, 1989; Rapport de la Commission Royale, 1996; Pratt, 2007; McGowan, 2011). Le racisme systémique vécu par les Autochtones est le troisième élément de la première rubrique. Plusieurs auteurs avancent le rôle de l'armée comme vecteur d'assimilation des Autochtones, le culte de l'omission de leur contribution à la guerre par la société majoritaire ainsi que l'existence de préjugés et de stéréotypes chez les fonctionnaires chargés de l'application de la loi (Riseman, 2014; Bryers-Brown, 2017, McGowan, 2011; Riseman, 2011; Plascencia, 2009; Rapport de la Commission Royale, 1996; Innes, 2000). Finalement, l'appropriation culturelle représente la dernière composante du premier courant de pensée. Le gouvernement canadien utilise la culture autochtone dans l'objectif de donner une légitimité à ses revendications dans l'Arctique tout en évacuant l'héritage colonial dont les Autochtones ont été victimes. Les symboles autochtones ont aussi fait l'objet d'appropriation par la société civile, que l'on pense par exemple à l'Inukshuk qui constitue un instrument de décoration prisée par plusieurs Canadiens non autochtones (Arnold, 2010, Trnka et Trundle, 2014; Lisa, 2011; Ruhl, 2008).

Le second grand courant de pensée appelée *L'armée comme outil de développement* comprend aussi quatre éléments. Mentionnons d'entrée de jeu la création d'unités autochtones distinctes. Les États canadiens, australiens et néo-zélandais ont requis les services des Autochtones sous la forme de la création d'unités distinctes, apportant une contribution stratégique importante à l'armée. Des délégations de pouvoir accompagnaient souvent la création de telles structures, donnant aux Autochtones une plus grande autonomie dans la gestion de leurs affaires militaires (Pratt, 2007; Scoppio, 2010; Hall, 1997; Orange, 2007; Lackenbauer, 2007). Le second thème se nomme *L'armée comme moyen d'empowerment*. D'aucuns affirment que malgré les politiques discriminatoires mises en place afin d'empêcher les candidats non européens de s'enrôler, une culture égalitaire régnait au sein des rangs militaires. Les considérations liées au mérite et aux compétences détenus par un individu surpassaient celles liées aux origines ethniques. Plusieurs Autochtones ont ainsi pu accéder à des postes de commandement, chose impensable dans la société civile de l'époque (Paluskiewicz-Misiaczek, 2014; Innes, 2000; Toomley, 2006; McFarlane et Moses, 2005; Riseman, 2014; Orange, 2007). En outre, la naissance de l'équité et de la diversité constitue le dernier grand argument en faveur de ce courant de pensée. La notion d'équité a subi une évolution notable, passant d'une conception formelle à une conception réelle. L'adoption du multiculturalisme comme politique officielle du Canada en matière de diversité en 1971, et qui par ailleurs a été enchâssée dans la Charte canadienne des droits et libertés de 1982, en fait maintenant un principe constitutionnel. La Nouvelle-Zélande fait quant à elle figure d'élève modèle en matière d'intégration des Autochtones dans l'armée, les militaires étant contraints de suivre une formation d'apprentissage de la culture militaire maori (Scoppio, 2010; Hohaia, 2015; Jain, Singh, Agocs, 2000).

En deuxième lieu, la théorie des représentations sociales élaborée par Moscovici constituera notre cadre théorique, épine dorsale de notre analyse de la perception des militaires à l'égard des Autochtones. Nous diviserons ce chapitre en deux parties, c'est-à-dire la définition des concepts et l'application du cadre théorique à l'objet de recherche. Ainsi, la définition de l'objet de recherche, l'École aixoise, l'École de Genève et les développements récents composeront la première partie. La deuxième partie explicitera le choix de notre approche afin d'appliquer les concepts issus du cadre théorique à notre objet de recherche. Nous utiliserons à cet effet un mélange des deux principales approches dans l'objectif de définir un portrait exhaustif de la structure de la représentation sociale qu'ont les militaires des Autochtones.

Le chapitre 3 sera quant à lui consacré à la dimension méthodologique de notre recherche. Les questions de recherche seront exposées, nous expliquerons la procédure de construction de notre questionnaire destinée aux militaires, ainsi que la procédure de collecte des données. Ensuite, nous justifierons notre choix d'utiliser une méthode quantitative pour l'analyse des données et de la stratégie de validation afférente. Les problèmes éthiques auxquels nous avons été confrontés seront explicités. Finalement, la dernière section de ce chapitre traite de l'importance et de l'impact de l'étude. Le chapitre 4 présentera l'analyse descriptive, associative et corrélacionnelle des données. La discussion coiffera notre maîtrise et fera office de dernier chapitre.

1 RECENSION DES ÉCRITS

Dans l'univers de l'étude des relations civilo-militaires, on peut observer deux grandes écoles de pensées : l'une postulant que l'armée affecte négativement le développement des peuples qui sont touchés par ses activités, l'autre affirmant plutôt qu'elle contribue positivement au développement national (Lackenbauer, 2011). Cette recension des écrits portant sur la relation entre l'armée et les Autochtones se structure autour de ces deux courants. Dans un premier temps, nous aborderons le courant qui perçoit l'armée comme un outil colonialiste. Nous ferons ressortir trois idées principales. Premièrement, le fait que l'armée est représentée comme une force coercitive à l'égard des premiers occupants. Deuxièmement, nous décortiquerons la littérature traitant de l'expérience de racisme institutionnalisé (c.-à-d. direct) par les Autochtones en lien avec leur expérience militaire. Troisièmement, nous nous pencherons sur le concept de racisme systémique (c.-à-d. indirect) vécu par les vétérans autochtones à travers leur traitement par l'État canadien. Dans un second temps, nous aborderons le courant de pensée qui perçoit l'armée comme un outil de développement des peuples autochtones. Cette section comptera aussi trois sous-thèmes où l'on abordera respectivement la création d'unité autochtone distincte, l'armée comme moyen d'*empowerment* et la reconnaissance de la diversité et de l'équité.

1.1 L'armée au service d'une économie coloniale

Cette approche adoptera une perspective historique pour traiter des politiques d'enrôlement des Autochtones pendant la Seconde Guerre mondiale, ainsi que du traitement des vétérans autochtones par l'État. Il nous apparaissait pertinent de procéder de la sorte, puisque les auteurs qui adoptent ce point de vue utilisent essentiellement des exemples historiques.

1.1.1 L'armée comme force coercitive

Dans son analyse, Gibson affirme que les Aborigènes australiens ont été historiquement en situation de servitude aux dépens d'une économie capitaliste de type coloniale. Dans l'armée, cette réalité s'est traduite en ce que les Autochtones ont été utilisés dans les guerres de frontière pour consolider le territoire de l'Australie au profit des colons et ultérieurement pour servir les intérêts de la puissance régionale australienne outre-mer (Gibson, 2014). La politologue Frances Abele soutient à propos de l'impact des activités militaires sur les communautés autochtones du Nord canadien, que : « sovereignty and security policy decisions, in their

immediate impact, have been and continue to be disproportionately costly to northern indigenous peoples [...]» (Abele, 1989, p. 189). L'armée est donc perçue comme ne favorisant pas le droit à l'autodétermination du peuple autochtone. Dans ce contexte, Weatherson a développé un test, afin de scruter les activités de l'armée dans l'ultime but que celles-ci respectent le devoir de fiduciaire de la Couronne canadienne. Ce test suit les principes du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Sparrow, qui a balisé les actions des deux ordres de gouvernement relativement aux droits ancestraux des Autochtones sur les pêches. Weatherson adapte ce test au contexte militaire (Weatherson, 1993).

Ben David Mahony dépeint la GRC (organisation paramilitaire) comme l'expression du pouvoir hégémonique de l'État qui cherche à faire taire de manière coercitive les revendications territoriales des Autochtones (Ben Mahony, 2001). Il utilise le cas de figure de l'intervention des forces constabulaires au Lac Gustafsen, mais réfère aussi à l'intervention militaire à Oka ainsi qu'à Ipperwash (Ben Mahony, 2001). De Lint s'intéresse aussi à l'intervention militaire de la crise d'Oka et affirme que cette opération a violé les limites de la démocratie libérale canadienne pour trois raisons. Premièrement, l'auteur affirme que l'injonction, qui a été la première étape menant à l'intervention policière et militaire, a été instrumentalisée pour imposer la volonté de la municipalité sur une minorité importante. Deuxièmement, la communication entre les instances et les Mohawks a été caractérisée par un manque de flexibilité et de dialogue. Troisièmement, l'utilisation de moyens coercitifs a démontré que les autorités canadiennes recourent à un arsenal exhaustif pour faire appel à la force, rappelant l'application des politiques martiales de l'Afrique du Sud, de l'Irlande du Nord, ainsi que d'autres sociétés divisées (De Lint, 2004).

Par ailleurs, les tenants de ce courant avancent que l'exploitation des ressources naturelles, qui est un facteur de croissance important pour une économie de type coloniale, est aux antipodes de l'intérêt des Autochtones qui cherchent à préserver leur terre ainsi que leur mode de vie traditionnel. En ce sens, Gibson postule que les guerres de frontières et la naissance de l'impérialisme australien sont toutes les deux motivées par les besoins d'une économie capitaliste avide de ressources, de même que par les intérêts stratégiques de la classe émergente de colons (Gibson, 2014). Mahony déclare que les milliards de dollars en ressources naturelles inexploitées gisant sur les terres revendiquées par les Autochtones a motivé le recours à la force et à la propagande médiatique par les autorités étatiques (Ben Mahony, 2001). L'affirmation de ces intérêts stratégiques peut aussi prendre la forme, par exemple, de l'affirmation de la

souveraineté dans le Grand Nord canadien. Les activités militaires dans la région sont perçues par certains comme ayant un impact négatif sur l'environnement et par conséquent sur le mode de vie traditionnel des Autochtones. On pense par exemple aux vols à basse altitude d'avions militaires de l'OTAN qui ont affecté l'ensemble de la communauté innue de l'Ungava (Ashini, 1990).

En ce sens, la construction de la Distant Early Warning (DEW) line, dans le contexte de la Guerre froide, a durablement affecté la réalité sociale, économique et environnementale des communautés inuites du Nord canadien (Hird, 2016). Cette intégration forcée des Inuits dans l'économie canadienne a fait en sorte que ces derniers ont dû peu à peu délaisser leur mode de vie traditionnel, développant ainsi des problèmes sociaux très importants (Shackleton, 2012). Hird avance que la philosophie du développement industriel et des activités militaires qui se résumaient à développer maintenant et réparer plus tard (c.-à-d. *develop now, remediate later*) a entraîné un nombre non négligeable d'externalités négatives que les communautés qui peuplaient ces territoires ont dû encaisser.

À titre illustratif, l'opération de décontamination des sites abandonnés a coûté 64,75 millions en plus d'entraîner la participation de 575 peuples du Nord. La vision judéo-chrétienne de l'Arctique, perçu comme étant un territoire désertique (« waste land ») que nous devons contrôler par tous les moyens pour des impératifs de souveraineté, allait à l'encontre de la vision de ces peuples qui habitent ce territoire depuis des millénaires. En effet, ceux-ci perçoivent ce lieu comme étant synonyme de prospérité, puisque riches en ressources permettant leur subsistance (Hird, 2016). Encore aujourd'hui, comme l'avance William, « Decision-making power over indigenous peoples' traditional territories remains in the hands of non-indigenous systems of political authority that consider their own legitimacy to supersede indigenous forms of governance and political organization » (William, 2016, p. 38).

Le rôle de la GRC a d'ailleurs changé drastiquement avec l'occupation soudaine du nord par les intérêts du sud. En effet, dans les années 1920 la GRC assumait le premier rôle officiel permanent du Canada dans la région de Baffin. Au départ, le corps constabulaire assurait un rôle de pourvoyeur de services sociaux et administratifs en plus d'appliquer la loi. Ceci incluait par exemple les tâches de facteurs, collecteurs de renseignement à des fins statistiques, médiateurs dans certains conflits et les agents pouvaient aussi offrir certains soins médicaux. La relation entretenue entre les Inuits et les agents constabulaires était empreinte de bénéfices

mutuels, alors que les connaissances traditionnelles des Inuits étaient essentielles pour mener à bien les opérations de la GRC. Cependant, la relation changea drastiquement avec le début des activités de construction de la DEW Line. Les agents de la GRC n'avaient plus autant besoin des Inuits pour leurs opérations en raison de l'arrivée des nouvelles technologies, et le gouvernement était davantage préoccupé par un besoin d'appliquer la loi fermement, afin d'établir la souveraineté canadienne dans cette région isolée (Shackleton, 2012).

Dans sa thèse de Doctorat, McGowan soutient que la Première Guerre mondiale a été l'occasion pour le gouvernement fédéral de raffermir l'autorité de la *Loi sur les Indiens* et du ministère des Affaires indiennes sur les communautés autochtones. Comme l'auteure le souligne, les Autochtones des nations Tsimshian de Port Simpson et de Nisga'a en Colombie Britannique ont mené un combat afin d'obtenir un statut spécifique pour les Autochtones, de manière à ce que ceux-ci ne soient pas soumis à la conscription. En effet, ces derniers affirmaient qu'ils n'ont jamais participé à la formulation des lois en sol canadien et que par conséquent ils ne devaient pas être tenus d'aller se battre pour le Dominion. Après une longue bataille administrative, le 17 janvier 1918, le gouvernement fédéral émit un décret (Ordre du conseil privé P.C. 111) exonérant les Autochtones du service militaire obligatoire. Paradoxalement, seuls les Autochtones ayant le statut d'Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens* purent bénéficier de cette exemption, laissant une grande marge de manœuvre aux agents du Ministère des Affaires indiennes pour décider de manière tout à fait discrétionnaire qui était exempté et qui ne l'était pas (McGowan, 2011).

Les critères légaux étaient essentiellement retenus au détriment des caractéristiques ethniques ou locales des nations autochtones concernées, ce qui fit en sorte d'élargir considérablement le spectre d'application de la *Loi sur les Indiens* auprès des autorités administratives. De plus, les Autochtones n'ayant pas les documents nécessaires pour attester de leur statut d'Indien et se trouvant en dehors du territoire de leur réserve se trouvaient systématiquement en état d'arrestation et détenus par les autorités militaires et constabulaires. Comme l'avance McGowan, «Leaving the reserve could expose Native men to scrutiny over their identity, particularly when they did not have any proof of their exemption from conscription as a “bona fide Indian (McGowan, 2011, p. 168).” Par conséquent, les Autochtones voulant bénéficier de l'exemption se sont identifiés de manière accrue à l'institution coloniale que représentait le terme *Indien*, découlant de la *Loi sur les Indiens* (McGowan, 2011).

Malgré cette interprétation sur l'impact négatif de l'armée pour les communautés autochtones, notons que ceux-ci ont toujours répondu à l'appel de la Couronne lors des deux Grandes guerres, de même que lors de la guerre de Corée et du Viet Nam. D'ailleurs, ils se sont enrôlés dans une plus grande proportion que les non-Autochtones, autant au Canada qu'en Australie (Hohaia, 2015; Moses, 2000). Ceux-ci sont bien présents encore aujourd'hui dans les différentes composantes des Forces canadiennes, de l'armée australienne et de l'armée néo-zélandaise. Cependant, toujours selon les auteurs de ce courant, les politiques de recrutement en cours lors de ces conflits ont été particulièrement racistes à l'égard des Autochtones, au Canada comme en Australie.

1.1.2 L'expérience du racisme systémique

Les politiques de recrutement ont connu d'importants changements depuis la Seconde Guerre mondiale dans l'ensemble des pays du Commonwealth britannique. Dans la Royal Canadian Navy (RCN), on exigeait par exemple que les candidats soient de descendance européenne pure et de race blanche. Dans son ouvrage *The Black Diggers*, Hall dresse un portrait de la politique d'enrôlement australienne des individus qui étaient « d'origine non européenne ». Celle-ci se résumait à la phrase suivante : leur admission n'était « pas plus nécessaire que désirable » (Hall, 1997, p. 13). Comme l'indique Pratt, la formulation de la loi n'était pas très claire, mais l'interprétation de celle-ci par les militaires chargés de faire le recrutement laissait peu de place au doute; ceux-ci ne trouvaient pas que les Autochtones étaient les bienvenus au sein des rang militaires (Pratt, 2007). Jordens explique que ce leitmotiv perdura même pendant les années soixante, où pendant la conscription de la Guerre du Viêt Nam, l'enrôlement des Autochtones qui avaient un mode de vie traditionnel n'était pas plus nécessaire que désirable (Jordens, 1989).

Selon Sheffield, quatre raisons expliquent l'instauration d'une politique discriminatoire pour la RCN. En premier lieu, le racisme institutionnalisé à l'égard des Premières nations. On affirmait en effet que les espaces confinés dans les bâtiments ne permettaient pas que les soldats blancs soient séparés des personnes de couleurs. Deuxièmement, il existait un préjugé selon lequel les Autochtones étaient constamment en état d'ébriété. Troisièmement, on soutenait qu'étant donné que la Grande-Bretagne avait une flotte navale imposante, elle avait le loisir d'enrôler des personnes de couleur en tant que servants ou hommes de main et non en tant que marin. Cela avait donc pour effet de tenir les Autochtones à l'écart du service militaire proprement dit. Le Canada ne disposant que d'un petit capital naval, les besoins étaient

inexistants pour l'enrôlement d'une telle main-d'œuvre. Quatrièmement, l'organisation *Commanding Officer Pacifique Coast* (COPC), qui regroupait l'État-major de la RCN en Colombie-Britannique, a recommandé fortement de s'aligner sur la *color line* des autres Royal Navies, c'est-à-dire celle de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et surtout de la Grande-Bretagne (Sheffield, 2012).

Il importe de souligner que l'imposition de la conscription a été, en Australie comme au Canada une question épineuse, alors que les Autochtones déclaraient que l'obligation pour eux de revêtir l'uniforme était immorale, puisqu'ils n'étaient pas représentés au Parlement et n'avaient pas le droit de vote (Hall, 1997). Au Canada, les Autochtones s'opposaient aussi à l'enrôlement obligatoire puisqu'ils n'avaient pas les bénéfices de la citoyenneté. Ils étaient encore considérés comme les pupilles de la Couronne canadienne selon la *Loi sur les Indiens*. Les Inuits, quant à eux, n'étaient pas soumis à la *Loi sur la mobilisation des ressources nationales*, la langue et l'isolation les exemptant d'une telle sujétion. Cependant, ceux-ci servirent tout de même au sein des Rangers qui constituaient une force de défense domestique (Rapport de la Commission royale, 1996). Malgré leur statut constitutionnel, le gouvernement canadien soumit tout de même les Autochtones à l'enrôlement obligatoire, mais exempta les bénéficiaires des traités 3, 6, 8 et 11 (Rapport de la Commission royale, 1996, p. 541). Progressivement, il y a eu un assouplissement des règles en raison des grands besoins d'effectifs, aussi bien en Australie qu'au Canada (Rapport de la Commission royale, 1995; Riseman, 2014).

En Australie, même devant le spectre de la menace japonaise, les politiques d'enrôlement de l'armée et de la Navy restèrent inchangées. Plusieurs autochtones parvinrent tout de même à s'enrôler officieusement. Seule la Royal Australian Air Force adapta sa politique officielle de recrutement en fonction des besoins de la guerre (Hall, 1997). Par ailleurs, Riseman souligne que pendant la guerre du Viêt Nam, les Autochtones étaient les seuls civils tenus à l'écart de l'enrôlement en vertu de l'article 18 du *National Service Act* (Riseman, 2012). Comme l'avance Jordan à ce sujet :

On the whole the difficulties encountered by the Department of Labour and National Service in attempting to meet these demands were caused by the social effects of discriminatory government policy and practice concerning Aborigines over a long period, publicly presented as 'assimilation' (Jordan, 1989, p. 125).

En effet, lorsqu'il n'y a pas de politiques ou de directives claires sur l'application d'un programme auprès d'une population cible et que les agents gouvernementaux jouissent d'un important pouvoir discrétionnaire, les croyances, les préjugés et les stéréotypes qu'ils entretiennent auprès de ladite population ont une importance et un impact cruciaux (Pratt, 2007; McGowan, 2011). McGowan explique cette réalité en soulignant le pouvoir accru qu'a eu le ministère des Affaires indiennes et ses agents dans la gestion du programme d'allocation aux personnes dépendantes (les femmes et les enfants) ayant vu leur unique soutien économique familial (le père de famille) partir à la guerre. Les agents des affaires indiennes décidaient de façon tout à fait discrétionnaire si la personne qui avait fait la demande de cette prestation allait en bénéficier. Plusieurs stéréotypes étaient véhiculés, notamment selon lequel les femmes autochtones ne savaient pas bien gérer leur argent, ce qui constituait une cause fréquente de refus ou un motif justifiant la gestion de l'allocation par les agents fédéraux (McGowan, 2011, p. 119). En Australie, l'existence de tels stéréotypes perdurait aussi quant à la manière dont les Autochtones géraient leurs fonds, ce qui donna lieu à un contrôle financier excessif des allocations versées aux militaires aborigènes et à leur famille (Pratt, 2007). Notons aussi le refus répété des fonctionnaires néo-zélandais de reconnaître ou de légitimer la douleur exprimée par les vétérans maoris exposés aux radiations des essais nucléaires effectués par les Britanniques au large des côtes de l'État en 1957 et 1958 dans le cadre de l'opération Grapple (Bryers-Brown et Trundle, 2017).

Par ailleurs, à la suite de leur expérience de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre du Viêt Nam, les Autochtones ont vécu un désenchantement lors de leur retour à la vie civile. Certains allèguent avoir été victimes de racisme, il s'agit d'une expérience récurrente (Riseman, 2012). Gibson affirme en ce sens que beaucoup d'associations autochtones ont vu le jour, par exemple le *Coloured Diggers Group in Redfern*, afin de militer contre le racisme dont les Autochtones étaient victimes. En effet, l'auteur avance que :

This racism was evident in experiences such as the exclusion of Aboriginal returned service men and women from RSL clubs and honour rolls, the discriminatory restrictions on Indigenous enlistment that persisted into the second half of the 20th Century and apartheid-style conditions that many soldiers were forced to endure when they returned to their communities despite having 'fought for their country' (Gibson, 2014, p. 64).

Dans un autre ordre d'idée, la construction de l'identité masculine du soldat ainsi que la perception de la masculinité autochtone militaire en Australie ont été empreintes d'un racisme

patent. L'historien Shino Konishi soutient à ce titre que les Autochtones étaient perçus par la société coloniale comme étant primitifs, irrationnels, enfantins, perfides et barbares avec les femmes (Konishi, 2011). Ils sont aussi représentés comme étant dysfonctionnels et violents sexuellement. Comme Riseman l'affirme, il s'agit de la vision inverse de l'idéal masculin de l'homme blanc civilisé, modèle d'héroïsme, d'individualisme et protecteur des femmes et des enfants. Selon Riseman, pour échapper à cette vision réductrice, les Autochtones ont tenté de s'associer au modèle de masculinité hégémonique. En effet, en tentant de reproduire la même vision de masculinité au sein de l'armée, il s'agissait d'une manière pour les Autochtones australiens de défier le colonisateur. Bhabha abonde en ce sens en déclarant que : « The coloniser cannot accept the indigene mimicking him as an equal because, rather than being the same, the mimicking indigene represents a menace challenging the coloniser's authority » (Riseman, 2016, p. 36). D'aucuns affirment qu'en plus du racisme institutionnalisé que les Autochtones subissaient, un racisme systémique plus insidieux les contraignait.

1.1.3 L'expérience du racisme institutionnalisé

L'assimilation était une politique qui visait à utiliser l'armée comme moyen d'intégrer les Autochtones en raison du lien qui existait entre le devoir militaire et la citoyenneté. Alors que dans les années 1930 l'assimilation avait un caractère biologique, dans les années 1950, il était davantage question pour les Autochtones de devenir participants à part entière de l'économie coloniale. Les Autochtones percevaient aussi l'accès à la citoyenneté comme une bonne manière d'atteindre l'égalité politique et économique. Cependant, ils n'avaient pas la même compréhension monoculturelle de cette notion que les Canadiens. En effet, les Autochtones pensaient pouvoir apporter une part de leur culture d'origine dans la culture majoritaire (Riseman, 2014). Selon Riseman, il existe en effet un lien très fort entre le service militaire, la citoyenneté, l'identité nationale et l'unité (Riseman, 2012). À titre comparatif, Plascencia discute de la place des citoyens-soldats dans la construction de la trame narrative nationale aux États-Unis, mais peu de place est faite aux non-citoyens très nombreux ayant complété leur service militaire (Plascencia, 2009). Bryers-Brown et Trundle abondent en ce sens en affirmant que :

Military service was intricately intertwined with the rise of Western nation-states, nationalism and the idea of citizenship in the nineteenth and twentieth century (Janowitz, 1976; Moskos, 1988). For those whose social membership and citizenship rights have not always been certain or protected within the nation-state, such as minorities, indigenous

groups and migrants, militarism has often been an important avenue to seek respect, gain resources, assert social loyalty and attain basic legal and social entitlements from the state (Byers-Brown et Trundle, 2017, p. 45).

D'ailleurs, Poyer souligne ce lien très étroit en affirmant qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'Australie a remis en question le statut de citoyen qui devrait ou non être octroyé aux Autochtones. Il s'agissait alors de savoir si les Aborigènes devaient ou non être conscrits et de déterminer dans quelle mesure ils étaient loyaux à l'égard de l'État australien. Ceci constituait une nouvelle manière de penser les rapports autochtones, ainsi que la diversité culturelle. La subjectivité individuelle et collective des Autochtones a aussi évolué, recadrant leur rapport identitaire avec la société coloniale, notamment sur la manière dont la décision d'aller combattre pour l'Australie allait être perçue. Ces premiers occupants se questionnaient aussi sur la loyauté qu'ils devaient ou non exprimer en se déclarant volontaires pour le service militaire (Poyer, 2016).

De manière plus générale, le débat sur la conscription englobe un débat plus large sur la place des minorités au sein de la confédération, et la relation qu'ils entretiennent avec la société majoritaire coloniale. Comme le soutient McGowan, l'opposition à la conscription des nations Tsimshian de Port Simpson et Nisga'a de Colombie-Britannique s'inscrit dans un contexte politique et historique où les Autochtones tentent de s'affranchir de l'autorité de la *Loi sur les Indiens*, en plus de contester la juridiction du Ministère des Affaires indiennes sur la gestion de leurs affaires. L'auteure écrit de manière éloquente que :

« [a] broad spectrum of groups and individuals across Canada contested conscription with a range of arguments that usually followed existing fault lines within Canadian society. Whether examining wartime relations between French and English Canadians, urban and rural dwellers, residents of different Canadian regions, or labour and capital, historians have typically couched these battles over conscription in terms of the powerful or influential dictating to the weak » (McGowan, 2011, p. 133).

Les médias ont été des acteurs très importants dans la mise en place de cette politique en Australie comme au Canada. Ceux-ci utilisaient l'armée comme un vecteur de l'assimilation en publiant l'histoire de vétérans qui constituaient des modèles réussis d'assimilation. Cependant, on omettait volontairement de mentionner les difficultés que rencontraient ces vétérans lors de leur retour à la vie civile (Riseman, 2014; Innes, 2000). Il faut aussi mentionner

que les vétérans autochtones n'ont qu'une place subsidiaire et sélective dans la trame narrative de la société coloniale. Prenons comme exemple le Australian War Memorial qui dispose de matériels considérables soulignant le service militaire des femmes et hommes autochtones dans l'histoire du pays. Par contre, l'institution a refusé jusqu'à ce jour de mentionner les guerres de frontière coloniale, de même que le rôle des Autochtones pendant cet épisode sombre de l'histoire australienne (Gibson, 2014). Riseman affirme qu'il est question d'un culte d'omission volontaire de l'histoire autochtone (Riseman, 2012). Stanner (1969) désigne cette absence des Autochtones de la conscience majoritaire comme le grand silence australien (*Great Australian Silence*).

Par ailleurs, après la guerre, nombre de vétérans autochtones canadiens ne parvinrent pas à se trouver un emploi avec un revenu satisfaisant pour subvenir à leur besoin (Paluszkiewicz-Misiaczek, 2014). En effet, même si les Autochtones ont appris des habiletés de combat, ces dernières n'étaient pas transférables dans leur vie civile. Par conséquent, ils se retrouvèrent avec les mêmes emplois et conditions de vie qu'auparavant (Innes, 2000). Les vétérans furent donc déçus de ne pas avoir été témoins d'une amélioration de leurs conditions individuelles et collectives. En ce sens, Jorden soutient que les Autochtones n'ont bénéficié d'aucune reconnaissance pour leur contribution à la défense de leur pays (Jorden, 1989).

Après la Seconde Guerre mondiale, les vétérans autochtones ont pu constater les conditions socio-économiques défavorables de leur nation respective. Les vétérans aborigènes n'avaient pas droit aux mêmes bénéfices que leurs compatriotes blancs, puisque ceux-ci faisaient face à un déséquilibre administratif important. En effet, les Autochtones n'ont pas été mentionnés dans la *Loi sur la cession de terre des vétérans* (Rapport de la Commission royale, 1996). Ce faisant, ils n'avaient pas accès aux bénéfices du ministère des vétérans, mais devaient se référer aux agents du ministère des Affaires indiennes (Paluszkiewicz-Misiaczek, 2014).

En ce qui concerne l'allocation familiale, son versement était administré par le *Dependant's Allowance Board* et le ministère de la Défense. On peut donc constater la mainmise de l'État central sur l'administration de la prestation des Autochtones. Plusieurs préjugés empêchaient les femmes de toucher leur allocation puisqu'on affirmait que celles-ci faisaient un mauvais usage de cet argent. McGowan pointe également la vision très assimilatrice du ministère des Affaires indiennes caractérisant la gestion de cette prestation. La structure de ce programme avait une grande incidence au sein des communautés autochtones, *a fortiori* pour les sociétés

traditionnellement patriarcales. En effet, en instaurant le modèle de dépendance de la femme à l'égard de l'homme, principal pourvoyeur du foyer familial (*male breadwinner*), on tentait de forcer les communautés autochtones à adopter la structure économique familiale européenne (McGowan, 2011). De même, les enfants qui fréquentant les pensionnats étaient exclus de l'application de la loi. Les agents du ministère des Affaires indiennes se virent aussi octroyer un pouvoir discrétionnaire exorbitant dans l'administration de cette indemnité, décidant unilatéralement de l'accessibilité des Autochtones au programme d'allocation. De surcroît, ces derniers n'avaient pas de recours auprès des supérieurs du *Dependant's Allowance Board* et étaient exclus de l'organisme d'assistance aux vétérans, le *Royal Canadian Legion Branches and Newsletters* (RCR, 1996).

La cession de terres à laquelle donnait droit le *Veteran's Land Act* créait aussi de fortes tensions entre les vétérans et leur communauté. Gordon Ahenakew souligne que : « I was given some land, but the reserve people were very jealous. The people were very jealous of us veteran. Since that time I have had an impression that the reserve people did not want me, they resented me, still today it had not changed. The conditions then and now have not improved » (Innes, 2000, p. 28). Cette réalité fit en sorte que beaucoup de vétérans ont quitté leur communauté (Innes, 2000), d'autant plus qu'une fois de retour au pays, les Autochtones réalisèrent l'état précaire dans lequel se trouvaient leurs réserves. Malgré le fait que plusieurs Autochtones se soient enrichis pendant la guerre en raison de leur service militaire, le gouvernement fédéral a grandement négligé l'entretien et la construction des infrastructures publics (p. ex. Hôpitaux, écoles) sur les réserves par ailleurs surpeuplées. De plus, les fonds normalement destinés à la santé et à l'éducation pour les peuples autochtones ont été drainés vers l'effort de guerre. L'éducation des Premières nations en particulier souffrait non seulement d'un déclin massif du financement, mais aussi d'un manque de ressources humaines (Toomley, 2006, p. 81).

En outre, Innes identifie trois grandes raisons qui expliquent que les vétérans n'aient pas bénéficié de l'économie d'après-guerre. Premièrement, ces Autochtones manquaient d'expérience de travail pertinente à la vie civile. Deuxièmement, il y avait un racisme systémique auquel se confrontaient les Aborigènes et qui les empêchait d'accéder à de nouveaux secteurs d'emploi. Finalement, plusieurs vétérans ne cherchaient pas activement un emploi alors qu'ils étaient plutôt occupés à se réajuster à la vie civile (Innes, 2000).

D'aucuns affirment qu'un type de discrimination systémique subsiste encore aujourd'hui dans les corps de police, à l'égard des Autochtones et des minorités visibles. Le système en question provient de la mise en place de tests standardisés. On parle du manque de validation qui vient des entrevues, ainsi que de certaines discriminations illégales causées par le système de sélection (Jain, Singh, Agocs, 2000). Szeto propose, quant à lui, le concept de *windows dressing* bien présent dans plusieurs corps policiers. Celui-ci met en relation l'image envoyée par l'organisation à propos de la diversité en son sein, avec les barrières et les tensions existantes à l'égard des minorités dans la structure interne. Les corps policiers sont donc préoccupés par leur image, mais n'appliquent pas de mesures pour permettre aux minorités ethniques et aux Autochtones de bénéficier des mêmes chances d'avancement au sein de leur organisation. Ceux-ci sont aussi victimes de préjugés et de stéréotypes de la part de leurs pairs (Szeto, 2014).

1.1.4 L'appropriation culturelle

Nous aborderons dans cette section l'appropriation de l'identité culturelle autochtone par la société coloniale dans le contexte du stéréotype véhiculé à leur égard relativement à l'image du « bon guerrier » pendant la Seconde Guerre mondiale, de l'appropriation de leur rituel de guerre par l'économie culturelle coloniale australienne, ainsi qu'en ce qui concerne l'affirmation de la souveraineté canadienne en Arctique. L'utilité d'élargir le spectre d'analyse de l'importance de comprendre les interactions identitaires et les motifs qui ont poussé les acteurs du gouvernement fédéral à adopter certains symboles autochtones et les incorporer au sein de l'identité canadienne. En effet, les Rangers représentent un symbole important des Forces armées canadiennes en lien avec la souveraineté en Arctique.

Tout d'abord, les Autochtones étaient perçus comme de très bons guerriers, ils étaient alors sélectionnés en grand nombre pour aller suivre les qualifications de tireur d'élite. Bien que cette image était un stéréotype créé par la société coloniale, il est vrai que plusieurs Autochtones étaient de très bon guerrier en raison de leurs aptitudes au tir et en survie développée grâce à la chasse. Cela contribua donc à renforcer cette image (Toomley, 2006). Il faut préciser tout de même que la perception de la société coloniale et des autres militaires changea favorablement. Les Autochtones n'étaient plus considérés comme les vilains, mais comme des alliés sur qui l'on pouvait compter lorsque le Canada était menacé. Pratt affirme aussi que l'identité des Aborigènes australiens cadrait davantage dans l'identité militaire

idéalisée de la société coloniale. Toutefois, comme l'indique Toomey, il s'agissait d'une vision très réductrice de l'expérience de guerre autochtone. En effet, « [t]hey did not have inherent skills, talents, or special powers; they fought to protect their own lives, as well as the men they fought beside. Confusion and fear were the most common feelings among Native soldiers, just as they were among white soldiers. » (Toomey, 2006, p. 40).

En Australie, les rituels de guerre aborigènes (c.-à-d. Aboriginal war corroborees, war dance ou war cries) se sont imbriqués dans le tourisme culturel, où les colons se sont appropriés progressivement ces prestations au bénéfice de l'économie culturelle coloniale. Dès 1908 par exemple, les équipes de rugby australiennes utilisaient ce rituel avant leur match. Dans son article, Casey trace l'origine de ces représentations de guerre, très documentées par la société coloniale australienne, et la signification distincte donnée à ces prestations par les colons et les Aborigènes. À travers cette appropriation, les colons ont cherché à délégitimer la présence des premiers occupants en effaçant leur présence tout en exploitant leur territoire à leur bénéfice. À l'inverse, les Aborigènes pratiquaient ces rituels pour revendiquer un espace physique et culturel, témoignant de leurs connaissances et leur expertise, tout en démontrant leur continuelle survivance. Le tourisme culturel est un produit du capitalisme et du néolibéralisme dans la mesure où il prévoit un échange entre une valorisation monétaire et une production culturelle (Casey, 2013). En économie politique, le néolibéralisme s'est imposé comme idéologie dominante, entraînant des conséquences importantes pour les peuples autochtones, autant dans le domaine culturel que de la gouvernance (Everett et Nicol. 2014; McCormak, 2011). Le marché, en tant qu'institution, est devenu le baromètre de la légitimité des politiques d'un État (Brown, 2003 dans McCormak, 2011).

Le discours des élites politiques sur l'Arctique au Canada a été forgé dans une période où des éléments de colonisation, de *nation building* et d'autodétermination autochtone se côtoyaient (Hird, 2016). La volonté d'assurer un contrôle sur ce territoire avec l'accessibilité grandissante de cette région autrefois considérée comme un *waste land* a été la principale motivation du gouvernement fédéral d'investir ces lieux (Hird, 2016; Shakleton, 2012). Samantha Arnold explore d'ailleurs la façon dont le Canada en est venu à greffer un caractère autochtone à sa vision de la nordicité, notamment avec la création du territoire du Nunavut, ainsi que la manière dont ce changement de garde identitaire a modifié son interaction avec les autres acteurs du monde circumpolaire. L'auteur soutient que bien que le recadrage des relations entre les Autochtones et le gouvernement canadien ait été guidé par des considérations de politiques

intérieures, il ne faut pas perdre de vue ses préoccupations internationales de souveraineté dans l'Arctique (Arnold, 2010). Dans le contexte du néolibéralisme, les politiques faisant officiellement la promotion de l'autodétermination ne sont souvent qu'un prétexte pour instaurer une forme de paternalisme visant à réorienter la vie sociale, les valeurs culturelles et les comportements individuels de manière à favoriser l'acceptation des normes libérales par les membres de ces communautés (Trnka et Trindle, 2014).

En ce sens, Lisa affirme que la formation d'une identité circumpolaire postnationale, qui transcende même les frontières de l'État au sens westphalien du terme, sert en grande partie à légitimer l'entreprise d'exploitation des ressources naturelles dans cette région isolée, de même qu'à étayer ses revendications souveraines. Le développement des ressources devient ainsi partie intégrante du *nation building* et de la formation de l'identité nationale (Lisa, 2011). Everett et Nicol soutiennent que depuis 2010, malgré l'avènement de la cogestion en tant que norme entre les autorités du Nunavut et du gouvernement fédéral, deux événements majeurs se sont opérés dans la gouvernance du territoire inuit :

First, a political agenda of neoliberalism was advanced specifically for northern territorial development, and secondly, territorial devolution was put forward. In both instances the relationship between development and political agency were oriented towards serving broad corporate interests to enhance opportunities for large-scale regional investment (Everett et Nicol, 2014).

Ruhl abonde dans le même sens en affirmant que l'utilisation de l'*Inukshuk* comme synonyme de diversité et d'hospitalité, de même que son utilisation remarquée lors des Jeux olympiques de Vancouver en 2010, sous-tend une pédagogie de nationalisme néolibéral où la privatisation débridée de l'État côtoie le peuplement du « nouveau Canada » par des citoyens consommateurs (Ruhl, 2008). Arnold explique que le gouvernement canadien a montré une certaine usurpation de l'identité autochtone lorsqu'au niveau interne, le discours du gouvernement en 2008 a tranché avec son auditoire externe. Celui-ci présentait en effet l'image d'un Nord assiégé où le Canada affirmait son droit sur l'Arctique sans considération pour les peuples autochtones y habitant. Ce discours stato-centrique fit réagir grandement les Inuits qui affirmèrent que le processus de dévolution du gouvernement fédéral l'obligeait à les inclure dans ses revendications (Arnold, 2010).

Dans un autre article, Samantha Arnold soutient que la science joue en effet un rôle révélateur de sa place dans la politique étrangère canadienne. Il demeure aujourd'hui des tensions importantes entre le Nord et le Sud quant à la production de la connaissance, notamment par rapport à la place du savoir traditionnel autochtone dans l'appareil scientifique occidental. Le savoir autochtone traditionnel est traité comme de simples données qu'on applique à l'intérieur de notre cadre scientifique et non pas comme un cadre structurant distinct (Arnold, 2008). À l'image du lien colonial qui caractérise la relation entre les Autochtones et la société hégémonique, l'échange de savoir par les deux peuples peut être conceptualisé à travers le prisme de la dominance et de la non-dominance. Comme le propose Greaves, étant donné l'importance de l'épistémologie et de la production du savoir, la poursuite de recherches impliquant les communautés autochtones est complexifiée en raison du bilan de la recherche académique occidentale qui a été teinté de tromperie, d'injustice, d'abus et d'appropriation. Cette manière d'effectuer la recherche reproduisait la même structure qui a rendu les Autochtones non dominants au sein même de leur communauté (Greaves, 2016).

Après avoir fait un survol de cette école de pensée, abordons maintenant la seconde approche qui perçoit l'armée comme un outil de développement pour les peuples autochtones.

1.2 L'armée en tant qu'outil de développement

Cette section est composée de quatre sous-sections entretenant des liens étroits entre elles. La première section est intitulée *Vers la création d'unités autochtones distinctes*. La seconde section est appelée *L'armée comme moyen d'empowerment*. La troisième section présente *La constitution d'un réseau transnational* et la dernière section porte sur *La reconnaissance de l'équité et de la diversité*.

1.2.1 Vers la création d'unités autochtones distinctes

Comme le soutient Pratt, il a été suggéré dans littérature que le gouvernement impérial britannique ne souhaitait pas accepter le service des personnes n'étant pas issues d'une descendance européenne pour mener leur guerre contre leurs ennemis européens. Toutefois, selon lui la participation importante *de facto* des Indiens, de Gurkhas et des Maoris est de nature à réfuter cette vision (Pratt, 2007). Scoppio propose une approche comparative entre le Canada et la Nouvelle-Zélande relative aux stratégies utilisées dans les deux pays pour augmenter la

participation des Autochtones dans leur armée respective. Afin que les organisations changent, dit-elle, celles-ci doivent avoir une culture corporative qualifiée d'« ouverte » ainsi que de disposer d'une masse critique (Scoppio, 2010). En ce sens, Hohaia discute de l'importance d'une politique adaptative aux minorités, puisque le combat pour une éducation équitable est une constante bataille pour les minorités ethniques. En effet, comme l'affirme le philosophe Paulo Freire : « [...] transformative and revolutionary praxis that brings about dialogical change stands in opposition to the prescriptive methods of the dominant elites » (Hohaia, 2015, p. 3).

La Nouvelle-Zélande dispose aussi d'une population autochtone importante, représentant 14,6 % des Néo-Zélandais (Scoppio, 2010). Les Maoris constituent un peuple beaucoup plus homogène et intégré dans la société que les Autochtones au Canada, le taux de mariage interculturel étant très élevé (Scoppio, 2010). Au niveau militaire, la situation des Maoris est aussi différente que dans l'armée canadienne, les Aborigènes y étant mieux représentés. En 2007, le nombre total de Maoris en service était de 1673 sur 9116 membres, représentant 18 % de la force régulière (Scoppio, 2010). De plus, le peuple autochtone a des racines historiques très profondes au sein de l'armée néo-zélandaise. Le 28^e bataillon maori a été formé en 1939 comme un bataillon d'infanterie exclusivement maori composé de quatre compagnies, organisé en fonction des appartenances tribales de ses membres. Ce bataillon servit pendant la Seconde Guerre mondiale au nord de l'Afrique, en Grèce, en Crète et en Italie (Hall, 1997; Orange, 2007). Étant donné la contribution de ce bataillon, beaucoup d'Autochtones dans la population ont des ancêtres ayant été en service ou des traditions militaires familiales (Scoppio, 2010). Les Maoris ont donc un sentiment d'appartenance assez fort à l'armée.

En Australie, les impératifs stratégiques de la Seconde Guerre mondiale ont mené à la création d'une unité formée spécifiquement d'Aborigènes pour assurer la sécurité du détroit de Torres au nord du pays. La formation de cette composante allait à l'encontre des directives même de l'armée, mais l'implication de ces 800 hommes qui allaient être implantés comme avant-poste allait avoir un impact considérable dans la défense du pays (Hall, 1997). Le Canada a aussi procédé à la création d'une unité de réserve où plusieurs Autochtones ont pu s'enrôler. De 1942 à 1945, le *Pacific Coast Militia Rangers* a été mis sur pied, afin de surveiller la côte de la Colombie-Britannique contre les attaques japonaises. Cette unité de réserve était formée de militaires inaptes à s'enrôler pour aller combattre outre-mer pour des raisons de santé ou d'âge. Les mots d'ordre motivant la création de cette unité particulière étaient efficacité, flexibilité et autonomie (Lackenbauer, 2007c).

Un programme similaire vit de nouveau le jour en 1947 lors de la création des Rangers dans un contexte de guerre froide (MacFarlane et Moses, 2005). La problématique de la surveillance du Grand Nord canadien, zone peu habitée et couvrant plus de 3,8 millions de kilomètres carrés, constituant l'une des plus grandes zones de responsabilités au monde, se trouva soudainement au centre de l'agenda politique du premier ministre Mackenzie King. Au départ, le faible coût de la mise en place et de l'entretien de cette structure organisationnelle a motivé son existence pendant les années 1960 (Lackenbauer, 2007b).

Les Rangers étaient destinés à devenir les yeux et oreilles des Forces armées canadiennes dans les régions qui ne peuvent être pratiquement ou économiquement couvertes par d'autres éléments de l'armée (Lackenbauer, 2007). Ainsi, même si les préoccupations initiales justifiant la mise en place de telles unités étaient essentiellement économiques, Lackenbauer explique que l'acceptation des différences culturelles démontre que celles-ci peuvent constituer un multiplicateur de force (Lackenbauer, 2005). C'est à partir des années 1970 que le gouvernement fédéral a développé une politique d'autochtonisation du Nord canadien, où l'apport culturel des Autochtones était perçu comme une plus-value (Lackenbauer, 2007).

Deux événements majeurs ont eu pour effet de remettre la défense de la souveraineté du Nord canadien au centre de l'agenda décisionnel Canadien : les voyages du SS Manhattan en 1969 et du SS Polar Sea en 1985, deux vaisseaux américains traversant le passage du Nord-Ouest, défiant les prétentions canadiennes de souveraineté du détroit. Les États-Unis soutiennent encore à ce jour qu'il est question d'un détroit international. Les Rangers acquièrent ainsi un statut central comme institution dans la politique de défense du Nord canadien, entraînant une croissance soutenue de l'organisation. Aujourd'hui la fonction des Rangers est centrée autour de l'affirmation de la souveraineté canadienne, les mesures de soutien en cas de désastre naturel et le développement communautaire (Lackenbauer, 2007b).

Plusieurs auteurs affirment en ce sens que l'armée est un facteur de développement positif pour les peuples autochtones. Eyre affirme, par exemple, que les Forces canadiennes ont participé à l'effort de *nation building* du Nord canadien (Eyre, 1987). L'exercice de la souveraineté par les Forces armées canadiennes a permis la construction d'infrastructures considérables qui sont

maintenant utilisées par le secteur civil. Il s'agit d'un effet de synergie qui émane d'une politique de coopération civilo-militaire (*spinoff*) (Eyre, 1987). Les Rangers contribuent grandement à faire connaître les Autochtones et les Inuits du Canada, autant au niveau de la politique étrangère, c'est-à-dire au niveau externe, qu'au niveau de la société canadienne elle-même (au niveau interne) (Shwab, 2006).

En ce qui a trait au savoir traditionnel autochtone dans les institutions militaires, Hohaia affirme que l'on doit avoir une approche inclusive et combattre la dominance épistémologique de la culture occidentale dans cet appareil (Hohaia, 2015). Au cours des années 1970, le Canada a vu une telle évolution de la pensée en matière de sécurité voyant la diversité au sein de l'armée comme un multiplicateur de force plutôt qu'un handicap (Lackenbauer, 2007). En effet, alors que l'armée répondait pendant la Seconde Guerre mondiale à des impératifs strictement stratégiques quant à la gestion des effectifs autochtones, au cours des années 1960 un changement de garde s'est opéré. McFarlane et Mose discutent d'ailleurs de ce changement de la part des autorités militaires, l'armée se configurant à un rythme différent (*different drummer*) au profit des individus et de la culture distincte des Autochtones (McFarlane et Mose, 2005). Ces derniers affirment que depuis 1968, l'armée canadienne s'est engagée à augmenter le nombre d'Autochtones dans ses rangs en vertu de la politique d'accommodation mutuelle (McFarlane et Mose, 2005).

L'institution des Rangers permet aussi d'assurer une transmission intergénérationnelle du savoir traditionnel entre les individus plus âgés au sein de la patrouille, et les plus jeunes. Alors que la plupart des individus âgés de plus de 40 ans disposent des connaissances traditionnelles, les plus jeunes n'ont pas cette connaissance (p.ex. construire un igloo). La structure des Rangers permet donc une rétention du savoir traditionnel au sein de la patrouille et, conséquemment, au sein de la communauté (Lackenbauer, 2007b).

Comme l'indique Lackenbauer dans son article relatant une série d'entrevues menées avec des instructeurs Rangers, la structure de cette unité est distincte de celle de l'armée; l'importance de la hiérarchie étant beaucoup moins centrale et rigide (Lackenbauer, 2007b). D'ailleurs, comme le souligne McGowan, une des raisons pour lesquelles plusieurs nations autochtones se sont opposées à la conscription s'explique du fait qu'un chef ne contraindrait pas ses soldats à se battre contre leur gré. Le pouvoir d'un chef est davantage centré autour de la persuasion que de la coercition (McGowan, 2011). Au sein des Rangers, les positions de leadership au

niveau de la communauté sont assumées par un sergent appuyé d'un caporal-chef comme adjoint. Contrairement à l'ensemble des autres composantes des Forces canadiennes, les individus occupant ces postes sont élus par les autres membres de la patrouille. Il y a donc une imputabilité des individus exerçant ce leadership auprès des membres de la patrouille (Lackenbauer, 2007b).

Après avoir tracé un portrait général des unités formées de plusieurs Autochtones avec leur structure particulière et le contexte de leur création, nous allons traiter de l'importance de l'armée comme étant un moyen d'empowerment social et communautaire pour les Autochtones.

1.2.2 L'armée comme moyen d'empowerment

Dans les rangs militaires, la littérature existante tend à démontrer que les Autochtones du Canada et d'Australie ont subi très peu de racisme, la structure militaire primant sur les considérations raciales. McFarlane et Mose avancent en ce sens que sur les soixante vétérans de la Seconde Guerre mondiale interviewés au cours de leur enquête, seulement deux ont témoigné avoir été victimes de racisme pendant leur service militaire (Mc Farlane et Mose, 2005). Les résultats de l'enquête de MacFarlane et Moses, réalisée par la collection de mémoire et de témoignage de vétérans, constatent aussi que les Autochtones se sont sentis être traités de manière égalitaire en comparaison avec leur confrère non aborigène (MacFarlane et Moses, 2005).

En Australie, les femmes interrogées par Riseman disent aussi ne pas avoir expérimenté de discrimination raciale pendant leur service, même si elles recevaient une paie moins grande que leur collègue masculin (Riseman, 2015). Cependant, ce portrait n'est pas sans taches, le nombre d'Autochtones se disant avoir été victimes d'un traitement raciste a augmenté au courant des années 1990 dans l'armée canadienne, selon un rapport de Cross Cultural/Multicultural Associate (1997) (Mc Farlane et Moses, 2005).

Encore aujourd'hui, le service militaire est perçu par certains comme aidant les militaires autochtones à développer une nouvelle identité tout en leur apprenant à devenir membres d'une équipe (Mc Farlane et Moses, 2005). En Australie, les vétérans de la Seconde Guerre mondiale ont eu aussi accès à des chances de promotion qu'ils n'auraient pas eue autrement dans la vie

civile. À titre d'exemple, Reg Saunders fut le premier Autochtone à obtenir le rang de lieutenant. L'un des membres du comité de sélection affirma d'ailleurs : « Here is a bloke able to lead troops. We couldn't care whether he is black, white or brindle. Let's give him a go » (Riseman, 2014, p. 164). Ces exemples confirment la conclusion de l'enquête de la Commission royale sur les peuples autochtones de 1996, voulant qu'il n'y eût pas un système de discrimination systémique au sein de l'armée canadienne (Rapport de la Commission royale, 1996).

Pour beaucoup d'entre eux, leur expérience en théâtre opérationnel a fait en sorte de développer une prise de conscience sur le sort de leur peuple. Magdalena Paluszkiewicz-Misiaczek soutient à ce titre que : « veterans' experience and increased political awareness did not lead to the overall rejection of Indian culture and traditions, but rather to the first attempts to organize themselves in order to fight for political and social rights » (Paluszkiewicz-Misiaczek, 2014, p. 397). Robert Alexander Innes a d'ailleurs rédigé son mémoire de maîtrise autour des phases caractérisant ces changements. Celui-ci affirme que les vétérans ne sont pas tout de suite devenus actifs sur la scène politique communautaire, provinciale ou fédérale. Plutôt, une phase transitionnelle s'est enclenchée à leur retour, ils étaient davantage dans une période de léthargie en étant des acteurs passifs (Innes, 2000). Ce n'est qu'à partir de 1950 que ces derniers deviennent une force en puissance et investissent, dans le domaine de l'emploi notamment, les sphères provinciales et fédérales; ils deviennent alors des acteurs revendiquant une amélioration de leurs droits sociaux et politiques (Innes, 2000). Toomley mentionne également dans son mémoire de maîtrise que l'effort de guerre des Autochtones, de par leur importante implication sur le marché du travail notamment dans l'industrie de l'armement, a contribué à faire changer la perception de la population majoritaire à l'égard des Autochtones pendant et après la guerre. De plus, trouver un emploi de même nature que les blancs leur a permis de développer davantage de confiance en leurs moyens (Toomley, 2006).

En Australie, l'expérience de la Guerre du Viêt Nam a parallèlement permis aux vétérans d'occuper des emplois auprès du ministère des Affaires indiennes, affirmant que l'armée les a préparés à un tel choix de carrière. Graham Atkinson abonde en ce sens : « I'd like to highlight my involvement in Aboriginal affairs because I think it all started through my experience in the army. It was Vietnam which forced me to become more aware of the social and political issues facing Aboriginal people » (Riseman, 2012, p. 421). Par ailleurs, les femmes autochtones australiennes ayant servi pendant la Seconde Guerre mondiale ont pu, de la même manière,

s'émanciper de l'environnement domestique auxquels elles étaient confinées. Subissant une double discrimination, puisqu'étant des femmes et des Autochtones, le statut de vétéran leur a permis d'occuper des rôles qui n'étaient pas accessibles aux autres individus de leur genre et de leur ethnicité, par exemple devenir fonctionnaire auprès du ministère du Revenu (Riseman, 2015).

À l'instar de leurs confrères masculins, ces femmes autochtones ont par la suite pu assumer des tâches de leadership dans leur communauté. Par exemple, Betty Pike a participé à un programme d'apprentissage de lecture pour les enfants (Remedial Reading Program), écrivant des livres et concevant des jeux pour ceux-ci. Elle a par la suite été approchée par le ministère de l'Éducation pour appliquer sa méthode à 17 écoles (Riseman, 2015). Une autre Autochtone affirma que l'armée lui permit de poursuivre ses études, ce qu'elle n'aurait pas pu faire dans sa demeure familiale (Riseman, 2015).

Du point de vue organisationnel, la guerre a fait en sorte d'augmenter les besoins en main-d'œuvre de toute sorte et les besoins en ressources de manière plus générale laissant l'opportunité aux Autochtones de mettre en place de nouvelles organisations pour assurer la gestion de leurs affaires. En ce sens, le *Maori War Effort Organization* a été créé le 3 juin 1942 au cours de la Seconde Guerre mondiale pour permettre aux Maoris d'avoir un contrôle sur leur recrutement et la main d'œuvre (c.-à-d. *manpower*). Le pouvoir s'étendait aussi à une variété de problèmes découlant de l'acclimatation des Maoris se trouvant nouvellement impliqués sur le marché du travail, tel que les relations entre employeurs et employés et les pseudonymes utilisés par les Autochtones pour occuper plusieurs emplois en même temps (Orange, 2007). Au sujet de la première organisation de Rangers active pendant la Seconde Guerre mondiale, Lackenbauer avance également à leur sujet que « [a]lthough Native peoples were disempowered by the Canadian political system, they had a measure of self-government in running their Ranger units during the war. » (Lackenbauer, 2007).

Cependant, comme le soutient Orange, il s'agit d'un mirage dans le désert des politiques paternalistes du gouvernement néo-zélandais. Les Maoris sont encore en quête de s'émanciper complètement du cycle de politique paternaliste, en poursuivant leur chemin vers les promesses de pleine autonomie issues du *Traité de Waitangi* de 1840 (Orange, 2007). Le *Traité de Waitangi* a été un document fondateur pour réguler les relations entre les Maoris et les colons britanniques. Il a octroyé une grande autonomie aux Maoris relativement à la gestion de leurs

ressources et de leur terre. Cependant, le respect du traité n'a été formalisé à travers une loi qu'en 1975 par le biais du *Treaty of Waitangi Act*. On visait à remédier aux effets négatifs et aux injustices, produit de la colonisation (Bryers-Brown et Tundle, 2017).

Cette réalité est d'ailleurs similaire à celle vécue par les Autochtones canadiens qui ont aussi traversé une résurgence du cycle des politiques paternalistes dans la période d'après-guerre (Savard, 1998). Pour preuve, le *Special Joint Committee of the Senate and the House of Commons Appointed to Continue and Complete Examination and Consideration of the Indian Act* a été institué en 1946 pour réviser la Loi sur les Indiens afin d'apporter les changements nécessaires pour assimiler les Autochtones. Toomey affirme que la nature du Comité était extrêmement paternaliste, celui-ci prétendant que les Blancs et les Autochtones étaient tous des « Canadiens », et que donc ces deux groupes devaient avoir les mêmes droits et devoirs (Toomey, 2006).

Quoi qu'il en soit, les Autochtones ont pu utiliser cette délégation de pouvoir comme un exemple de réussite dans la recherche de l'autodétermination et ont utilisé ce précédent pour faire avancer leur cause quant à leur quête d'une plus grande autonomie (Orange, 2007). Toomey mentionne à ce titre que n'eut été de la grande bravoure démontrée par les Autochtones sur les champs de bataille, il est permis de se demander si le gouvernement canadien aurait apporté quelque changement que ce soit à la *Loi sur les Indiens*, ou si l'attitude de la population canadienne aurait été différente à leur égard. Suivant les recommandations du Comité spécial, des changements substantiels furent apportés à la *Loi sur les Indiens*, la première fois depuis son entrée en vigueur en 1876 (Toomey, 2006). Bien que la nature du Comité ait été très paternaliste et que les réformes apportées à la loi sont qualifiées de problématiques par l'Encyclopédie canadienne (2017), il s'agissait du premier effort systématique de la part du gouvernement de consulter les peuples autochtones (Toomey, 2006).

1.2.3 La reconnaissance de la diversité et de l'équité

L'équité et la diversité constituent la pierre d'assise des programmes d'intégration des minorités raciales et sexuelles dans la Fonction publique canadienne et dans les Forces armées canadiennes. Comme le souligne la Colonel retraitée Chantal Fraser, la diversité et l'équité sont deux notions qui s'entrecoupent, mais qui ont tout de même des significations différentes. La diversité est beaucoup plus inclusive et concerne l'âge, les croyances, la culture, l'ethnicité, l'expérience de vie, les habiletés et les compétences. L'équité à l'emploi réfère davantage à la

représentation appropriée de groupes désignés que sont les femmes, les Autochtones, les personnes avec des handicaps et les minorités visibles (Fraser, 2013).

Les anciens concepts d'équité et d'égalité étaient liés au fait de traiter tout le monde de la même manière, par exemple la même paie pour le même travail. Aujourd'hui, les notions d'équité et d'égalité signifient davantage de répondre aux besoins légitimes de chaque individu (Scoppio, 2008). D'ailleurs, la *Chartre canadienne des droits et libertés* de 1982 prévoit à son article 15 (2) que les programmes de discrimination positive basés sur la race peuvent être justifiés pour remédier aux désavantages dont pourrait être victime un groupe historiquement défavorisé (Chartre canadienne des droits et libertés de 1982). Les tribunaux canadiens sont guidés par le concept d'égalité réelle plutôt que formelle dans l'application de l'article 15 de la Chartre. L'égalité réelle sous-tend le fait que :

les tribunaux appliquent un cadre d'analyse qui comprend des facteurs tels la correspondance entre les besoins ou les caractéristiques réels du groupe concerné et la distinction employée par le législateur, l'effet particulier (positif ou négatif) de la loi sur un groupe vulnérable ou désavantagé ou l'importance du droit ou de l'intérêt affecté par la loi en cause (Grammond, 2010, p. 318).

L'égalité formelle quant à elle centre davantage son attention sur des considérations de traitement égal de tous les justiciables devant la loi, sans tenir compte des particularités des différents groupes sociaux (Proulx, 2001).

Dans son article, la professeure Scoppio aborde les différents socles philosophiques et légaux de la politique d'intégration canadienne et établit une approche comparative avec les différents ministères de la Défense des États-Unis, du Royaume-Uni, de même que le quartier général de la Police de New South Wales (Scoppio, 2008). C'est dans ce contexte que les Forces armées canadiennes ont adopté la politique de justice et d'équité qui est construite sur la reconnaissance de la dignité et de la valeur de chaque individu. D'autres (Pinch, Franklin Macintyre, Browne, Okros, 2006) affirment d'ailleurs que pour appliquer véritablement cette politique, le planning des ressources humaines doit tenter de concilier les valeurs autochtones avec les valeurs judéo-chrétiennes qui sous-tendent l'organisation des Forces canadiennes, afin d'améliorer la rétention et le recrutement des membres de cette culture.

Dans cette optique, le multiculturalisme est une politique faisant la promotion de la diversité et une valeur centrale de la société canadienne depuis 1971. Ce modèle est d'ailleurs enchâssé

dans l'article 27 de la Loi constitutionnelle de 1982. Le multiculturalisme se base sur l'idée que les immigrants sont dépositaires des mêmes droits et opportunités que les citoyens nés au Canada, ils sont encouragés à conserver leur culture d'origine, mais doivent se conformer à certaines normes (Scoppio, 2009). Scoppio aborde ensuite la théorie de la masse critique (critical mass theory). Celle-ci signifie qu'il doit y avoir un certain nombre d'individus appartenant à un groupe minoritaire au sein d'une institution, afin de transformer la culture institutionnelle, les normes et les valeurs en influençant le processus décisionnel (Scoppio, 2009; Jain, Singh, Agocs, 2000). Dans le cadre des opérations policières, une plus grande représentation de la diversité amènera les minorités à percevoir plus favorablement les policiers. Cela entraînera une plus grande coopération de la part de cette population qui est souvent essentielle à la collecte de renseignements. En ce sens, les Autochtones desservis par ces corps policiers seront plus à même de considérer la police comme un choix de carrière (Jain, Singh, Agocs, 2000).

La Nouvelle-Zélande a une stratégie par rapport à la diversité sans avoir de politique de recrutement spécifique relativement aux Autochtones. Celle-ci veut reconnaître « [t]he maturing of NZDF equity initiatives from an [equal employment opportunity] or compliance and fairness approach to a diversity approach that leverages off differences to enhance operational and individual effectiveness » (Scoppio, 2010, p. 43). Ce pays a aussi procédé à la mise en place d'une politique biculturelle où le savoir maori est enseigné dans le curriculum militaire. Cette possibilité d'apprentissage est destinée à tous les membres de l'armée chaque fois qu'ils en ont l'opportunité au courant de leur carrière. Ce savoir comprend des techniques de combat rapprochés avec l'utilisation d'armes maories, l'apprentissage de la langue, de l'éthos militaire maori, ainsi que des activités cérémoniales autochtones. Le but de l'organisation en instaurant une telle pratique était de développer un esprit de corps accru (Hohaia, 2015).

Hohaia décrit les avantages de l'inclusion du système de connaissance traditionnel tant en ce qui a trait au processus organisationnel qu'au domaine individuel. En ce qui a trait au processus organisationnel, l'auteur affirme qu'il s'agit d'un outil supplémentaire dans la résolution des conflits. Aussi, il est question d'une manière de respecter l'esprit des traités conclus avec les Aborigènes. On augmente de même les connaissances de l'organisation dans un sens large. Il s'agit par ailleurs d'un outil fondamental pour construire des ponts avec les autres institutions. De plus, la rétention du personnel et le recrutement s'en trouvent améliorés. Finalement, en

instaurant une telle pratique l'organisation redore son image auprès de ses parties prenantes (Hohaia, 2015). La promotion de la diversité pour les organisations ne doit pas simplement être effectuée dans l'optique d'un exercice de relation publique, la recherche démontre clairement qu'une plus grande représentativité des minorités au sein des organisations entraîne une plus grande productivité ainsi que des performances économiques accrues (Jain, Singh, Agocs, 2000).

Au Canada, il n'existe pas d'initiatives semblables à celle de la Nouvelle-Zélande pour inclure le savoir traditionnel autochtone dans un curriculum d'apprentissage. Toutefois, à la suite du rapport sur la Commission royale sur les peuples autochtones de 1996, quatre principes furent dégagés afin de restaurer l'harmonie entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada, à savoir la nécessité d'une relation renouvelée, l'autodétermination, l'autonomie et la guérison (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996). Un changement de culture s'enclencha pour permettre l'établissement d'une plus grande consultation, ainsi que la mise sur pied de partenariats avec les communautés autochtones. C'est ainsi qu'au printemps 1997, des représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial de l'Ontario et deux organisations représentant les intérêts des nations Mushkegowuk et Nishnawbe-Aski de la Baie-James ont mis sur pied un partenariat afin de disposer de dix-sept sites où des radars désuets étaient implantés (Sistili, Metatawabin, Iannucci et al., 2006). Il s'agissait de radar de la *Mid Canada Radar Line* mis en place par le gouvernement fédéral pendant la Guerre froide.

Selon Sistili, Metatawabin, Iannucci et coll., un partenariat qui respecte l'esprit de la Commission doit s'examiner à l'aune des éléments de respect, d'équité et d'empowerment (Sistili, Metatawabin, Iannucci et al., 2006). Dans leur étude, ceux-ci analysent les paramètres du partenariat en fonction des critères élaborés précédemment. Les auteurs commencent par le respect. Ceux-ci affirment que parmi les éléments déterminants du respect, se trouve l'utilisation du savoir traditionnel autochtones. En ce qui concerne le cas en espèce, le savoir autochtone a été utilisé pour la délimitation des sites à décontaminer. La langue crie a aussi été utilisée pour expliquer aux nations autochtones les enjeux liés aux opérations. Les rites religieux et les coutumes autochtones ont aussi été pris en considération dans le dialogue avec les communautés en question (Sistili, Metatawabin, Iannucci et al., 2006). Par ailleurs, le critère de l'équité comprend la mise en place de garanties voulant que les travailleurs autochtones soient employés dans les phases de décontamination. Quant au critère d'empowerment, celui-ci comprend l'implication des Premières nations concernées dans le processus décisionnel. On

affirme à ce titre qu'il y a eu un authentique partage de pouvoir et que l'inclusion des communautés concernées a été un principe directeur dans la mise en place de l'entente (Sistili, Metatawabin, Iannucci et al., 2006).

Dans le cadre du recours intenté à l'encontre de l'État néo-zélandais par les vétérans maoris lors de l'Opération Grapple contre la Grande-Bretagne auprès de la Cour européenne des droits de l'homme en 1998, les juges dissidents se sont prononcés en soulevant des points démontrant une ouverture des instances juridiques européennes au point de vue autochtone. En effet, même si la décision ne leur a pas été ultimement favorable, trois des six juges dissidents ont dégagé que l'État avait l'obligation positive (c.-à-d. *positive duty*) de rendre disponible l'information dont les requérants avaient besoin pour appuyer leur recours, soulignant même la négligence de l'État de ne pas le faire (McGinley and Egan v. the United Kingdom). Trundle souligne que selon l'argument des juges se fondant sur l'éthique, l'État a manqué à l'application d'un principe fondamental de la citoyenneté lié à la biologie : les citoyens doivent être aptes à l'empowerment en étant capables d'améliorer leur propre corps et leur santé, indépendamment du pouvoir de l'État, en ayant accès à l'information appropriée (Trundle, 2011).

Dans leur plus récent écrit, Bryers-Brown et Trundle (2017) critiquent fortement le paradigme néolibéral dans lequel baignent aussi les institutions néo-zélandaise. Le pouvoir étatique d'encadrer le processus judiciaire a eu pour effet de restreindre considérablement les remèdes délivrés par les tribunaux aux Autochtones ayant subi un préjudice collectif du gouvernement. Les recommandations non contraignantes ou les réparations quantifiables en bien ou en valeur monétaire deviennent alors le fer de lance du processus de réconciliation. Les arguments des vétérans maoris visent ainsi à réorienter l'interprétation qu'a l'État des remèdes juridiques inclus dans le *Traité de Waitangi*. Ils tentent de faire reconnaître que le respect de leur bien-être physique, émotionnel et mental est une condition *sine qua non* de leur partenariat avec l'État néo-zélandais, reformulant du même coup la relation d'interdépendance et la vision de la citoyenneté néo-zélandaise. Par le fait même, ces vétérans soulèvent la difficulté pour la logique néolibérale dominante d'inclure la santé comme une composante des droits autochtones découlant des Traités liant l'État (Trnka et Trundle, 2014; Bryers-Brown et Trundle, 2017).

Bien que le plus haut tribunal du pays n'ait pas encore rendu de décision, il sera intéressant d'évaluer le degré d'ouverture de l'État face aux revendications des vétérans maoris. Comme

l'avance Orange, les Maoris « are still endeavouring to break free from a paternalistic relationship which many Maori see as restricting their access to an equitable share of the nation's resources and limiting their access to power-sharing in the nation's political structures » (Orange, 2007).

Cette recension des écrits nous a permis de brosser un tableau complet es deux grandes écoles de pensées qui traitent des relations civilo-militaires. L'une des écoles, qui adopte une perspective historique, affirme que l'armée n'est pas un facteur de développement pour les Autochtones, mais est le fer-de-lance d'une économie coloniale au service de la société majoritaire. L'administration militaire n'agit donc que comme une force coercitive et nuit à leur autodétermination. Qui plus est, le racisme institutionnalisé et systémique y a été enraciné. L'autre école soutient plutôt que l'armée est un outil de développement pour les Autochtones, désignant d'abord la création d'unités distinctes comme un multiplicateur de force. On affirme par ailleurs que l'expérience militaire des Aborigènes est un moyen d'empowerment tant individuel que collectif. Finalement, on présente le cheminement de l'armée vers un accueil de la diversité dans ses politiques administratives, autant au Canada, qu'en Australie ou qu'en Nouvelle-Zélande.

2 CADRE THÉORIQUE : LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES

Ce chapitre présente le cadre théorique qui nous permettra d'analyser la perception (ou les perceptions) qu'ont les militaires des Autochtones au sein de l'armée canadienne. Nous amorçons ce chapitre par la définition de concepts en retraçant l'origine de théorie des représentations sociales élaborée par Moscovici (1961). Ensuite, nous discuterons des différentes écoles de pensée issues de ce courant théorique. Les deux écoles principales auxquelles nous nous attarderons sont d'une part l'Aixoise de Abric (1987), et d'autre part l'École de Genève dont la filiation est attribuée à Doise (1990). Une autre section sera consacrée aux développements et aux concepts découlant de ces écoles de pensée. Finalement, nous illustrerons notre plan d'application de ce cadre théorique par nos sujets (les militaires) à notre objet de représentation sociale (les Autochtones).

2.1 Définition des concepts

2.1.1 Origine et naissance des représentations sociales

Notre manière de percevoir notre environnement est empreinte de multiples considérations et influences qui sont ancrées dans notre univers cognitif et motivent les comportements que nous adoptons. À cet égard, le concept de représentation sociale sert à désigner « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 2003, p. 53). Les représentations sociales servent en quelque sorte à filtrer les informations dans lesquelles l'individu se trouve plongées en permanence. En ce sens, devant la complexité de cet environnement, les représentations sociales répondent à cet impératif de le simplifier, le rendre plus prévisible et plus familier. Il s'agit en quelque sorte de reconstruire son univers à sa propre manière. On se trouve donc à la genèse des constructions et des croyances (Rateau et Lo Monaco, 2013). Bien que les représentations sociales mènent à un produit, soit la perception d'un objet précis, nous pouvons concevoir cette théorie comme étant un processus itératif de construction (Abric, 1987). Ainsi, l'individu donne un sens à sa réalité sociale (Tafari, Haguel et Ménager, 2007).

Avant d'élaborer sa théorie des représentations sociales de manière aboutie, Moscovici a suivi les traces de Durkheim. En effet, ce dernier s'est intéressé à ce qu'il appelait les représentations collectives. Selon sa conception, ces représentations constituent des systèmes clos qui fonctionnent de manière autonome à la manière d'un métasystème. Ces perceptions ont comme objectif de préserver le lien social, d'assurer la pérennité du groupe et ne fonctionnent que dans un contexte où les individus se conforment très fortement aux règles prescrites. On comprend donc pourquoi Moscovici s'intéresse principalement aux sociétés dites traditionnelles pour lesquelles les faits sociaux occupent une place de première importance (Valence, 2010). En effet, la théorie de Durkheim s'appuie sur un certain déterminisme par lequel l'individu est « un être déterminé par l'inconscient collectif, un réservoir de croyances et de valeurs héritées du passé » (Negura, Lavoie, 2016, p. 16). Par conséquent, le système d'analyse de Durkheim n'est pas conçu pour étudier l'évolution et la transformation de ce système de perceptions, puisqu'il ne s'intéresse pas à l'individu (Valence, 2010). Moscovici quant à lui tente de pallier cette lacune en intégrant une analyse mettant en relation les interactions entre l'individu et le groupe. De cette manière, il est possible de capter les transformations à l'œuvre dans un système de relations sociales. Pour ce faire, l'auteur élabore deux outils conceptuels : l'objectivation et l'ancrage.

L'objectivation est la fondation du chantier des représentations sociales. Elle vise à construire un savoir minimal avec lequel les membres d'un groupe donné peuvent interagir et se forger une perception de laquelle découleront des opinions. Pour Nagura et Lavoie, il est question d'une synthèse sélective de l'information relative à un objet qui s'effectue à l'aide d'un mécanisme sociocognitif (Negura et Lavoie, 2016). Le processus se déroule en trois étapes : la sélection ou déconstruction sélective, la formation d'un schéma figuratif et la naturalisation. La sélection — ou la déconstruction sélective — sert de premier filtre de l'information où selon des critères culturels ou normatifs, l'individu décontextualise l'information pour se l'approprier dans un univers qui lui est propre (Seca, 2010; Valence, 2010). Comme l'explique Seca, un objet scientifique peut être dépouillé de ce qui le rend inaccessible ou inadapté à l'échange. Prenons par exemple la théorie psychanalytique de Freud. Dans les années 1950, les concepts de conscient et d'inconscient, de même que de refoulement et de complexe étaient couramment utilisés dans le langage populaire. Par contre, la notion de libido fut sciemment omise, étant donné que l'on référerait à un concept provenant de la sexualité et qu'il allait à l'encontre du schème de valeurs des individus de l'époque (Seca, 2010).

La formation du schéma figuratif vise à élaborer un sens et une cohérence à la représentation sociale, ce qui va donner lieu ultimement à la naissance d'un noyau. Des caractéristiques très prégnantes formeront alors une image, un symbole deviendra peu à peu représentatif de l'objet en question. En effet, certains éléments vont être majorés, d'autres minorés, par le biais d'un processus de réajustement. Par la naturalisation, on vient finalement donner un rôle de vérité à ces éléments qui viennent se cimenter. Ces entités deviennent alors figées et ne sont plus imbriquées dans un processus de construction, elles acquièrent un statut objectif sur lequel repose la communication et le jugement (Seca, 2010). Nous reviendrons plus loin à la notion de noyau dans la section sur la théorie du noyau central. Retenons pour l'heure que ce mécanisme trouvera son prolongement dans le processus d'ancrage.

Le processus d'ancrage complète l'étape de l'objectivation en rendant compte « de la façon dont l'objet nouveau va trouver place dans le système préexistant des individus et des groupes » (Rateau, Lo Monaco, 2013, p. 8). L'ancrage permet d'utiliser concrètement et quotidiennement la représentation en question, puisqu'elle se trouvera complètement imbriquée dans l'univers social de l'individu ou du groupe (Seca, 2010). Selon Tafani, Haguel et Ménager (2007), ce mécanisme « constitue un processus complémentaire de l'objectivation qui consiste à situer l'objet de représentation par rapport à des catégories de savoirs préexistants et à inscrire celui-ci au sein d'un ensemble de rapports symboliques et sociaux » (Tafani, Haguel et Ménager, 2007). On remarque donc que le contexte immédiat où s'inscrit l'individu est fondamental dans la compréhension et la production d'une représentation sociale. À ce sujet, Moscovici (1961) élabore trois fonctions particulières d'un système de représentations sociales.

Selon ce dernier, l'utilité des représentations sociales réside en premier lieu dans le caractère du registre dans lequel s'inscrivent ces représentations. On parle de la construction d'outils nécessaires à la compréhension mutuelle dans les interactions pour les membres d'un groupe. Par exemple, pour des chasseurs, la protection de la nature est liée à la gestion du territoire qui permettra à terme d'assurer la pérennité de l'activité de la chasse. À l'inverse, les écologistes auront une tout autre compréhension de ce thème. Pour eux, cet idéal est davantage synonyme de conservation des ressources. En deuxième lieu, il est question d'un guide pour l'action qui sera entreprise en lien avec la représentation de l'objet. Ces représentations créeront des attentes et revêtiront un caractère normatif en lien avec le comportement adopté par la suite (Lo Monaco, L'Heureux, 2007). Il existe un consensus chez les chercheurs voulant que les représentations sociales légitiment et donnent un sens aux comportements de certains acteurs

qui, pris isolément, n'auraient aucun sens. À la lumière de ce cadre structurant, il sera possible d'éclaircir les rôles et les relations des individus qui partagent cette représentation (Negura, Claude, 2016).

Troisièmement, les représentations sociales sont liées à la formation et au maintien de l'identité d'un groupe puisqu'elles jouent un rôle de différenciation. Ainsi, « le groupe prend conscience de son unité [...] en construisant une représentation sociale qui lui est propre » (Lo Monaco, L'Heureux, 2007, p. 58). Cette différenciation s'opère en forgeant des représentations sociales d'un même objet qui diffèrera en fonction du groupe. D'ailleurs, pour les membres d'un groupe la manifestation physique de celui-ci (p. ex. l'architecture d'une église) a moins d'importance au niveau de l'expression de son identité que la représentation partagée au sein de ses membres (p. ex. la prise de position par rapport à l'avortement) (Moscovici, 2013). Une autre caractéristique fondamentale des représentations sociales est qu'elles sont collectivement produites à l'intérieur de ce qu'il convient d'appeler un processus global de communication, au sein duquel le langage joue un rôle déterminant (Rateau, Lo Monaco, 2013; Moscovici, 2013). Les communications régulières d'un groupe génèrent un seuil minimal de proximité et de communalité afin de créer une structure et un profil nécessaire à toute représentation (Moscovici, 2013). Selon Wachelke, la spécificité des représentations sociales vient du fait qu'elles forment une structure symbolique partagée et activement négociée au sein et à travers plusieurs groupes par le biais de la communication active (Wachelke, 2012).

Moscovici décline en trois modes de communication les systèmes relationnels à l'origine de la transmission ainsi que de la variation des représentations sociales. Le premier est la diffusion qui constitue le mode de communication le moins manipulé dans un but idéologique. On se trouve en amont de la formation des opinions. Comme l'observe Valence, « [s] on premier objectif est de faire connaître un objet et de diffuser les savoirs qui lui sont relatifs (Valence, 2010, p. 20). » Le second moyen est la propagation qui se veut le mécanisme de formation des attitudes. Les auteurs de la diffusion de l'information à cette étape veulent orienter les prises de position du public, afin qu'elles s'insèrent dans un mode de pensée préexistant (Valence, 2010, p. 20). Finalement, la propagande cherche à créer un conflit et est à la source de la naissance des stéréotypes. Doise avance qu'il est question d'un refus global d'une conception adverse que l'on dépeint à l'aide de stéréotypes. Il illustre son propos à l'aide de l'exemple de la vision de la psychanalyse provenant de la presse communiste de l'URSS. Cette science freudienne était décrite par les médias soviétiques comme une science bourgeoise que

les États-Unis ont importée de France. Ceux-ci affirmaient que la psychanalyse individualisait les sujets et les éloignait de la lutte prolétarienne de nature collective. Par conséquent, elle était en porte-à-faux avec l'idéologie communiste (Doise, 2003).

Cependant, il faut préciser que ce ne sont pas tous les objets sociaux qui peuvent être sujets de représentations sociales. Moscovici précise trois conditions nécessaires à l'apparition d'une représentation sociale. Tout d'abord, il doit exister une dispersion de l'information à propos de cet objet (Mariotti, 2003). Cette condition survient lorsqu'il existe un manque de données objectives sur un phénomène social en particulier (Seca, 2010). On peut parler d'un travail de sélection et d'évaluation, afin d'identifier l'objet de représentation sociale (Valence, 2010). Ensuite, il doit y avoir une focalisation d'un groupe sur l'objet en question. Il s'agit d'un tri, en partie causé par les systèmes de communications, par rapport à l'information qui circule sur le phénomène en fonction des intérêts du groupe en question. Seca soutient qu'il est question d'une « procédure d'accentuation d'un objet de représentations sociales et d'occultation d'autres inadaptes au système de valeurs des acteurs ou des sujets. Une vision globale et complète de l'objet est, dans ce cas, assez peu probable (Seca, 2010, p. 47). » Finalement, ce même groupe doit ressentir une pression sociale pour inférer un raisonnement quelconque à propos de cet objet (Mariotti, 2003). On parle de la suite logique des deux autres conditions susmentionnées. Le groupe veut parvenir à un consensus sur un objet donné, il tente d'adopter un code commun ayant un fort potentiel explicatif pour réduire la complexité d'une situation et paver la voie à l'action (Seca, 2010, p. 48). On tente de combler les incertitudes en empruntant des raccourcis, analogies et attributions causales (Valence, 2010).

Bonardi, Roussiau, et Mariotti soutiennent que ces critères ne sont pas suffisants pour voir apparaître un objet de représentations sociales. Ceux-ci ajoutent les critères d'utilité sociale et d'importance de l'objet dans les interactions (Bonardi et Roussiau, 2014; Mariotti, 2003). Moliner quant à lui préfère discuter de critère de polymorphisme ou de complexité de l'objet pour désigner ces deux aspects. Selon lui, il n'y a véritablement représentations sociales lorsque :

Pour des raisons structurelles ou conjoncturelles, un groupe d'individus est confronté à un objet polymorphe dont la maîtrise constitue un enjeu pour d'autres acteurs sociaux interagissant avec le groupe. Quand enfin le groupe n'est pas soumis

à une instance de régulation définissant un système orthodoxe (Valence, 2010, p. 48).

Le phénomène doit pouvoir être interprété et saisi de différentes manières par les acteurs en présence, relativement à des objectifs qu'ils partagent. En ce sens, il doit aussi exister une certaine configuration des groupes en fonction de ces représentations sociales. Ces groupes doivent être formés d'individus qui sont interdépendants, c'est-à-dire qu'ils doivent coopérer dans l'optique d'atteindre un objectif qui leur est propre. Cette configuration peut être structurelle (relatif à l'identité d'un groupe), par exemple la perception de la pauvreté chez les sans-abris. Cette même configuration peut aussi être conjoncturelle lorsque des objets nouveaux qui ont un caractère problématique surviennent. Di Giacomo a étudié ce facteur avec des étudiants qui se mobilisent par rapport à l'augmentation des droits d'inscription (Seca, 2010).

Plusieurs écoles de pensée ont émergé de la théorie des représentations sociales de Moscovici. Dans la prochaine section, nous allons porter notre attention sur deux grandes écoles de pensée ayant particulièrement marqué la théorie des représentations sociales : l'École aixoise avec la théorie du noyau central et l'École de Genève avec la théorie des principes organisateurs. Nous discuterons également de brève manière des autres approches, à savoir la convergence des deux théories, la théorie des niveaux de construits et l'approche anthropologique ou culturelle.

2.1.2 L'École aixoise

L'École de pensée aixoise s'est fait connaître grâce aux travaux d'Abric (1987) sous l'appellation de la théorie du noyau central, qui structurait les représentations sociales en deux systèmes, soit le noyau central et le système périphérique. La prémisse de cette théorie est que peu importe la représentation, celle-ci est articulée autour d'un noyau central (Abric, 1987). Moscovici a d'ailleurs remarqué que la norme de rationalité à la base de nos décisions s'exerce à l'intérieur des impulsions délivrées par la nature du groupe et le contenu d'une représentation partagée par ce groupe et non l'inverse. En d'autres termes, l'individu prend ses décisions, qu'il croit rationnelles, à l'intérieur des limites définies par la langue, les institutions et les représentations sociales. L'auteur explique en effet qu'il ne faut pas utiliser le même critère pour évaluer la psychologie des sociétés dites « primitives » avec celle des sociétés des

hommes « avancés ». Les distinctions entre ces groupes doivent être évaluées, entre autres, à l'aune des représentations distinctes formées autour d'un noyau constitué d'un agrégat de croyances homogènes (Moscovici, 2013). L'adoption de la théorie du noyau central entraîne comme conséquence méthodologique incontournable l'obligation de dépister les constituants formant la structure d'une représentation sociale, dont l'épine dorsale est le noyau (Lionel, Apostolodis, 2007).

Cette théorie trouve son origine dans la fonction de l'objectivation décrite plus haut, plus précisément dans l'élaboration du schéma figuratif. Abric a repris ce modèle en le généralisant et en le décrivant comme un système sociocognitif (Seca, 2010). Ce noyau assure trois fonctions fondamentales, à savoir une fonction génératrice, une fonction organisatrice, ainsi qu'une fonction de stabilisation. La fonction génératrice est la caractéristique qui donne un sens, qui permet la création ou la transformation de la signification des autres éléments qui forment la représentation. Moliner appelle cette fonction la fonction d'organisation, c'est-à-dire que le noyau détermine et module le sens de l'ensemble des éléments de la représentation, en plus de déterminer son sens global (Moliner, 2016).

La fonction organisatrice quant à elle permet l'agencement des éléments entre eux, elle cimenter l'édifice de la représentation sociale en générant la nature des liens entre les éléments de la représentation (Abric, 2003; Moliner, 2016). Cette particularité découle d'ailleurs directement de la première fonction. En ce sens, Abric affirme qu'il est question de « l'élément unificateur et stabilisateur de la représentation » (Abric, 2003, p. 215). Flament abonde dans le même sens déclarant que « ce qui semble sûr, c'est que le noyau est une structure qui organise les éléments de la représentation, et leur donne sens (Flament, 2003, p. 236) ». Sa propriété essentielle demeure cependant sa capacité à résister dans le temps (Négura, Maranda, 2004). La combinaison des deux fonctions susmentionnées génère la fonction de stabilisation. Le noyau est ainsi la partie la plus stable et la plus résistante de la représentation (Moliner, 2016).

En ce sens, le noyau central est caractérisé par son caractère non négociable. Il dispose d'une structure cohérente puisqu'il demeure accolé au système de valeur du groupe (Valence, 2010). Le noyau central est en ce sens tellement important, qu'une remise en cause d'un élément de ce système entraîne le rejet de la représentation, ou du moins sa modification radicale, entraînant ainsi des coûts cognitifs et psychosociaux importants (Flament, 2003; Moliner, 2016). De ce fait, Moliner déclare que « toute évolution des croyances centrales entraîne une

évolution globale du sens de la représentation » (Moliner, 2016, p. 3.3). Il nous apparaît important d'ajouter que le noyau est imbibé dans la culture et traduit la marque des normes sociales ambiantes (Bigono, 2011). Garnier précise que ce modèle est approprié au type de recherche expérimentale, puisqu'il est très structuré et permet de révéler une hiérarchisation des éléments fondant la représentation (Garnier, 2015). La structure du noyau central est attachée à un second système, la périphérie, qui constitue la deuxième structure de la représentation sociale. Le système périphérique a pour effet de traduire par inférence les spécificités des individus (Bigono, 2011).

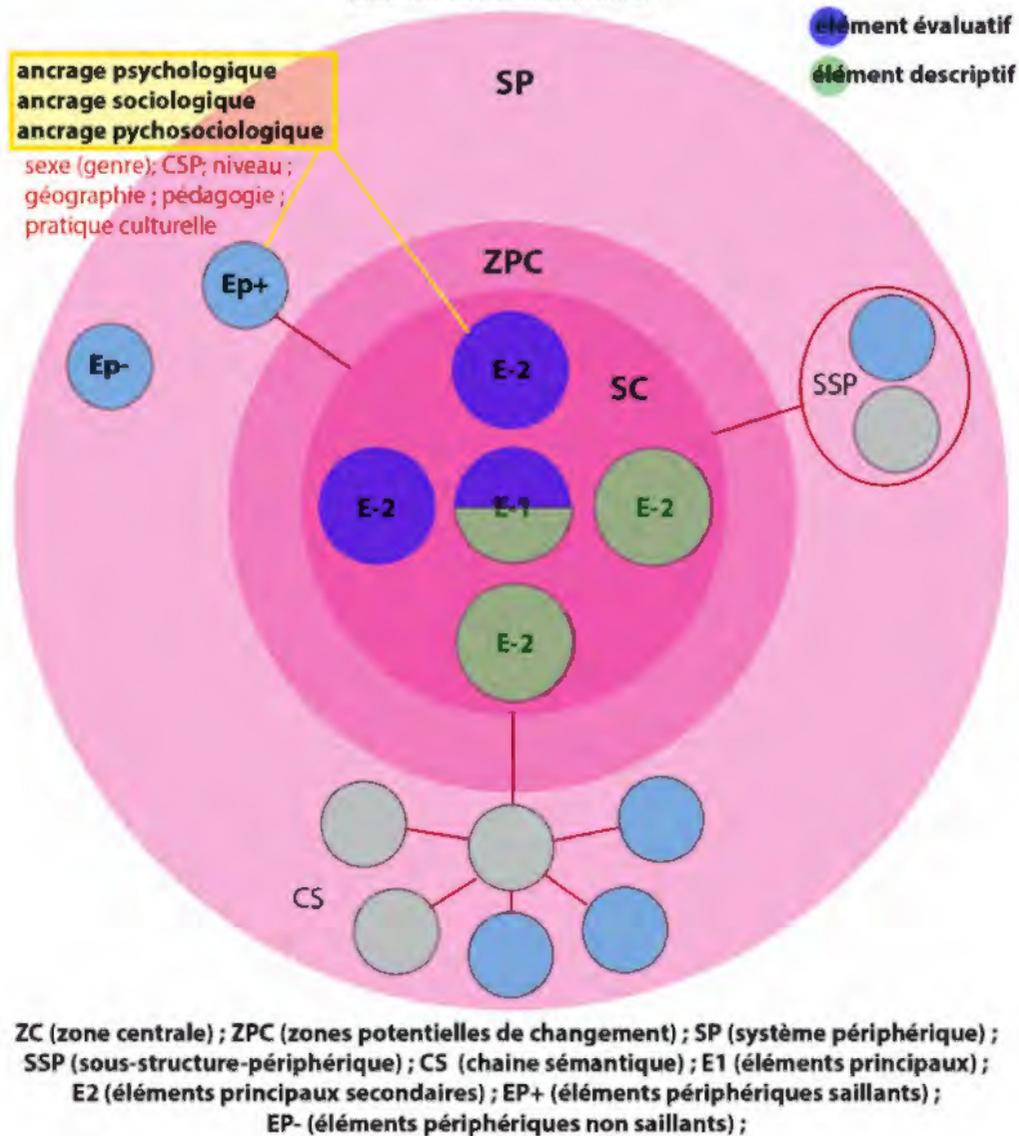
Le système périphérique répond à trois fonctions précises, soit l'adaptation à la réalité concrète, la diversification du contenu d'une représentation sociale et la protection du noyau central (Seca, 2010). D'abord, au chapitre de l'adaptation à la réalité concrète, Rateau et Lo Monaco expliquent que le système périphérique est une sorte de grille de décryptage qui permet au sujet d'analyser la réalité sociale à laquelle il est directement confronté (Rateau, Lo Monaco, 2013). Le système périphérique est en effet composé d'éléments qui possèdent un caractère prescriptif et conditionnel, puisqu'il adapte les pratiques au contexte immédiat du groupe (Zouhri et Rateau, 2015). On permet une stabilité dite relative de la représentation puisqu'il est question d'une zone tampon entre « une réalité qui la met en cause, et un noyau central qui ne doit pas changer facilement » (Flament, 2003, p. 230). De même, ce système permet la différenciation fonctionnelle du centre (Bingono, 2011). C'est au sein du système périphérique que les individus ayant une représentation sociale vont utiliser l'analogie et l'exemple pour illustrer un concept. On peut alors s'adapter à notre auditoire en étant attentif et en se conformant aux attentes de ce groupe, sans pour autant altérer les éléments du noyau (Seca, 2010).

Ensuite, en ce qui a trait à la diversification du contenu de la représentation sociale, le système périphérique est flexible et perméable au contexte immédiat, y jouant un rôle d'amortisseur (Flament, 2003; Campos, Therrien, 2015). Il est question ici d'un rôle de « régulation » qui permet l'intégration de nouveaux éléments tirés de la réalité du sujet au fondement du noyau central tout en assurant une cohérence (Valence, 2010). Par un processus de filtrage et de minoration, on permet un tamisage de ces éléments afin qu'ils cadrent adéquatement au sein du noyau central. Au sujet du traitement de l'altérité, Bingono ajoute que cette structure supporte le caractère hétérogène d'un groupe. Il est aussi doté d'une certaine souplesse et d'une aptitude à supporter les contradictions. On peut ainsi envisager que les individus au sein d'un groupe expriment des opinions différentes quant aux éléments inclus dans le système

périphérique. Enfin, contrairement au noyau central qui perdure dans le temps, le système périphérique est évolutif et réagit au contexte immédiat (Bingono, 2011).

Finalement, le rôle de défense du noyau central permet de protéger ce qui était décrit plus haut comme non négociable. Comme l'affirme Seca, « il absorbe l'indicible, l'injustifiable, le nouveau sans dommage pour le cœur du système sociocognitif. Il favorise ainsi le maintien de ce qui est non négociable ou inconditionnel [...] (Seca, 2010, p. 83). En effet, il est question d'un système de protection contre les agressions extérieures dont le noyau pourrait être victime; d'un pare-choc habileté à absorber les impacts de manière préventive (Bingono, 2011). On peut donc constater, à la lumière de ces caractéristiques issues de la littérature, que le système du noyau central et le système périphérique forment un ensemble de vases communiquant. L'utilisation de cette théorie est judicieuse puisqu'elle nous permettra de bien structurer les représentations que les militaires se font des Autochtones dans les Forces armées canadiennes. Abordons maintenant l'autre grande école de pensée de la théorie des représentations sociales : la théorie de principes organisateurs qui fonctionne davantage de manière inductive que déductive (Gamier, 2015). Cette école de pensée nous sera utile pour cerner les divergences d'opinions qu'un groupe peut entretenir quant à une représentation partagée.

Analyse structurale d'une représentation sociale
(Roussiau et Bonardi, 2001)



2.1.3 L'École genevoise

Doise (1990) a développé cette école pour regrouper les principes organisateurs constituant les repères pour la dispersion d'opinion, d'attitudes ou de préjugés individuels partagés par des ensembles de personnes (Garnier, 2015). L'École de Genève se distingue de celle du noyau central en ce qu'elle ne cherche pas spécifiquement à décrire le fonctionnement des représentations sociales, mais à les inscrire dans le champ des rapports sociaux, en allant puiser

dans l'hétérogénéité des différentes dynamiques représentationnelles (Valence, 2010). Contrairement à l'École aixoise qui centre son analyse sur le processus d'objectivation, l'École de Genève met l'accent sur le processus d'ancrage (Roussieau, Renard, 2003). Toutefois, Garnier souligne que cette école de pensée englobe tout de même trois aspects qui comprennent les deux processus développés par Moscovici, soit l'objectivation, « la variation interindividuelle des prises de position en fonction des enjeux communs » et l'ancrage en relation des appartenances sociales des acteurs (Garnier, 2015, p. 23-24). Doise souligne que la prise de position des individus relativement aux repères communs est grandement déterminée par leur appartenance à des groupes spécifiques (De Carlos, 2015).

Doise veut mettre en lumière les principes générateurs de prise de position définie par une pluralité de schèmes organisateurs qui mettent en scène différents scénarios, règles et normes pertinentes. Celles-ci balisent les interactions dans lesquelles les individus prennent part. Ainsi, un métasystème formé par les principes organisateurs, le système d'objectivation et d'ancrage exerce une régulation sur les systèmes cognitifs individuels (Roussieau, Renard, 2003). Selon Doise, le système de représentations sociales remplit deux fonctions. Il est, d'une part, générateur de prise de position et il organise les différences individuelles. Par le biais des prises de position, les individus ont des points de repère commun qui deviennent sources d'altérité (Negura, Maranda, 2004). Doise explique qu'il est question ici de « principes relationnels qui structurent les rapports symboliques entre individus ou groupes, constituant en même temps un champ d'échange symbolique et une représentation de ce champ (Garnier, 2015). Le groupe partage une carte mentale commune qui facilite les communications. Doise, Clémence et Lorenzi-Cioldi affirment à ce titre que « tout se passe comme si le sens commun ne tolérait pas l'existence d'une liaison entre les éléments de savoir qu'il assimile et les systèmes de savoirs d'un autre ordre (De Carlos, 2015). » Il s'agit de la structure représentationnelle.

Avec sa théorie des principes organisateurs, Doise tente de construire une théorie des représentations sociales qui conçoit la naissance des attitudes comprises comme regroupant les opinions attitudes et stéréotypes (Doise, 2003). Seca parle d'une dimension plus interne qui peut être définie comme étant une « prédisposition à agir » (Seca, 2010, p. 32). Doise s'intéresse en ce sens au système de communication et leurs liens quant à la naissance des attitudes. À ce propos, il s'inspire des travaux de Bourdieu et de sa notion d'*habitus* qui postulent le rôle déterminant de l'appartenance d'un individu à un champ dynamique ou institutionnel (Seca, 2010; De Carlos, 2015).

[o] n n'achète pas un journal, mais un principe générateur de prises de position défini par une certaine « position » distinctive dans un champ de principes générateurs institutionnalisés de prises de position : et l'on peut poser qu'un lecteur se sentira d'autant plus complètement et adéquatement exprimé que l'homologie sera plus parfaite entre la position de son journal dans le champ des organes de presse et la position qu'il occupe lui-même dans le champ des classes (ou des fractions de classe), fondement du principe générateur de ses opinions (Bourdieu, 1977 dans Doise, 2003).

Ainsi, la notion d'attitude (A) vient compléter les postulats de l'école béhavioriste voulant que l'individu ne réponde qu'à des stimuli externes et donne une réponse en fonction de ces stimuli. Au modèle stimulus-réponse (S-R) on ajoute ainsi une variable intermédiaire, celle des attitudes. Le modèle devient ainsi S-A-R (Stimulus-attitude-réponse) et permet de mettre au jour les fonctions d'évaluation et de description dans le jugement des individus (Seca, 2010; Doise, 2003). Les attitudes comprennent trois fonctions, c'est-à-dire celle d'affects ou d'appétences individuelles qui seront connotées positivement ou négativement, la fonction cognitive qui permettra de décrire et de catégoriser l'objet sur lequel la représentation sociale porte et la théorie de la consistance qui postule que l'action de l'individu découle de son attitude (Seca, 2010).

Par ailleurs, les individus qui sont intégrés dans les groupes font partie d'un des niveaux d'analyse de la réalité qu'a élaboré Doise. En effet, celui-ci trace un continuum allant d'une dynamique centrée sur l'individu (*interindividuelle*) pour converger vers une dynamique *ultra-collective* (Valence, 2010). Selon l'auteur, l'appartenance sociale mène à des prises de position individuelle. Les interactions sociales possèdent un caractère symbolique et participent aussi à la construction identitaire (Negura, Maranda, 2004). Par contre, Doise se garde bien de tracer une relation de causalité simple entre l'appartenance d'un individu à un groupe et l'attitude qui en découlera. Bien que chaque individu dispose de plusieurs groupes d'appartenance, certains groupes auront un plus grand impact sur l'ancrage de ses opinions et de ses croyances que d'autres. Il y a donc une disproportion dans l'impact des groupes en ce qui a trait à la construction des représentations sociales. Newcomb affirme même que les groupes auxquels l'individu aspire à intégrer ont un rôle à jouer dans l'ancrage (Doise, 2003; Newcomb, 1948). Selon Doise, l'objet d'étude s'inscrit alors dans la perspective des principes d'homologie entre d'une part les positions sociales de l'individu (à savoir leur capital économique et culturel) et leur prise de position (De Carlos, 2015).

Il devient ainsi possible par exemple d'étudier les relations de pouvoir ou de domination qui subsiste entre les classes sociales (rapports de production) ou bien des interactions au sein d'une catégorisation ou d'un champ particulier, par exemple la culture, le travail les inégalités hommes/femmes (Seca, 2010). Negura et Maranda affirment à ce propos que : « [d] ans notre étude, cela signifie que les caractéristiques personnelles des gestionnaires, leur appartenance sociale et de groupe, leur statut, leur position et le contexte » sont des facteurs qui participent à la construction de la représentation sociale (Negura, Maranda, 2004, p. 132). De Carlos précise que ce type de recherche est davantage qualitatif que quantitatif, contrairement à la théorie du noyau central. Ces deux approches demeurent cependant complémentaires, comme nous pouvons l'observer dans le tableau ci-contre (De Carlos, 2015).

Tableau tiré de la thèse de De Carlos (2015)

- Variabilité intra et interindividuelle : du plus labile au plus stable +	Niveau idéologique (croyances, valeurs, normes, thémata)	+ Niveau d'intégration -
	Représentations sociales	
	Attitudes	
	Opinions	

En effet, le noyau de la représentation se trouve au centre du tableau (idéologie, représentations sociales, attitudes et opinions) et le système périphérique est représenté par les deux extrémités (variabilité interindividuelle, niveau d'intégration). L'individualisation de la représentation est visible par la variabilité intra et interindividuelle de l'idéologie, des représentations sociales, des attitudes et des opinions de même que par le niveau d'intégration des individus au sein d'un groupe.

Après avoir discuté de ce deuxième grand pan des représentations sociales, attardons-nous maintenant aux développements subséquents que forment les développements subséquents des deux grandes écoles de pensée.

2.1.4 Développements subséquents

Certains constats nous permettent de trouver des points communs à ces deux théories. Tout d'abord, l'existence d'un champ représentationnel de savoir partagé par le biais du système central pour la théorie du noyau central, ainsi que des principes organisateurs pour la théorie des principes organisateurs. De plus, ces deux théories possèdent des éléments qui agissent comme des modulateurs de ce système de savoir, c'est-à-dire le système périphérique pour l'un et les prises de position individuelle pour l'autre. On peut affirmer cependant que la première théorie place la recherche d'un consensus groupal au centre de l'analyse, alors que la seconde théorie met davantage l'accent sur les régulations sociales (Tafani, Haguel, Ménager, 2007). Par ailleurs, la théorie du noyau central met l'accent sur le consensus d'un groupe par rapport à la signification d'un objet social. La théorie des principes organisateurs quant à elle place l'évaluation et le jugement d'un énoncé en exergue pour ensuite analyser les divergences dans les prises de position (Tremblay, 2005).

Negura et Maranda ont développé une analyse mettant ces deux théories en perspective, afin de tracer la représentation sociale qu'ont les gestionnaires d'entreprise de l'intégration socioprofessionnelle. Les auteurs ont eu recours à l'École genevoise des principes organisateurs afin de regrouper les énoncés qui ont un caractère de généralité suffisant pour laisser place à des prises de position distinctes. Par exemple, l'énoncé « la toxicomanie est un problème » est un principe organisateur, puisqu'il laisse place à des divergences quant au discours adopté par les gestionnaires en fonction de cette prémisse. Au contraire, l'affirmation « la toxicomanie est un problème pour la productivité industrielle » a un caractère consensuel. Par conséquent, il serait question d'un élément du noyau central (Negura et Maranda, 2004). Tremblay a effectué quant à lui une fusion des deux théories, critiquant le potentiel explicatif de l'une ou l'autre des théories. Il remarque au contraire le caractère complémentaire des deux théories. Par exemple, il discute du besoin d'exhaustivité dans l'analyse d'une représentation sociale. Or, la théorie du noyau central est trop descriptive et il est essentiel de recourir à une dimension explicative pour bien cerner les nuances de la perception d'un sujet. On doit alors procéder en décrivant les réalités objectives en plus de « considérer leur ancrage dans des dynamiques relationnelles (Tremblay, 2005, p. 53). »

L'étude de Tafani, Haguel et Ménager, sur la représentation de ce que constitue une bonne automobile en fonction des marques, utilise principalement la théorie des principes

organisateurs. Les auteurs ont analysé que cinq principes organisateurs structurant les représentations sociales des individus au regard de ce qu'ils perçoivent comme une bonne automobile. Les sujets de l'enquête associaient six marques de voitures aux principes de confiance, économie, qualité, hédonisme et nouveauté. Les auteurs ouvrent cependant la voie à une analyse de ce même objet de représentations sociales en fonction de la théorie du noyau central. Plus précisément, la distinction qualitative et fonctionnelle qu'une telle théorie procure par le biais de la structuration des éléments en système central et périphérique permet « de déterminer la signification que les individus attribuent à la marque » (Michel, 1999; Tafani, Haguel et Ménager, 2007).

La théorie des niveaux de construits quant à elle opérationnalise la distance d'un sujet et d'une de ses représentations sociales, plus précisément l'impression à géométrie variable qu'un objet de représentations sociales est distant ou rapproché psychologiquement de la réalité du sujet. La distance psychologique possède différentes dimensions, soit une dimension spatiale (éloignée ou proche), temporelle (passée future, présente), sociale (l'individu ou les autres) et hypothétique (événement probable ou non). Ainsi, tout événement ou objet peut être représenté par différents niveaux de construction. Un construit à bas niveau sera concret alors qu'un construit de hauts niveaux aura un caractère beaucoup plus abstrait (Lieberman, Trope, 2009; Michel-Guillou, 2014). À ce titre, Liberman et Trope ont analysé comment le niveau de construit d'une représentation sociale affecte le processus décisionnel d'un acteur. En effet, plus un niveau de construit est abstrait, plus les individus vont avoir de la facilité à faire des choix lorsqu'ils prédisent, évaluent et prennent action par rapport à une situation donnée. Souvent, la situation caractérisée par un haut niveau de construit sera éloignée dans le temps et l'espace, ce qui va permettre aux individus concernés de faire des prédictions avec plus de confiance ainsi que des évaluations davantage polarisées, ce qui va mener à terme à des choix plus clairs (Lieberman, Trope, 2008).

Élisabeth Michel-Guillou (2014) utilise d'ailleurs cette théorie pour l'appliquer au phénomène du réchauffement climatique et de leur perception par les gestionnaires de l'eau en France. Elle relate entre autres l'importance de la dimension spatiale dans la perception du réchauffement climatique. En effet, même si les problèmes environnementaux planétaires demeurent un objet de représentation très préoccupant qui supprime les enjeux au niveau local, c'est au niveau global que les individus s'estiment le moins responsables (Michel-Guillou (2014).

On peut effectuer une analogie entre la théorie des niveaux de construits et la théorie du noyau central. La structure du centre et de la périphérie nous rappelle la structure des niveaux de construits. En effet, le bas niveau de construit s'apparente au système périphérique puisqu'il est directement connecté au contexte. Il est donc question de l'aspect concret de la représentation sociale. À l'opposé, le système central est similaire au construit de haut niveau, par son caractère stable, invariable et abstrait (Liberman, Trope, 2009). La mémoire sociale fait aussi partie du système des représentations sociales et joue un rôle important dans la structuration des perceptions.

D'ailleurs, Moscovici traite de la mémoire sociale dans son concept d'ancrage (Moscovici, 2004). La mémoire est à la source de l'action et en ce sens, celle-ci tente de trouver une signification, une cohérence aux événements (Roussieau, Renard, 2003). Comme l'affirment Rateau et Lo Monaco, « les représentations sociales actuelles sont toujours redevables d'un « avant » dans lequel elles puisent des significations et qui se trouve lui-même transformé au regard des enjeux contemporains suscités par l'objet (Rateau, Monaco, 2013, p. 5). » Gian P. Gentile a d'ailleurs traité de la notion de mythe dans un article sur la guerre en Afghanistan et la doctrine de contre insurrection. Ce Colonel de l'armée américaine a critiqué le récit d'une « narration stéréotypée » qui s'est construite au cours de la guerre du Viet Nam (1965-1972), ainsi que pendant la contre insurrection de la Grande-Bretagne en Malaisie (1948-1960). La Doctrine de la théorie de Nagl, selon laquelle une armée doit « apprendre et s'adapter », est maintenant bien intégrée dans l'armée de terre. En effet, l'armée américaine, comme plusieurs armées occidentales, a construit un récit binaire affirmant que les stratégies de guerres traditionnelles ne sont plus efficaces et que les stratégies de contre insurrection le sont. Or, le Colonel Gentile critique la construction d'un tel mythe parce qu'une telle lecture repose sur l'idéologie et la croyance plutôt que sur la compréhension de la complexité du terrain et des « preuves tangibles qui travaillent le rapport entre la cause et l'effet tactique » (Gentile & Vallon, 2009, p. 29).

Dans un autre article, L'Heureux, Rateau et Guimelli discutent de l'influence du nexus dans le schéma d'une représentation sociale. Un nexus est un noyau de sens irraisonné qui se trouvent en amont de la rationalité, c'est pourquoi on dit qu'il s'agit d'un nœud affectif prélogique. Les nexus ont un caractère très mobilisateur pour une communauté donnée, à une époque donnée. Par exemple, il pourrait s'agir de mots tel que Liberté, Paix et égalité. En lien avec le concept de mémoire sociale, les nexus contiennent non seulement une dimension historique et affective,

mais également une dimension idéologique (Lo Monaco, Rateau, Guimelli, 2008). Les nexus ont aussi pour effet de compenser la remise en question d'un élément central d'une représentation sociale auprès d'un groupe. Par exemple, pour des étudiants, il a été démontré par de nombreuses études que le groupe idéal était caractérisé par deux éléments centraux, soit l'absence de hiérarchie et l'amitié de ses membres. Or, l'expérience de L'Heureux, Rateau et Guimelli a démontré que même si on remettait en cause un de ces deux éléments au profit de la défense du nexus, cela ne remettait pas en cause la représentation sociale du groupe idéal. Précisément, lorsqu'on demandait aux sujets si le fait qu'un groupe hiérarchisé à la défense de la liberté constituait un groupe idéal, les sujets répondaient favorablement (L'Heureux, Rateau, Guimelli, 2008).

2.2 Application du cadre théorique au sujet et à l'objet de recherche

En ce qui concerne notre recherche, nous appliquerons les deux écoles de pensée aixoise et genevoise à notre analyse de l'intégration des Autochtones dans les Forces armées canadiennes. Nous nous baserons sur la recherche de Negura et Maranda (2004) pour enquêter sur la représentation sociale des militaires de deux objets. Le premier est l'objet de l'Autochtonie (A), c'est-à-dire le fait autochtone. Nous tenterons de dégager les éléments de représentation qui forment le noyau central et périphérique. Il s'agira de repérer les éléments non équivoques qui forment un certain consensus. Cette partie de l'analyse sera plus descriptive. Ensuite, nous procéderons à l'analyse des principes organisateurs qui sont les éléments qui observent des variations dans les prises de position, c'est-à-dire les énoncés pour lesquels les sujets sont en désaccords. Il sera ainsi possible d'établir la source de l'ancrage en évaluant les différentes prises de position. De plus, il sera judicieux d'explorer le degré d'influence du groupe d'appartenance d'un militaire aux deux grandes catégories organisationnelles (militaire du rang ou officier) sur sa prise de position¹.

Par ailleurs, il est possible que certaines propositions possédant un caractère consensuel tout en ayant un potentiel de désaccord assez élevé figurent à la fois au chapitre de la théorie du

¹ Les militaires du rang forment les exécutants alors que les officiers assurent la planification des opérations.

noyau central, ainsi que de la théorie des principes organisateurs. On peut conceptualiser l'échelle analytique en recourant à un continuum. D'un côté, nous avons les énoncés qui cadreront à l'une ou l'autre extrémité du pôle, c'est-à-dire qu'ils seront décryptés par les outils d'une école exclusivement. D'un autre côté, si les propositions figurent au centre des deux extrémités celles-ci seront analysées sous la loupe des deux grandes écoles de pensée.

Nous procéderons avec la même démarche pour déterminer la perception par les sujets de l'objet qu'est l'armée (B). En effet, en procédant à l'analyse de cette perception, nous pourrions établir s'il existe des liens entre la représentation qu'ils se font de l'armée et de l'Autochtonie, à savoir par exemple si le fait de percevoir l'armée comme une force plus coercitive a un lien entre des opinions plus racistes ou ethnocentriques à l'égard des Autochtones.

3 CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Dans ce chapitre, nous présenterons chaque élément de notre méthodologie. Premièrement, il s'agira de développer les questions de recherche. Deuxièmement, nous nous intéresserons à la procédure globale de notre approche. Nous expliquerons tout d'abord les postulats philosophiques sous-tendant notre recherche quantitative, c'est-à-dire l'approche constructiviste, l'étude de cas et le rôle du chercheur. Troisièmement, nous nous attarderons sur la procédure de collecte et d'analyse des données. Quatrièmement, la stratégie de validation de notre étude sera explicitée. Cinquièmement, les problèmes éthiques anticipés devront être étayés. Finalement, nous soutiendrons les impacts et l'importance de l'étude pour la société canadienne.

3.1 Question (s) de recherche

Les questions de recherche qui seront abordées lors de cette étude seront les deux suivantes, elles-mêmes recoupées en deux sous-questions :

Quelles sont les représentations sociales des militaires (sujet) de l'armée canadienne des Autochtones (objet) en vertu de la théorie du noyau central?

Quels sont les éléments constituant le noyau central du système de représentation?

Quels sont les éléments constituant la périphérie du système de représentation?

Quelles sont les représentations sociales des militaires (sujet) de l'armée canadienne des Autochtones (objet) en vertu de la théorie des principes organisateurs?

Quelles sont les attitudes, comprises comme les opinions et les stéréotypes, des militaires de l'armée canadienne à l'égard des Autochtones?

Est-ce que l'appartenance des militaires au groupe des militaires du rang ou des officiers a une influence sur leur attitude, si oui laquelle?

3.2 Procédures

Afin de répondre de manière adéquate à ces questions, il est tout d'abord impératif de décrire le cheminement pour y parvenir, en reprenant la forme proposée par Cromswell dans son ouvrage *Research Design* (2011). Pour ce faire, nous aborderons successivement l'énoncé ou les postulats philosophiques sous-tendant la recherche qualitative. Ensuite, nous décrirons le design adopté qui est l'étude de cas. Il sera judicieux de traiter du design sélectionné.

3.2.1 Énoncé ou postulats philosophique de la recherche quantitative

Fondement de la recherche quantitative Approche constructiviste

Issue de la sociologie, le constructivisme se veut un courant qui remet en question le positivisme et ses postulats. En effet, on cherche à voir plus loin que les antagonismes traditionnels entre structure et agent, objectivisme et subjectivisme, macrosociologie et microsociologie, sociologie et individu (Universalis, 2015). Le concept d'habitus élaboré par Bourdieu a servi de pierre angulaire pour les développements de cette approche. L'approche constructiviste suppose que les individus cherchent une compréhension du monde dans lequel ils font partie. Ceux-ci développent en effet un point de vue subjectif relativement à des objets avec lesquels ils entrent en interaction. Ces points de vue multiples amènent l'auteur à se pencher sur la signification du sens donné par les sujets sur ces objets précis. L'objectif de la recherche qui utilise un point de vue constructiviste est de se fier autant que possible au point de vue des sujets pour que le chercheur puisse ensuite élaborer un sens en recoupant les perceptions des participants à la recherche (Cromswell, 2014, p. 8). Analysons ensuite le type de modèle qui sera utilisé pour cadrer la recherche, il est question de l'étude de cas.

3.3 Le modèle adopté

L'étude de cas est appropriée en l'espèce puisqu'elle est réservée à des études portant sur quelques cas ou un cas complexe. Le spectre d'analyse des études de cas couvre généralement des entités ayant un certain niveau d'importance, que l'on pense par exemple à une organisation, un quartier ou l'État nation (Demler et Van Rizon, 2010). Évidemment, le phénomène à l'étude recoupera plusieurs dimensions et il faudra discriminer lesquelles sont

pertinentes dans l'étude. L'étude de cas pourra à terme favoriser la conception d'hypothèse (Fortin, 2010).

3.4 Rôle du chercheur

Le chercheur doit tout de même tendre vers l'objectivité. Prendre part à la recherche n'est pas synonyme de partialité ou de conclusion erronée. L'objectivité signifie dans les circonstances de réviser ses croyances, ses préjugés et ses idéologies et leur influence dans l'interprétation des données. En les reconnaissant, il s'agit du premier pas vers cet idéal (Depelteau, 2000). Pour ma part, j'ai été dans l'armée canadienne pendant deux ans où j'ai agi comme officier d'infanterie. Je reconnais donc que j'ai un préjugé plutôt favorable à l'égard de cette institution.

3.4.1 Empirisme

Le raisonnement inductif nous servira de guide dans l'élaboration du questionnaire ainsi que dans l'interprétation des résultats. Selon Depelteau, le raisonnement inductif est défini comme étant « la démarche scientifique qui nous permet de connaître la réalité grâce à nos sens. [...] L'idée centrale de cette démarche scientifique consiste à induire des énoncés généraux (des vérités) à partir d'expériences particulières, rigoureuses et systématiques (Depelteau, 2000, p. 55-56). » Procédons maintenant à la description de la procédure de collecte des données.

3.5 La procédure de collecte et d'analyse des données

3.5.1 Population

Le type d'échantillonnage sélectionné fut non probabiliste. Il importe de souligner que ce type d'échantillonnage n'est pas approprié pour la généralisation des résultats. Or, cette méthode est pertinente lorsqu'il est impossible de rassembler dans une liste exhaustive l'ensemble de la population étudiée (Fortin, 2010). Plus précisément, l'échantillonnage par réseaux sera privilégié. Comme l'affirme Depelteau, « il s'agit de constituer l'échantillon en demandant à quelques informateurs de départ de fournir des noms d'individus pouvant faire partie de l'échantillon » (Depelteau, 2000, p. 227). Demler et Van Rizon parlent de *respondent-driven sampling* (Demler, Van Rizon, 2010). Le recrutement se fait en deux étapes. Premièrement, il faut recruter des personnes qui vont répondre aux critères de sélection. Deuxièmement, il s'agit de demander aux participants qui ont été sélectionnés en premier lieu de fournir le nom de

personnes qui cadrent dans les critères de sélection du chercheur, ces mêmes critères qui ont mené aux choix de la première vague de participant (Fortin, 2010).

En l'espèce, il serait judicieux de procéder de la sorte en raison de la nature de l'organisation que constituent les Forces armées canadiennes, qui est assez hermétique; d'autant plus qu'il est très ardu de connaître les militaires qui ont côtoyé les Autochtones dans une opération ou en exercice. Ainsi, nous avons procédé de deux manières. D'une part, étant donné que nous connaissons certains supérieurs hiérarchiques, nous avons acheminé notre demande à deux commandants d'unité, afin de publiciser notre démarche en plus d'obtenir l'autorisation nécessaire auprès des autorités compétentes pour mener à bien notre recherche. Ainsi, le commandant de la deuxième compagnie de Rangers du Québec a été joint puisqu'il est nécessaire de recueillir la perception des militaires ayant côtoyé des Autochtones. Nous avons aussi demandé l'approbation du Commandant du 6e Bataillon Royal 22e Régiment puisqu'il était le supérieur hiérarchique immédiat du chercheur principal. En effet, il était nécessaire que celui-ci autorise la recherche et formule ensuite une requête auprès du 34e Groupe Brigade. Le Commandant du 34e Groupe Brigade exerce une autorité sur 15 unités de réserve, dont 9 se trouvent sur l'île de Montréal (Ministère de la Défense, 2017). Après avoir obtenu l'autorisation de procéder à la distribution de notre questionnaire, nous avons pu organiser une rencontre avec les Rangers. Le chercheur a pu se rendre au Quartier général des Rangers pour s'entretenir avec les militaires et les sonder directement à l'aide de questionnaires imprimés assurant leur anonymat. D'autre part, nous avons hébergé notre questionnaire sur la plateforme Google Sheets. Cette procédure nous a permis de donner accès à notre outil de collecte de données à tous nos contacts militaires par le biais des réseaux sociaux et par courriel. La méthode d'échantillonnage par réseau a été préconisée puisque les répondants ayant été approchés ont pu envoyer le lien menant au questionnaire à certaines de leurs connaissances qui sont aussi des membres des Forces armées canadiennes.

L'instrument de collecte de données ayant été utilisé fut le questionnaire composé de 28 choix de réponse avec des échelles de Likert en cinq, quatre et trois points. Il était en effet pertinent de sonder les perceptions des officiers et des militaires du rang avec des questions élaborées suivant des indicateurs qui découlent de la théorie des représentations sociales et de la revue de la littérature. Nous avons procédé avec des choix les plus exhaustifs possible afin de réduire l'incertitude et faciliter l'interprétation des données. Cinq catégories d'indicateurs ont été sélectionnées en vertu desquelles les questions ont été rédigées; il est question du rôle de

l'armée, de la perception des actions affirmatives (p.e. discrimination positive), des préjugés, des stéréotypes, de la perception et de la valorisation des échanges interculturelle et des stratégies d'intégration préconisées (c.-à-d. l'intégration ou l'assimilation). En ce qui a trait à l'indicateur du rôle de l'armée dans les relations avec les Autochtones, cinq questions ont été sélectionnées. Ensuite, quatre questions découlent de l'indicateur de la perception des mesures de discrimination positive. Cinq questions sur les préjugés et quatre sur les stéréotypes ont été formulées. De même, cinq questions sont liées au thème de la valorisation des échanges interculturels. Finalement, quatre questions ont été rédigées relativement à l'indicateur des stratégies d'intégration préconisées (voir l'Annexe A).

Une fois les questionnaires complétés par les militaires sélectionnés, les données ont été téléchargées pour ensuite être stockées et conservées sur une clé USB sécurisée par mot de passe. Les seules personnes habilitées à consulter les données étaient le chercheur principal ainsi que son directeur de maîtrise. Ces données ont été gardées jusqu'au dépôt final, après quoi elles ont été effacées en reformatant la clé USB. Cela a eu pour effet de détruire les fichiers de manière permanente.

L'analyse des données quant à elle sera effectuée grâce au langage R. Nous avons procédé d'abord par une analyse descriptive où nous avons soumis les résultats obtenus avec deux graphiques pertinents pour illustrer les résultats. Ensuite, nous avons effectué une analyse d'association et de corrélation. En transposant la catégorie d'appartenance des militaires à leur groupe professionnel (officier ou militaire du rang) en variable indépendante de même qu'en transformant les autres questions du formulaire en variable dépendante, il a été possible d'analyser la force de la relation entre les deux variables en produisant la mesure d'association (V de Cramer). Nous avons pu en ce sens déterminer si le fait d'être militaire du rang ou officier établit un lien avec la manière de répondre à chaque catégorie de question. Ensuite, nous avons aussi mesuré le coefficient de corrélation de Pearson qui visait à déterminer la relation linéaire entre deux variables continues. Il ne s'agissait pas d'identifier l'effet de la variable indépendante sur la variable dépendante à la manière du V de Cramer, mais bien d'observer si le fait d'être militaire du rang ou officier est associé avec la répartition des répondants sur une question bien précise (Université de Sherbrooke, 2017). Finalement, nous avons effectué des croisements entre certaines catégories de question afin de bien cerner l'influence de certaines variables sur d'autres. Plus spécifiquement, la catégorie stratégies d'intégration a été croisée avec les catégories valorisation des échanges culturels et préjugés et stéréotypes.

3.6 Stratégie de validation

La validité se divise en deux parties. La validité interne signifie que l'étude est cohérente, qu'elle parvient à observer et mesurer ce que le chercheur veut démontrer, que son interprétation et ses conclusions reflètent bien la réalité à l'étude (Gagnon, 2009). Fortin parle de fiabilité lorsque l'on pourrait reproduire l'étude en sollicitant les mêmes sujets au sein de mêmes circonstances et que les résultats seraient similaires. Le chercheur doit donc s'assurer que les données sont exactes en plus de fournir un schéma de code précis tout en élaborant sa stratégie d'analyse des données. Toujours selon Fortin, une bonne manière de s'assurer de cette validité est de contrôler les effets de la présence de l'observateur, faire une sélection représentative des échantillons, élaborer une chaîne de sens et une charte de significations des données et identifier et écarter les explications rivales. De plus, l'implication de plusieurs chercheurs doit être envisagée afin de confirmer les données et les faire réviser (Fortin, 2010, p. 285). La validité externe ou transférabilité s'intéresse quant à elle à la légitimité de l'identification et de la description du phénomène, à savoir si l'étude peut servir de point de comparaison avec d'autres études. On peut aussi discuter du caractère généralisable d'une étude (Gagnon, 2009). Pour préserver cette validité, Fortin propose de maîtriser la position du chercheur, décrire et contrôler l'effet de la particularité des sites d'étude, décrire le processus de sélection des informateurs, éviter le choix d'un site sursaturé d'études et choisir des cas reproductibles dans le temps et choisir des cas reproductibles dans les temps (Fortin, 2010, p. 285).

Dans notre étude, nous nous sommes assurés de préserver ces deux types de validité. En ce qui a trait à la cohérence interne, le chercheur s'est assuré que les données étaient authentiques en recevant directement les questionnaires des répondants. S'agissant de l'analyse des données, nous nous sommes assurés d'avoir un schéma de codage précis et reproductible. L'effet de l'observateur sera contrôlé puisqu'il n'interagira pas directement avec les répondants. Notre attention sera donc tournée vers l'élaboration d'un questionnaire neutre dont les questions découlent d'indicateurs objectifs. De plus, l'échantillon sera représentatif du phénomène étudié même en procédant par échantillonnage aléatoire. À mesure que les données ont successivement été amassées puis analysées, nous nous sommes assurés d'évaluer toutes les pistes d'explication possible, ce qui aura pour effet d'écarter les explications rivales lorsque nécessaire. Finalement, le directeur de thèse s'est assuré de vérifier et de confirmer les données

recueillies. Ainsi, même si la stratégie d'analyse s'avère itérative, elle n'en était pas moins rigoureuse.

En ce qui concerne la validité externe, d'entrée de jeu il faut préciser qu'il est question d'une étude de cas fondée sur une méthodologie de type quantitative, mais exploratoire. Le but de cette recherche est donc d'explorer et d'approfondir un cas pour lequel il existe peu de données existantes. L'objectif n'est donc pas de généraliser les conclusions de l'étude. Toutefois, il faut être conscient du rôle du chercheur et des biais possibles, comme il a été expliqué antérieurement. Le processus de sélection des répondants a aussi été décrit en profondeur. Par ailleurs, en sélectionnant la problématique de l'intégration des Autochtones dans les Forces armées canadiennes, nous nous sommes assurés de sélectionner un cas qui était relativement peu exploré. Le problème de la sursaturation d'étude ne s'applique donc pas en l'espèce. Après s'être assuré du caractère rigoureux de l'étude en s'étant assuré de la validité interne et externe de notre recherche, attardons-nous maintenant aux considérations éthiques.

3.7 Considérations éthiques

La considération éthique la plus importante est liée au fait que le chercheur principal et auteur du mémoire est membre des Forces armées canadiennes, il y a donc un léger risque de biais inhérent à la poursuite de l'étude ainsi qu'à la l'élaboration des conclusions. Cependant, en ayant été en contact de manière extensive avec la littérature scientifique sur la question, celui-ci a acquis une objectivité accrue sur la question ce qui tend à réduire le biais en question. De plus, je suis un non-Autochtone, en ce sens je n'ai pas vécu la réalité particulière de ces peuples ni ressenti les effets du système colonial.

En effet, les Autochtones ont été grandement affectés par les biais colonialistes qui ont imprégné de manière importante la recherche universitaire (Greaves, 2016). Même s'ils ne constituent pas les sujets principaux de cette recherche, il importe que les Autochtones bénéficient des conclusions de cette étude. C'est pourquoi il sera primordial de faire connaître les conclusions de cette maîtrise à au moins une association autochtone en lien avec l'armée canadienne. Nous allons donc distribuer les résultats du mémoire auprès des Rangers canadiens qui sont formés essentiellement d'Autochtones en plus d'approcher des organisations

autochtones intéressées à connaître les conclusions de la recherche, que c'est l'Assemblée des Premières nations du Québec, le Grand Conseil des Cris ou le Conseil circumpolaire inuit.

En outre, le fait que le questionnaire soit distribué à l'autorité hiérarchique supérieure pour qu'elle le publicise auprès de ses membres peut être problématique. Les militaires répondants pourraient se sentir contraints et cela pourrait brimer leur capacité à répondre le plus honnêtement possible au questionnaire en question. Pour pallier ce problème, nous avons hébergé le questionnaire sur la plateforme Google Sheets afin que les répondants puissent bénéficier de l'anonymat. Nous avons aussi distribué notre questionnaire par le biais de Facebook en soumettant notre lien aux militaires faisant déjà partie de notre réseau de contact, ce qui enlève la pression causée par l'autorité hiérarchique. Comme nous l'avons expliqué préalablement, nous avons également distribué notre questionnaire au quartier général des Rangers. Les militaires répondants ont eu aussi bénéficié de l'anonymat. Il est également primordial de mentionner que nous avons demandé et reçu un certificat d'éthique de l'ENAP, procédure essentielle à la poursuite de notre recherche. Le certificat est d'ailleurs produit à l'annexe B de notre mémoire.

Finalement, la conservation et la destruction des données sont de nature à soulever des préoccupations éthiques. Comme nous l'avons déjà expliqué, nous nous sommes assurés que de stocker les données sur une clé USB avec un mot de passe dont seuls le chercheur principal et son directeur de recherche ont accès. Après avoir été colligées, les données seront par la suite détruites à la fin de l'étude.

3.7.1 Importance et impact de l'étude

L'étude aura une importance majeure puisqu'elle permettra d'explorer les causes de la sous-représentation des Autochtones dans les Forces armées canadiennes. Comme présentée dans la problématique, les Autochtones sont sous-représentés dans l'effectif de l'armée. Il importe en effet que ce groupe qui observe une croissance fulgurante dans la population canadienne puisse être représenté à leur juste mesure dans l'appareil militaire canadien. À la suite du dernier rapport du vérificateur général qui recommandait une augmentation considérable de l'effectif de l'armée, il serait indispensable d'inclure ce segment de la population canadienne. En ce sens, la juste représentation de chaque minorité dans l'administration publique relève de

l'équité à l'emploi, qui est un exercice de légitimité nécessaire dans une société démocratique (Fraser, 2012).

Après avoir passé en revue toutes les étapes de notre cadre méthodologique, c'est-à-dire la formulation des questions de recherche, les postulats philosophiques à la base de notre approche globale, la procédure de collecte et de l'analyse des données, la stratégie de validation de notre étude, les problèmes éthiques anticipés et les impacts et l'importance de l'étude pour la société canadienne, intéressons-nous à l'analyse des données proprement dites.

4 ANALYSE DES DONNÉES

Ce chapitre sera consacré à la présentation, ainsi qu'à l'analyse des résultats des données colligées. Les deux parties de l'analyse, soit l'analyse descriptive (A) et l'analyse croisée, associative et corrélationnelle (B) seront systématiquement effectués pour chaque question, une à la suite de l'autre. Par souci de clarté et de cohérence, nous préférons procéder de la sorte puisque le lecteur aura le loisir de comparer les deux types d'analyse succinctement.

L'analyse sera effectuée en fonction de chaque catégorie (indicateurs) avec les questions que celles-ci recourent. La première catégorie est le rôle de l'armée comprenant six questions. La deuxième catégorie est relative à la discrimination positive et aux actions affirmatives et compte six questions. La troisième catégorie a trait aux préjugés et stéréotypes et incorpore cinq questions. La quatrième catégorie est relative aux stratégies d'intégration préconisées et comprend quatre questions. Enfin, la cinquième catégorie est intitulée la valorisation des échanges interculturels et compte six questions. Un graphique sera joint à cette analyse descriptive pour illustrer la répartition des répondants par choix de réponse. Ensuite, nous procéderons à l'analyse des questions par croisement, association et corrélation.

En effet, nous allons effectuer trois analyses avec la variable indépendante qu'est la question 28, à savoir si le répondant est un militaire du rang ou un officier. Nous allons déterminer si le fait d'être militaire du rang ou officier exerce une influence sur la manière de répondre à chaque question. Nous avons décidé d'évaluer ces deux grands groupes professionnels puisqu'ils ont des fonctions différentes et les critères de recrutement pour faire partie de l'un de ces deux groupes sont également distincts. Alors que les officiers planifient les opérations, les militaires du rang sont en charge de l'exécution de ces opérations. De même, dans la force régulière, un baccalauréat est requis afin d'être enrôlé à titre d'officier, alors que l'éducation requise pour un militaire du rang se limite à un diplôme d'études secondaires ou collégiales, dépendamment du métier choisi. Des changements de perception sont ainsi susceptibles d'avoir lieu en raison de la différence de culture organisationnelle entre ces deux composantes des Forces armées canadiennes.

En premier lieu, des tableaux croisés ont été effectués afin de comparer l'influence de la variable indépendante (officier ou militaire du rang) sur les choix de réponses de chaque question (variable dépendante). Il est à noter que lorsque le tableau croisé réfère à une échelle

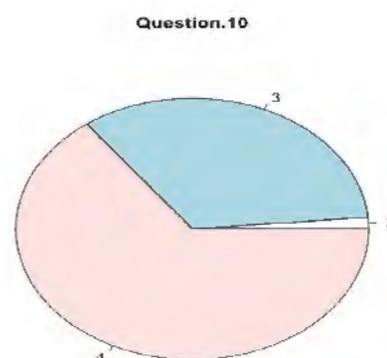
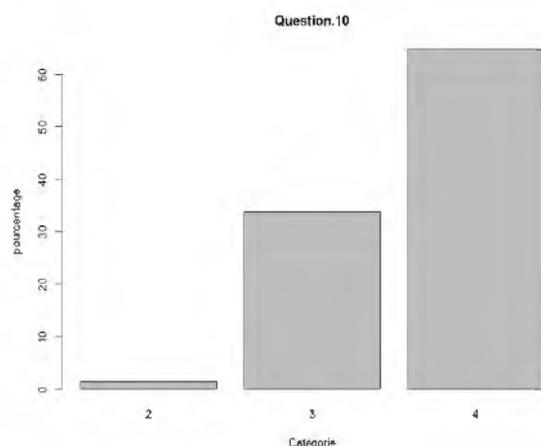
de Likert, la valeur 1 signifie Fortement en désaccord, la valeur 2 en désaccord, la valeur 3 en accord et la valeur 4 fortement en accord. En second lieu, nous avons produit le coefficient d'association, le V de Cramer, afin de déterminer l'intensité du lien entre les deux variables qualitatives sous étude. Plus le V est près de 0, moins les deux variables sont dépendantes. Plus le V s'approche de 1, plus les variables sont dépendantes. En troisième lieu, nous avons calculé le coefficient de corrélation de Phi pour déterminer s'il y a présence ou absence d'une relation linéaire significative entre les deux variables ordinales. Plus le coefficient est près de 0, moins le fait d'être militaire du rang ou officier a une influence sur la réponse enregistrée. Les variables peuvent également être associées positivement ou négativement. Si le coefficient est près de 1, on dira que le fait d'être officier ou militaire du rang a une influence sur la réponse donnée. À l'inverse, si le coefficient est près de -1, on dira que le fait d'être militaire du rang ou officier n'a pas d'influence sur les réponses.

4.1 Rôle de l'armée

Question 10

Analyse descriptive

Tout d'abord, la question numéro 10 est élaborée de la sorte : *Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : Un Autochtone avec les compétences nécessaires pourrait être ministre de la Défense, et donc pourrait être habilité à exercer une autorité et un leadership sur l'ensemble des Forces armées canadiennes.* Aucun militaire n'a affirmé être fortement en désaccord, 1 pourcent se sont dits en désaccord, 34 % ont déclaré être en accord et 65 % ont exprimé être fortement en accord. 69 militaires ont répondu à cette question sur les 71 répondants.



Analyse croisée, associative et corrélacionnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
2	1 1.45%	0 0.00%	1
3	10 14.49%	14 20.29%	24
4	27 39.13%	17 24.64%	44
Column Total	38	31	69

Dans les tableaux croisés qui seront déclinés, la valeur indépendante 1 correspond au choix officier et la valeur 2 à celle de militaire du rang. Les variables dépendantes seront associées aux choix de réponse de chaque question respective.

D'entrée de jeu, on constate que 69 répondants sur 71 ont répondu à cette question. Parmi ceux-ci, 1 officier a sélectionné le choix 2 alors que 0 militaire du rang a opté pour ce choix. 10 officiers et 14 militaires du rang ont sélectionné le choix numéro 3. Finalement, 27 officiers et 17 militaires du rang ont arrêté leur choix sur la réponse 4. De plus, il n'existe presque pas de relation de dépendance entre les deux variables. Cela signifie que le fait d'être militaire du rang ou officier n'est pas de nature à influencer la réponse donnée par les militaires, les deux groupes ont répondu de manière similaire.

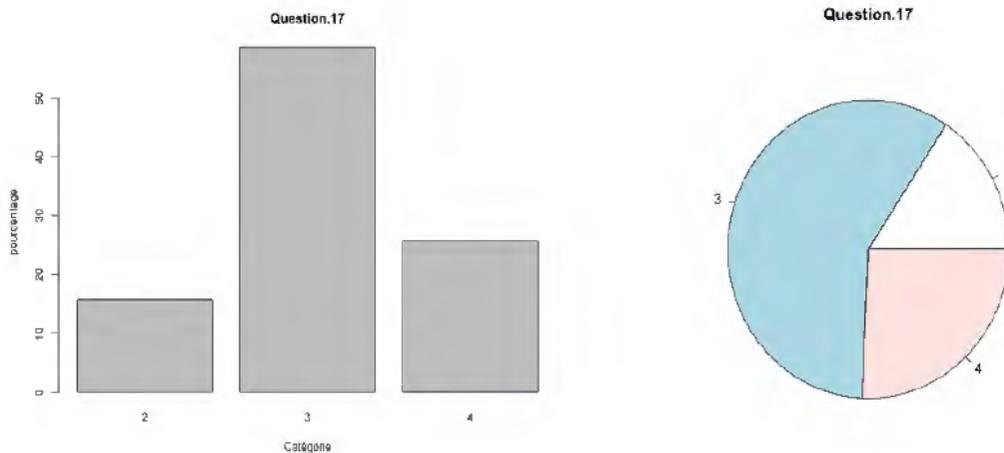
Dans l'ensemble, on constate que presque l'unanimité des militaires de notre échantillon accepterait l'autorité d'un Autochtone occupant le rôle de Ministère de la Défense si celui-ci disposait des compétences nécessaires pour exercer les fonctions liées à ce poste.

Question 17

Analyse descriptive

La question numéro 17 est la première d'une série de questions à choix de réponse longue. On peut la lire ainsi : *Supposons qu'un groupe d'Autochtones motivés politiquement érigent un barrage routier et que la police échoue dans l'opération de démantèlement, l'armée serait-elle justifiée d'intervenir?* Aucun militaire n'a jugé que l'armée devait agir exclusivement sur la

scène internationale et que c'était le rôle des forces policières de s'occuper de la sécurité civile. 16 % des répondants ont déclaré que l'armée ne devrait pas intervenir pour des motifs politiques à l'intérieur du Canada; 59 % des militaires ont affirmé oui, mais il serait préférable de régler la situation politiquement avant de faire intervenir l'armée. Finalement, 26 % des répondants ont estimé que oui, l'armée doit soutenir les autorités civiles dans les situations qui impliquent la sécurité publique en tout temps.



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
2	5 7.35%	6 8.82%	11
3	21 30.88%	18 26.47%	39
4	11 16.18%	7 10.29%	18
Column Total	37	31	68

En premier lieu, on constate que 68 répondants sur 71 ont répondu à la question. De ce nombre, 37 étaient des officiers et 31 des militaires du rang. 5 officiers ont sélectionné le choix numéro 2 alors que 6 militaires du rang l'ont préféré. 21 officiers ont quant à eux choisi la sélection 3 comparativement à 18 militaires du rang. Finalement, 11 officiers ont été convaincus par le

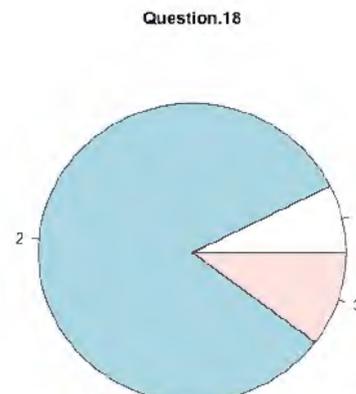
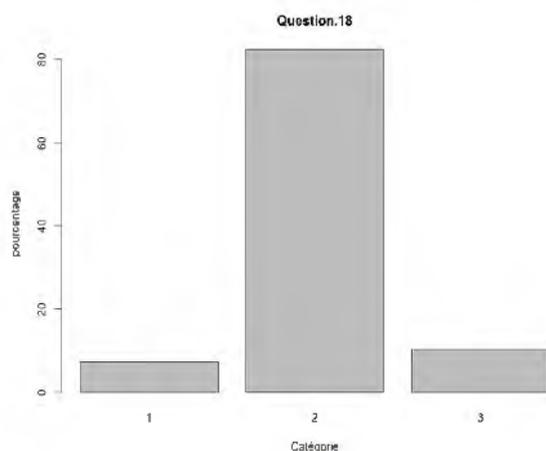
choix 4 alors que 7 militaires du rang l'ont sélectionné. Par ailleurs, on constate l'absence de relation entre le fait d'être militaire du rang ou officier et le fait de proposer ou non d'intervenir.

Il appert que les militaires prônent une intervention de l'armée pour appuyer les autorités civiles dans une proportion de 75 %, même si une grande majorité (59 %) exprime qu'il serait préférable que la situation politique soit réglée avant l'intervention. Nous notons également que plus du quart des militaires (26 %) soutiennent une intervention de l'armée en tout temps et que 16 % déclarent que l'armée ne devrait pas intervenir pour des motifs politiques à l'intérieur du Canada. Il existe à cet effet une dissension aux deux extrémités du pôle des motifs acceptables de l'intervention militaire malgré le consensus apparent.

Question 18

Analyse descriptive

Attardons-nous maintenant sur la question 18. Celle-ci se décline de la sorte : *L'armée canadienne a eu un impact environnemental certain dans le Grand Nord canadien. Prenons par exemple la construction des lignes de radar dans le contexte de la guerre froide pendant les années 1960 ou les exercices de vol à basse altitude dans la baie d'Ungava. Certains membres du public ainsi que des Autochtones ne sont pas d'accord avec de telles pratiques. Comment devrait se positionner l'armée par rapport à de telles réticences?* 7 % ont déclaré que les contraintes environnementales devaient primer sur les contraintes opérationnelles, 82 % des militaires ont déclaré que les contraintes opérationnelles devaient primer, cependant les décideurs militaires devraient tenir compte des impacts environnementaux des opérations. Finalement, 10 % des répondants ont affirmé que les contraintes opérationnelles devaient toujours primer sur les contraintes environnementales.



Analyse croisée, d'association et corrélationnelle

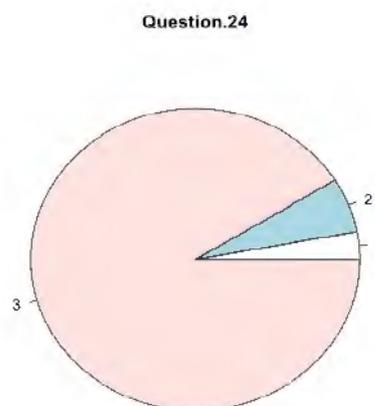
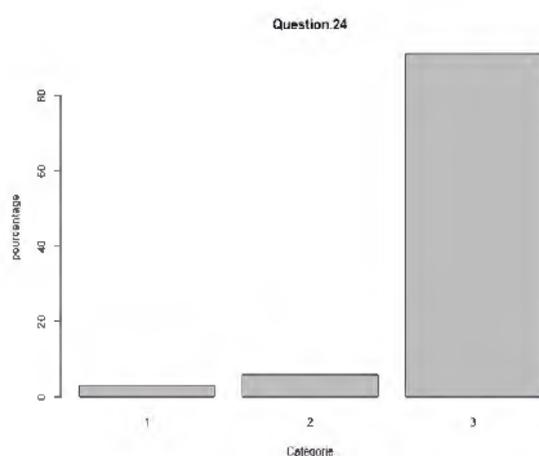
varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	2 3.03%	3 4.55%	5
2	31 46.97%	23 34.85%	54
3	4 6.06%	3 4.55%	7
Column Total	37	29	66

Tout d'abord, mentionnons que 66 militaires sur 71 ont répondu à cette question. De ce nombre, 37 étaient des officiers et 29 des militaires du rang. 2 officiers ont sélectionné le choix 1, alors que 3 militaires du rang l'ont préféré. 31 officiers ont quant à eux choisi la réponse 2 comparativement à 23 militaires du rang. Finalement, 4 officiers ont répondu avec le choix numéro 3 par rapport à 3 militaires du rang. On constate également que la variable indépendante n'exerce aucune influence sur la variable dépendante. En effet, le fait d'être militaire du rang ou officier ne conditionne pas la perception qu'ont les militaires des impacts environnementaux des opérations.

Question 24

Analyse descriptive

La question 24 est la suivante : *Pour quel motif est-ce qu'il serait acceptable qu'un militaire refuse d'être placé sous l'autorité d'un Autochtone?* 3 % des militaires ont estimé que *Les Autochtones ne devraient pas pouvoir donner des ordres à des militaires qui sont non autochtones*. 6 % des répondants ont identifié le motif comme étant : *L'Autochtone n'est pas lui-même soumis au commandement d'une personne qui n'est pas autochtone. Pour que son autorité soit validée, l'Autochtone doit se trouver sous le commandement d'un non-Autochtone*. Finalement, 91 % des répondants ont jugé *L'Autochtone n'a pas le poste ou le grade nécessaire pour exercer une telle autorité*.



Analyse croisée, d'association et corrélacionnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	1 1.52%	1 1.52%	2
2	2 3.03%	2 3.03%	4
3	33 50.00%	27 40.91%	60
Column Total	36	30	66

D'entrée de jeu, 66 militaires sur 71 ont répondu à cette question. Parmi les répondants, 1 officier a sélectionné le choix 1 de même qu'un militaire du rang. 2 officiers ont préféré le choix 2, le même chiffre que les militaires du rang. Finalement, 33 officiers ont choisi la réponse 3 comparativement à 27 militaires du rang. Il importe de mentionner également que le fait d'être militaire du rang ou officier n'influence pas la perception de la primauté du grade sur les considérations ethniques.

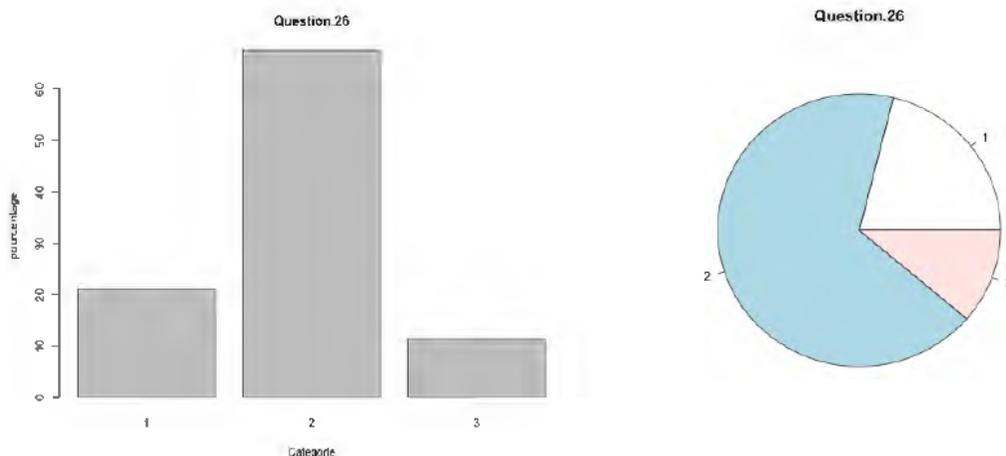
Nous pouvons constater d'emblée l'importance du grade pour les militaires, alors que la presque totalité des répondants estime que le fait que le militaire n'a pas le bon grade soit le seul motif acceptable pour un non-Autochtone de refuser d'être placé sous l'autorité d'un Autochtone. En effet, l'autorité hiérarchique prime sur les considérations ethniques pour 91 %

des répondants. Seulement une minorité de militaires (9 %) ont déclaré que le fait d'être autochtone ne devrait pas permettre à un militaire de donner des ordres à un non-Autochtone.

Question 26

Analyse descriptive

La question numéro 26 est ainsi formulée : *Selon vous, quelle est la principale utilité des Rangers?* 21 % des militaires ont affirmé *Le transfert des connaissances autochtones en matière de survie et de connaissance du territoire aux militaires non autochtones*. 68 % conçoivent la principale utilité comme étant *La défense de la souveraineté canadienne dans le Grand Nord, une région vulnérable, puisque peu peuplée*. Finalement, 11 % ont désigné *L'intégration des Autochtones dans les Forces canadiennes* comme étant la principale utilité.



Analyse croisée, associative et corrélative

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	10 14.49%	5 7.25%	15
2	24 34.78%	22 31.88%	46
3	4 5.80%	4 5.80%	8
Column Total	38	31	69

Tout d'abord, 69 militaires sur 71 ont répondu à cette question. De ce nombre, 38 sont des officiers et 31 des militaires du rang. 10 officiers ont sélectionné le choix numéro 1 par rapport à 5 militaires du rang. 24 officiers ont quant à eux choisi la réponse 2 comparativement à 22 militaires du rang. Finalement, 4 officiers et militaires du rang ont préféré la réponse 4.

Il est intéressant de constater la vision utilitariste des militaires lorsqu'il est question des Rangers. En effet, une pluralité de répondants (68 %) affirme l'imbrication des Rangers dans la stratégie canadienne de la défense de la souveraineté canadienne dans le Grand Nord. Ainsi, les Rangers sont davantage perçus sous l'angle de l'avantage stratégique qu'ils peuvent procurer au Canada.

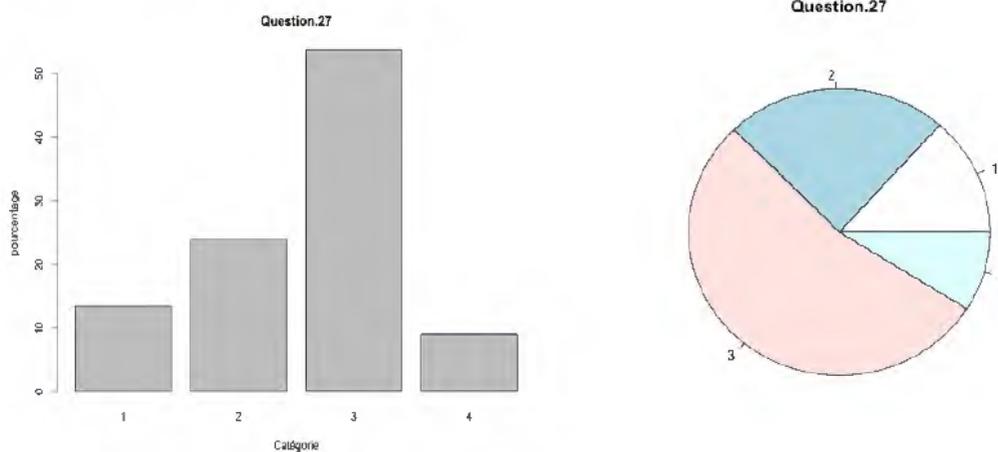
Précisons également que l'unique fait d'être militaire du rang ou officier ne conditionne pas cette vision utilitariste ou stratégique qu'ont les répondants des Rangers.

Question 27

Analyse descriptive

En ce qui a trait à la question 27, on peut la lire comme suit : *Que pensez-vous de l'affirmation suivante : l'armée canadienne fait suffisamment de place aux Autochtones dans ses rangs.* 13 % des répondants ont jugé que *L'armée canadienne ne fait pas assez de place aux Autochtones.* *Le fait d'établir une unité de réserve en partie basée sur l'origine ethnique n'est pas un moyen adéquat pour s'assurer que les Autochtones s'accomplissent et se développent au sein de l'armée canadienne.* 24 % des militaires ont quant à eux répondu en affirmant que *L'armée canadienne ne fait pas assez de place aux Autochtones.* *Le fait d'établir une unité de réserve*

en partie basée sur l'origine ethnique est un bon moyen de s'assurer que les Autochtones s'accomplissent et se développent au sein de l'armée canadienne, mais ce n'est pas suffisant. 54 % des individus ont cependant estimé que L'armée canadienne fait suffisamment de place aux Autochtones. Le fait d'établir une unité de réserve en partie basée sur l'origine ethnique est un bon moyen de s'assurer que les Autochtones s'accomplissent et se développent au sein de l'armée canadienne. Pour conclure, 9 % des répondants ont estimé que L'armée canadienne fait trop de place aux Autochtones. Aucun autre groupe à part celui-ci n'a une unité de réserve en partie basée sur l'origine ethnique.



Analyse croisée, associative et corrélative

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	4 6.15%	5 7.69%	9
2	12 18.46%	4 6.15%	16
3	19 29.23%	15 23.08%	34
4	2 3.08%	4 6.15%	6
Column Total	37	28	65

Mentionnons tout d'abord que 65 répondants sur 71 ont répondu à cette question. De ce nombre, 37 étaient des officiers et 28 des militaires du rang. 4 officiers ont sélectionné la réponse 1 par rapport à 5 militaires du rang. 12 officiers ont pour leur part favorisé le choix 2 en comparaison à 4 militaires du rang. 19 officiers ont sélectionné le choix 3 par rapport à 15

militaires du rang. En outre, 2 officiers ont effectué le choix 4 comparativement à 4 militaires du rang. Encore une fois, le seul fait d'être militaire du rang ou officier ne fait pas en sorte de modifier les perceptions des militaires sur la représentation adéquate des Autochtones au sein de l'armée.

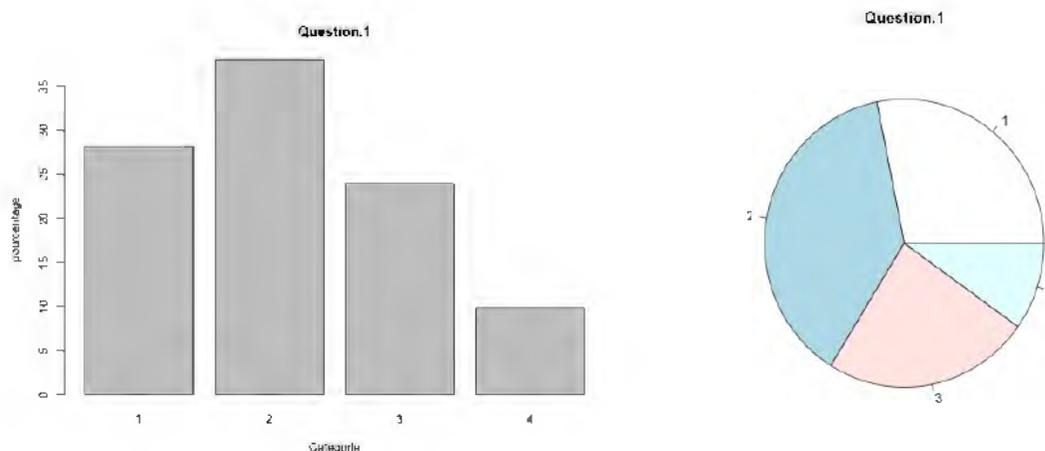
Nous remarquons que pour l'ensemble des militaires (78 %), l'armée est perçue comme faisant assez de place pour les Autochtones, et que la mise en place des Rangers est un moyen adéquat pour assurer une représentativité suffisante des Autochtones dans l'armée.

4.2 Discrimination positive et action affirmative

Question 1

Analyse descriptive

La question numéro 1 de notre questionnaire est la suivante : *Êtes-vous fortement d'accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : les Autochtones devraient bénéficier de normes de recrutement différentes des autres candidats au sein des Forces armées canadiennes.* À cette affirmation, 28 % des militaires ont dit être fortement en désaccord, 38 % en désaccord, 24 % en accord et 10 % fortement en accord.



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

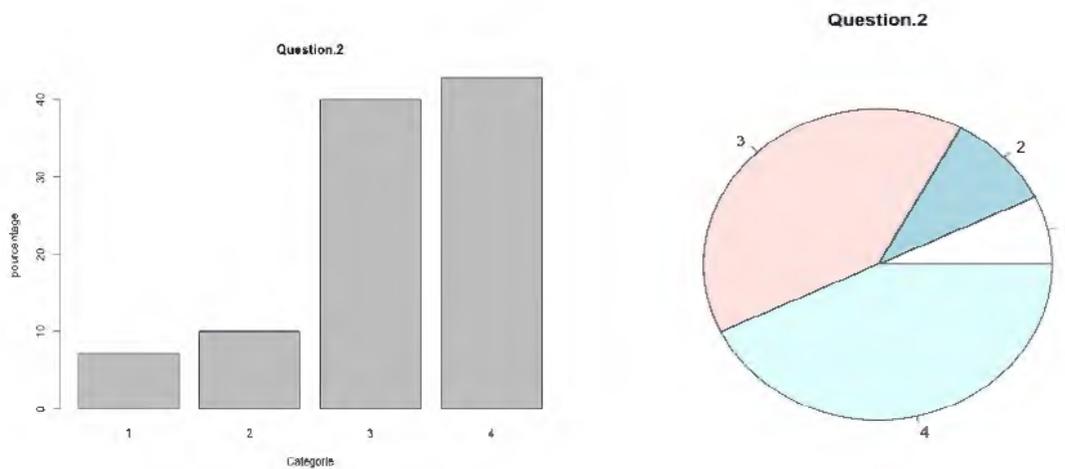
varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	10 14.49%	10 14.49%	20
2	15 21.74%	11 15.94%	26
3	9 13.04%	8 11.59%	17
4	4 5.80%	2 2.90%	6
Column Total	38	31	69

Mentionnons en premier lieu que 69 répondants sur 71 ont répondu à cette question. Parmi ceux-ci, 38 étaient des officiers et 31 des militaires du rang. Dix officiers et militaires du rang ont sélectionné la réponse 1. Quinze officiers et 11 militaires du rang ont préféré la réponse 2. 9 officiers et 8 militaires du rang ont quant à eux choisi la réponse 3. Finalement, 4 officiers et 2 militaires du rang ont jugé que la réponse 4 reflétait le plus la réalité. Nous pouvons donc conclure à l'absence d'influence de la variable indépendante sur la variable dépendante. Cela signifie que le fait d'être militaire du rang ou officier ne conditionne pas le fait d'être en accord ou opposé à des normes de recrutement différentes pour les Autochtones. Le consensus émergent de ces résultats est que les militaires sont opposés à ce que les Autochtones bénéficient de normes de recrutement différentes des autres candidats (66 %).

Question 2

Analyse descriptive

La question numéro 2 se présente comme suit : *Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : si les Autochtones veulent aller à l'école et devenir médecins, avocats, dentistes ou généraux de l'armée, ils le peuvent. Rien ne les empêche d'accéder à ces emplois. Ils n'ont qu'à prendre les moyens d'assurer leur réussite personnelle.* À cette affirmation, 7 % des militaires ont dit être fortement en désaccord, 10 % en désaccord, 40 % en accord et 43 % fortement en accord.



Analyse croisée, associative et corrélacionnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	4 5.88%	1 1.47%	5
2	2 2.94%	5 7.35%	7
3	19 27.94%	9 13.24%	28
4	13 19.12%	15 22.06%	28
Column Total	38	30	68

D'entrée de jeu, 68 militaires sur 71 ont répondu à cette question. De ce nombre, 38 étaient des officiers et 30 des militaires du rang. 4 officiers et 1 militaire du rang ont sélectionné la réponse 1. Par ailleurs, 2 officiers et 5 militaires du rang ont opiné la réponse 2. Ensuite, 19 officiers et 9 militaires du rang ont choisi la réponse 3. Finalement, 13 officiers et 15 militaires du rang ont préféré le choix 4. Précisons également que le seul fait d'être militaire du rang ou officier n'entraîne pas d'impact sur la façon de percevoir l'effort individuel comme principal déterminant de la réussite d'un Autochtone à atteindre une haute fonction.

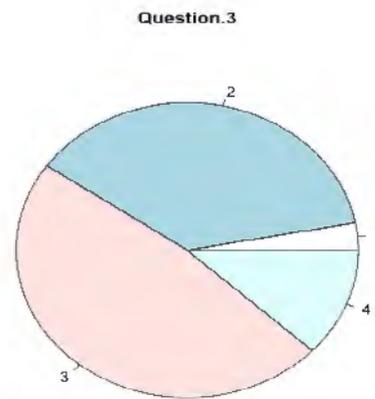
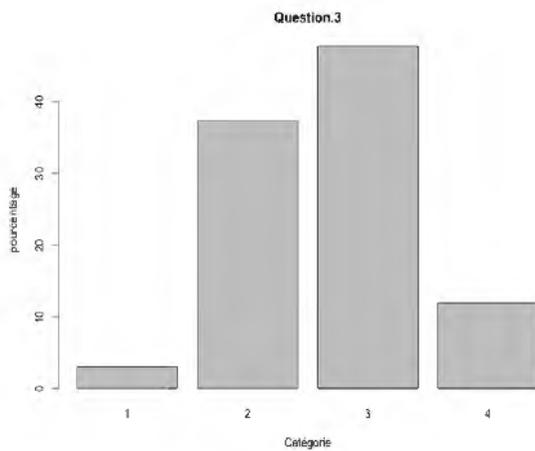
Une majorité de militaires (83 %) estiment que les militaires ne rencontrent aucun obstacle à occuper une profession libérale ou une haute fonction dans l'armée. Il s'agit d'une manière

individuelle de voir le succès. Les facteurs sociaux ne sont pas considérés comme ayant un impact sur la réussite des Autochtones.

Question 3

Analyse descriptive

La question numéro 3 à laquelle les militaires devaient répondre est celle-ci : *Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : si les Autochtones ont eu à surmonter des obstacles pour entrer dans l'armée dans le passé, aujourd'hui ce n'est plus le cas.* Les militaires ont répondu à 3 % être fortement en désaccord, 37 % en désaccord, 48 % en accord et 12 % fortement en accord.



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	1 1.54%	1 1.54%	2
2	14 21.54%	11 16.92%	25
3	18 27.69%	13 20.00%	31
4	4 6.15%	3 4.62%	7
Column Total	37	28	65

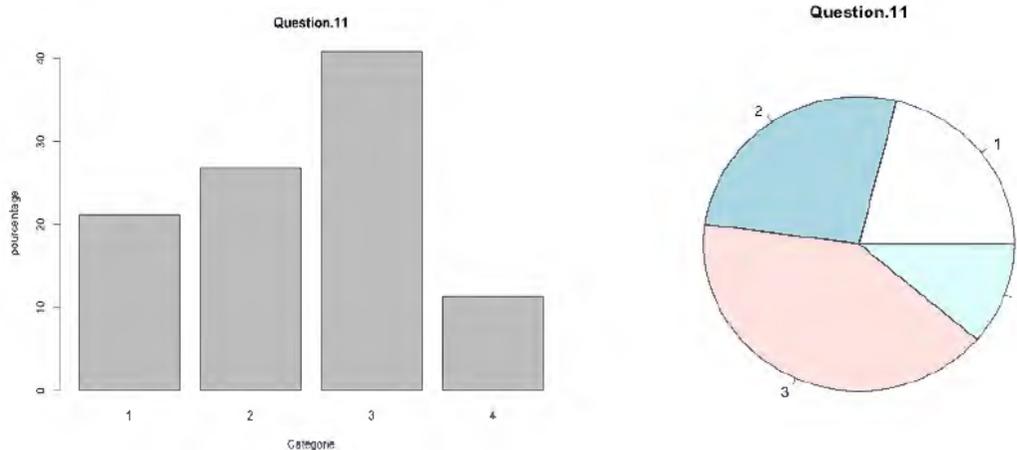
En premier lieu, 64 militaires sur 71 ont choisi de répondre à cette question. De ce nombre, 37 étaient des officiers et 28 des militaires du rang. 1 officier et un militaire du rang ont préféré la réponse 1. Quatorze officiers et 11 militaires du rang ont quant à eux sélectionné la réponse 2. Dix-huit officiers et 13 militaires du rang ont arrêté leur choix sur la réponse 3. En outre, 4 officiers et 3 militaires du rang ont jugé que le choix 4 répondait le mieux à la question.

Dans l'ensemble, les militaires ne pensent pas que les Autochtones rencontrent encore aujourd'hui des obstacles pour entrer dans l'armée (60 %). Une grande proportion de répondants a cependant estimé que les Autochtones rencontraient encore des obstacles (40 %). En effet, le seul fait d'être militaire du rang ou officier ne modifie pas la perception des militaires quant à l'existence ou non d'obstacles empêchant les militaires d'intégrer l'armée.

Question 11

Analyse descriptive

La question numéro 11 est la suivante : *Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : il est acceptable qu'un Autochtone puisse bénéficier d'avantages basés sur son origine ethnique pour remédier aux désavantages dont ils peuvent être victimes.* À cette affirmation, 21 % des répondants se sont exprimés fortement en désaccord, 27 % en désaccord, 41 % en accord et 11 % fortement en accord.



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

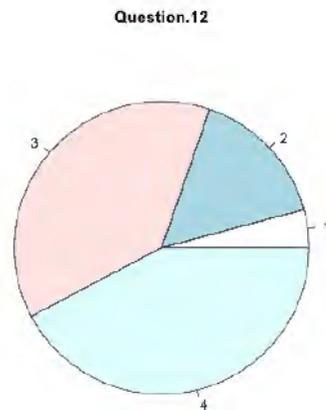
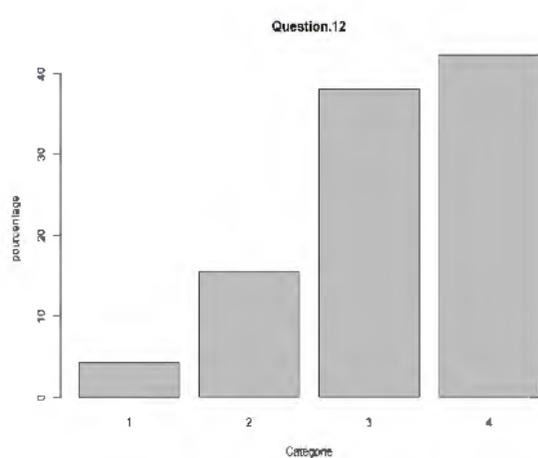
varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	6 8.70%	8 11.59%	14
2	10 14.49%	8 11.59%	18
3	16 23.19%	13 18.84%	29
4	6 8.70%	2 2.90%	8
Column Total	38	31	69

À cette question, 69 militaires sur 71 ont répondu. Parmi les répondants, 38 étaient des officiers et 31 des militaires du rang. 6 officiers et 8 militaires du rang ont sélectionné la réponse 1, tandis que 10 officiers et 8 militaires du rang ont choisi la réponse 2. De plus, 16 officiers et 13 militaires du rang ont préféré la réponse 3. Finalement, 6 officiers et 2 militaires du rang ont choisi la réponse 4. Nous constatons encore une fois que le seul fait d'être militaire du rang ou officier n'influence pas la vision des mesures de discrimination positive. Les réponses à cette question démontrent une fracture entre les répondants favorables à des mesures de discrimination positive (48 %) et ceux s'opposant à de telles mesures (51 %).

Question 12

Analyse descriptive

La question numéro 12 est élaborée comme tel : *Aux États-Unis, un fort courant philosophique et politique affirme que les lois et les mesures gouvernementales devraient être Color Blind, c'est-à-dire qu'ils ne devraient pas tenir compte de l'origine ethnique des individus. Selon les tenants de ce courant, des mesures neutres doivent donc être priorisées pour tous. Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec ce mouvement?* Les militaires ont déclaré être fortement en désaccord dans une proportion de 4 %, en désaccord à 15 %, en accord à 38 % et fortement en accord à 42 %.



Analyse croisée, descriptive et corrélationnelle

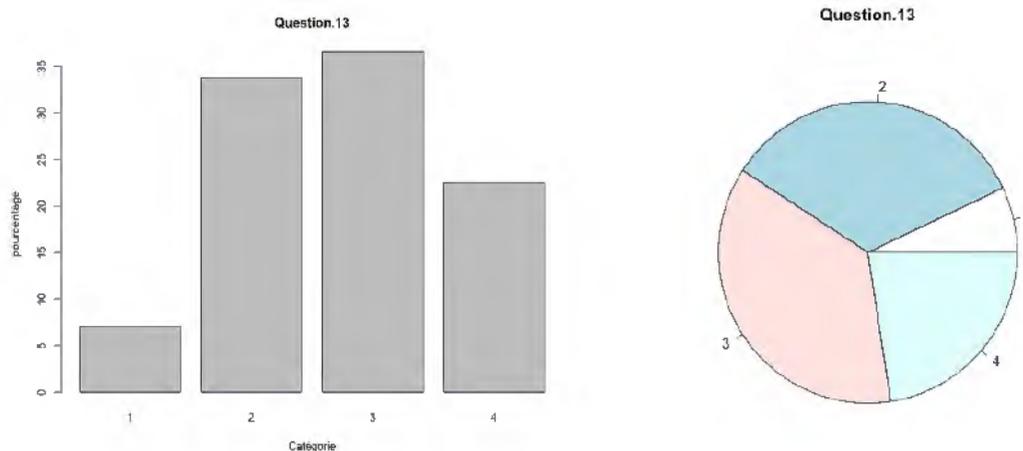
varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	2 2.90%	1 1.45%	3
2	5 7.25%	6 8.70%	11
3	17 24.64%	10 14.49%	27
4	14 20.29%	14 20.29%	28
Column Total	38	31	69

Tout d'abord, on remarque que 69 des 71 répondants ont enregistré une réponse à cette question. De ce nombre, 38 étaient des officiers et 31 des militaires du rang. Deux officiers et 1 militaire du rang ont opté pour la réponse 1, alors que 5 officiers et 6 militaires du rang ont préféré la réponse 2. Par ailleurs, 17 officiers et 10 militaires du rang ont sélectionné la réponse 3. Finalement, 14 officiers de même que 14 militaires du rang ont choisi l'option 4. Nous pouvons constater que la majorité des répondants sont en accord avec la philosophie *Color Blind* (80 %). Il appert encore une fois que le fait d'être militaire du rang ou officier n'exerce pas d'influence sur la manière de percevoir le courant philosophique et politique *Color Blind*.

Question 13

Analyse descriptive

La question 13 est formulée ainsi : *Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : Ouvrir la voie à la discrimination positive pour le recrutement des candidats provenant de minorités ethniques dans la fonction publique fédérale, c'est-à-dire des mesures d'accès privilégiant les minorités sur la base de leur appartenance à un groupe ethnique, peut favoriser la sélection de gens qui n'auraient pas les compétences.* À cette affirmation, 7 % des militaires se sont dit fortement en désaccord, 34 % ont déclaré être en désaccord, 37 % se sont positionnés en accord et 23 % ont affirmé être fortement en accord.



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	2 2.90%	3 4.35%	5
2	11 15.94%	13 18.84%	24
3	17 24.64%	8 11.59%	25
4	8 11.59%	7 10.14%	15
Column Total	38	31	69

En premier lieu, commençons par mentionner que 69 des 71 répondants ont enregistré une réponse à cette question. Parmi ceux-ci, 38 étaient des officiers et 31 des militaires du rang. Deux officiers et trois militaires du rang ont choisi la première réponse, tandis que 11 officiers

et 13 militaires du rang ont sélectionné la réponse 2. En ce qui a trait à la réponse 3, 17 officiers et 8 militaires du rang l'ont préféré. Finalement, 8 officiers et 7 militaires du rang ont opté pour la réponse 4.

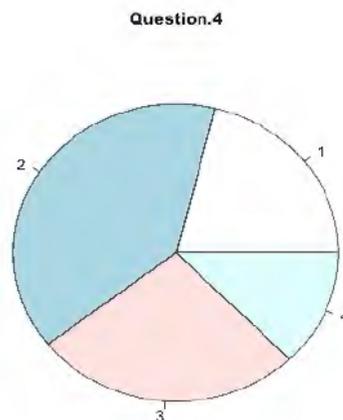
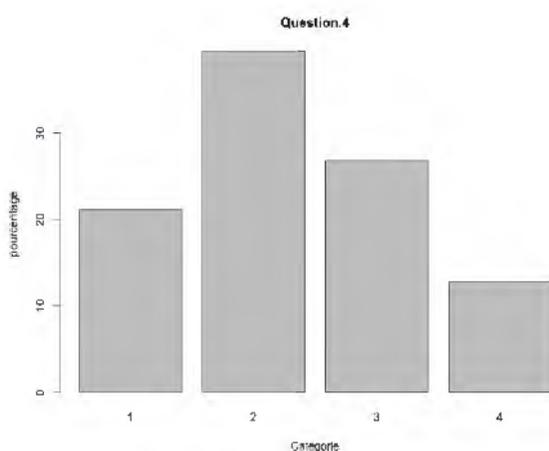
À la lumière de ces résultats, nous constatons que 60 % des militaires estiment que la discrimination positive peut favoriser la sélection d'individus qui n'auraient pas les compétences pour exercer les fonctions liées à leur poste. On remarque donc que pour les répondants, la discrimination positive est plutôt mal perçue. Malgré l'existence de ce consensus, 40 % des militaires sont en désaccord avec cette affirmation, ce qui démontre un certain clivage dans la perception de cette mesure. Ainsi, les militaires perçoivent la discrimination positive comme étant contre-productive, peu importe s'ils sont militaires du rang ou officiers.

4.3 Préjugés et stéréotypes

Question 4

Analyse descriptive

La question numéro 4 est la suivante : *Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : Les Autochtones sont naturellement portés à avoir certains problèmes sociaux ou dépendances.* À cette question, 21 % des répondants ont affirmé être fortement en désaccord, 39 % en désaccord, 27 % en accord et 13 % fortement en accord.



Analyse croisée, associative et corrélative

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	7 10.14%	7 10.14%	14
2	18 26.09%	9 13.04%	27
3	10 14.49%	9 13.04%	19
4	3 4.35%	6 8.70%	9
Column Total	38	31	69

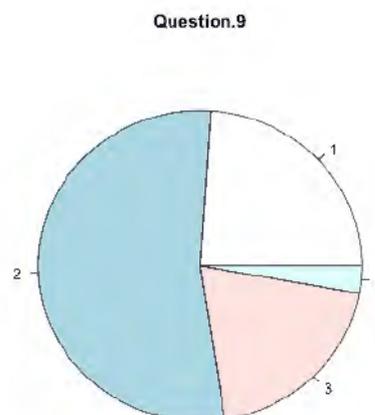
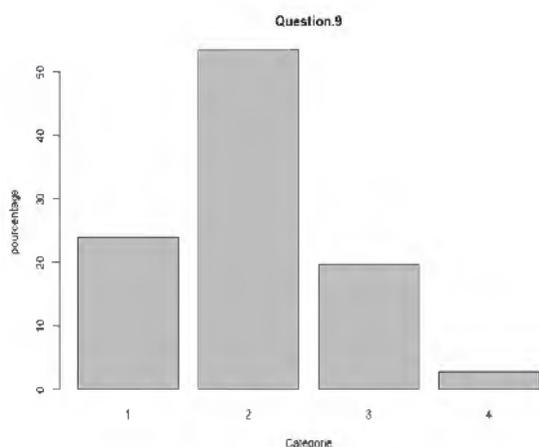
D'entrée de jeu, 69 militaires sur 71 ont choisi de répondre à cette question. De ce nombre, 38 étaient des officiers et 31 des militaires du rang. On observe que le même nombre d'officiers et de militaire du rang ont sélectionné le choix 1, soit 7 personnes. En ce qui a trait au choix 2, 18 officiers et 9 militaires du rang ont opté pour celui-ci. Le choix 3 a été prisé par 10 officiers et 9 militaires du rang. En outre, 3 officiers et 6 militaires du rang ont préféré le choix 4.

En effet, une majorité de répondants (60 %) n'estime pas que les Autochtones sont naturellement portés à avoir certains problèmes sociaux ou dépendances. On peut donc dire que dans l'ensemble, ils n'entretiennent pas ce préjugé. Toutefois, il importe de mentionner que 40 % des répondants l'entretiennent. En somme, la présence ou l'absence de ce préjugé n'est pas déterminée par le fait d'être militaire du rang ou officier.

Question 9

Analyse descriptive

La question numéro 9 est rédigée de cette manière : *Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : Le taux de criminalité dans les communautés autochtones est plus élevé que dans les autres communautés. Les Autochtones représentent donc un certain danger pour la sécurité publique.* 24 % des répondants ont déclaré être fortement en désaccord, 54 % en désaccord, 20 % en accord et 3 % fortement en accord.



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	9 13.04%	6 8.70%	15
2	20 28.99%	18 26.09%	38
3	8 11.59%	6 8.70%	14
4	1 1.45%	1 1.45%	2
Column Total	38	31	69

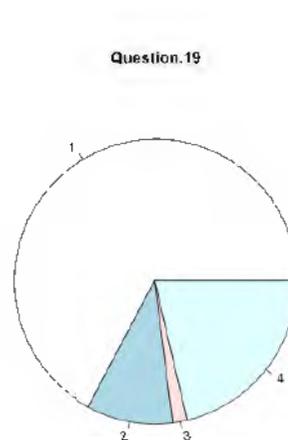
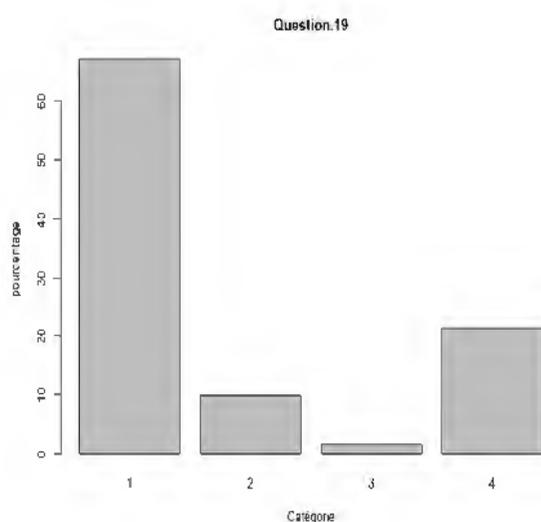
En premier lieu, mentionnons que 69 répondants sur 71 ont répondu à cette question. Parmi les répondants, 38 comprenaient des officiers et 31 des militaires du rang. En nous attardant à la réponse 1, nous pouvons observer que 9 officiers et 6 militaires du rang l'ont préféré. La question 2 quant à elle a été prise par 20 officiers et 18 militaires du rang. Huit officiers et six militaires du rang ont jugé que la réponse 3 était la plus fidèle à la réalité. Finalement, le même nombre d'officiers que de militaire du rang ont sélectionné la réponse 1, c'est-à-dire 1 personne.

78 % des répondants sont en désaccord avec la prémisse de cette question. Ils n'estiment donc pas que les Autochtones représentent un danger pour la sécurité publique. En effet, très peu de militaires entretiennent ce préjugé (22 %). Encore une fois, nous ne pouvons établir de lien entre le fait d'être militaire du rang ou officier et le fait d'entretenir ce préjugé.

Question 19

Analyse descriptive

Passons maintenant à la question 19. Elle est formulée comme suit : *À Val-d'Or, des femmes autochtones allèguent avoir été victimes d'agression sexuelle de la part de policiers de la Sûreté du Québec. Plusieurs affirment que les femmes autochtones ne sont pas crédibles. Quelle raison principale explique cette attitude?* Les militaires ont répondu à 67 % que cette attitude est une manifestation d'un certain racisme puisque si cela avait été des femmes blanches qui avaient fait ces allégations, la réaction de la société aurait été différente. Ensuite, 10 % des répondants ont déclaré que *les Autochtones devraient se prendre en main au lieu de se victimiser*. 2 % ont jugé qu'il s'agit d'une stratégie de la part des communautés autochtones pour attirer l'attention en vue d'obtenir des gains économiques et sociaux de la part des deux ordres de gouvernement. Finalement, 21 % des militaires ont estimé que *les femmes autochtones se contredisent, leur témoignage ne peut pas être reçu en preuve dans le contexte d'un recours pénal*.



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	26 44.07%	14 23.73%	40
2	2 3.39%	4 6.78%	6
3	1 1.69%	0 0.00%	1
4	6 10.17%	6 10.17%	12
Column Total	35	24	59

Remarquons tout d'abord que seulement 59 répondants sur 71 ont répondu à cette question. De ce nombre, 35 étaient des officiers et 24 des militaires du rang. En ce qui a trait à la réponse 1, 26 officiers et 14 militaires du rang l'ont choisi. La réponse 2 a été prise par 2 officiers et 4 militaires du rang. 1 officier et aucun militaire du rang ont opté pour la réponse 3.

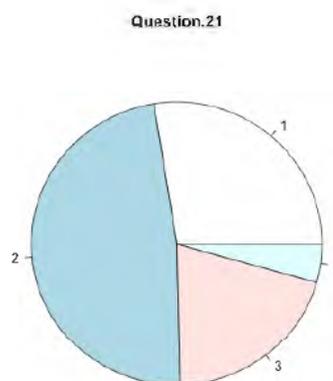
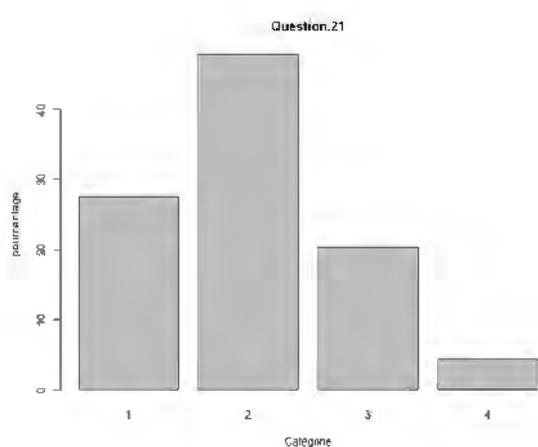
Malgré une bonne dispersion dans le schéma de réponse, une nette majorité de militaires conçoivent la réaction de « plusieurs » personnes affirmant que les femmes autochtones manquaient de crédibilité comme une manifestation d'un certain racisme. Cependant, 21 % ont tout de même estimé que les femmes autochtones manquaient de crédibilité dans le contexte d'un recours pénal en raison des contradictions de leur témoignage. Les deux questions relatant les préjugés les plus évidents, soit le fait que les Autochtones se victimisent et qu'ils cherchent à obtenir des gains économiques et sociaux de la part des deux ordres de gouvernement, n'ont été choisies que par 12 % des militaires, ce qui est assez négligeable.

De manière cohérente aux autres réponses, il nous est impossible d'établir une relation entre le fait d'être officier ou militaire du rang et le fait d'exprimer ou non un préjugé à l'égard des Autochtones.

Question 21

Analyse descriptive

S'agissant de la question 21, celle-ci était rédigée de la sorte : *Dans un récent jugement, la Cour suprême du Canada a affirmé que les Autochtones ont été victimes d'un génocide culturel. Qu'en pensez-vous?* 28 % des répondants ont jugé que « *Ce terme est véridique. Nous avons une responsabilité historique dans la perpétration d'un tel génocide culturel et cette responsabilité repose principalement sur nos épaules.* » 48 % ont quant à eux estimé que « *Ce terme est assez juste, les Européens ont en effet mis des systèmes en place pour détruire la culture autochtone. En ce sens, il s'agit d'un type de génocide.* » 20 % des militaires ont plutôt préféré l'affirmation suivante : « *Cette affirmation va trop loin. Même si les Européens ont eu un impact négatif sur la culture autochtone, ceux-ci ont les moyens nécessaires pour faire encore vivre leur culture.* » Pour conclure, 4 % des répondants ont choisi l'affirmation suivante comme la plus appropriée : « *Cette affirmation est fausse. Les Autochtones ont toujours leur culture et peuvent tout de même converser dans leur langue et leurs institutions.* »



Analyse croisée, descriptive et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	9 13.43%	9 13.43%	18
2	19 28.36%	13 19.40%	32
3	9 13.43%	5 7.46%	14
4	1 1.49%	2 2.99%	3
Column Total	38	29	67

En premier lieu, 67 répondants sur 71 ont répondu à cette question. De ce nombre, 38 étaient des officiers et 29 des militaires du rang. 9 officiers de même que 9 militaires du rang ont sélectionné la réponse 1. La réponse 2 a été choisie par 19 officiers et 13 militaires du rang. 9 officiers et 5 militaires du rang ont quant à eux opté pour la réponse 3. En dernier lieu, 1 officier et 2 militaires du rang ont préféré la réponse 4.

C'est 76 % des répondants qui ont jugé que le terme génocide correspondait bien à la réalité vécue par les Autochtones. 24 % des militaires ont quant à eux jugé que ce terme allait trop loin. Il serait intéressant d'évaluer la perception des militaires à l'égard de ce terme sans la référence à un jugement de la Cour suprême². La plus haute instance judiciaire du pays exerce sans aucun doute une pression de désirabilité sociale, faisant en sorte que les militaires sont portés à être en accord avec ce terme juridique lourd de conséquences. Par contre, les réponses enregistrées ne diffèrent pas des autres questions de cette section sur les préjugés et les stéréotypes.

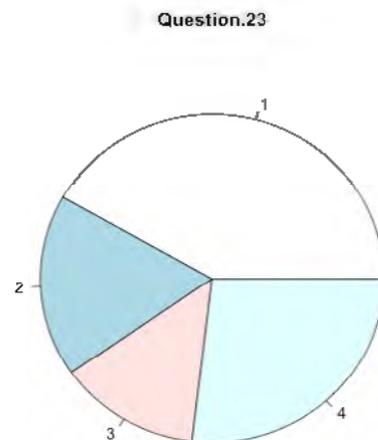
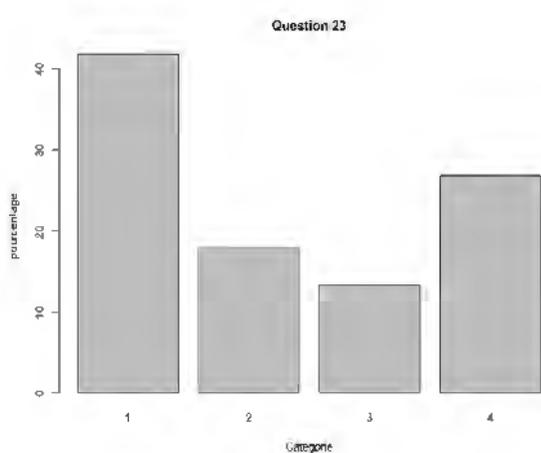
² Il importe de mentionner que c'est la juge en chef de la Cour suprême Beverly McLachlin, lors d'une allocution portant sur la tolérance devant le Centre mondial sur le pluralisme, qui a utilisé ce terme. Or, nous avons prétendu qu'il s'agissait de la Cour suprême afin d'évaluer si le schéma de réponse allait différer du reste de la section sur les préjugés et les stéréotypes. Les réponses ne diffèrent cependant pas.

Précisons qu'encore une fois, le fait d'être militaire du rang ou officier n'influence pas la manière dont les répondants jugent si les Autochtones ont été victimes ou non d'un génocide.

Question 23

Analyse descriptive

Analysons maintenant la question numéro 23 ainsi formulée : *Selon vous quelle est la principale raison du faible développement économique dans les réserves autochtones?* 42 % des militaires ont déclaré que *Les effets d'un système historique d'oppression instauré par la Loi sur les Indiens et le système de pensionnats* étaient le principal facteur. 18 % des militaires ont plutôt estimé qu'il était question *des traits culturels des Autochtones qui font en sorte que ceux-ci ne s'intègrent pas assez bien dans l'économie canadienne*. 13 % ont déclaré qu'il était davantage question de *L'attribution de trop grandes sommes d'argent aux conseils de bande*, tandis que 27 % des répondants ont désigné *La mauvaise gestion des conseils de bande* comme étant le principal facteur.



Analyse croisée, associative et corrélacionnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	15 23.08%	13 20.00%	28
2	7 10.77%	4 6.15%	11
3	2 3.08%	7 10.77%	9
4	12 18.46%	5 7.69%	17
Column Total	36	29	65

Tout d'abord, 65 répondants sur 71 ont répondu à cette question. De ce nombre, 36 officiers et 29 militaires du rang ont répondu à cette question. 15 officiers et 13 militaires du rang ont opté pour la réponse 1. La réponse 2 a été sélectionnée par 7 officiers et 4 militaires du rang. 2 officiers et 7 militaires du rang ont préféré la réponse 3.

Cette question est celle présentant la plus grande dispersion de réponses. On constate que la plus grande part des répondants (42 %) a estimé que les effets d'un système historique d'oppression sont le principal facteur expliquant le faible développement économique des réserves autochtones. Le deuxième choix en importance est la mauvaise gestion des conseils de bande (27 %). Les préjugés et stéréotypes les plus importants, soit l'affirmation à savoir que les traits culturels expliquent les difficultés économiques (18 %) des Autochtones et les trop grandes sommes versées aux conseils de bande (13 %) ont été choisies par moins de militaires, représentant tout de même une frange importante de la structure de réponses.

À l'image de l'ensemble des autres réponses, le fait d'être militaire du rang ou officier n'exerce presque aucun impact sur l'expression de préjugés ou de stéréotypes.

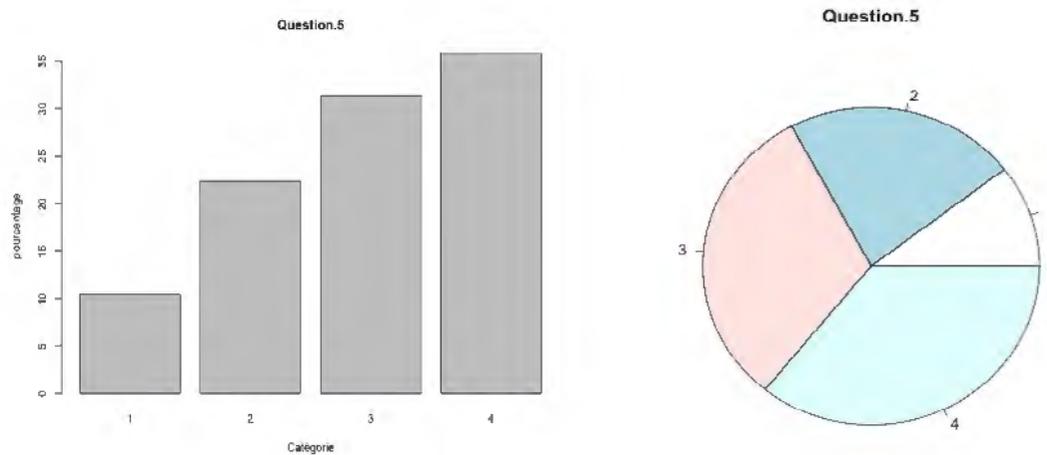
4.4 Stratégie(s) d'intégration préconisées

Question 5

La question numéro 5 se définit comme suit : *Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : il est souhaitable que le terme « Indien » n'existe plus pour favoriser l'émergence d'un seul peuple canadien.* Les

militaires ont répondu à 10 % être fortement en désaccord, 22 % en désaccord, 31 % en accord et 36 % fortement en accord.

Analyse descriptive



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	4 6.15%	3 4.62%	7
2	7 10.77%	7 10.77%	14
3	13 20.00%	8 12.31%	21
4	13 20.00%	10 15.38%	23
Column Total	37	28	65

D'entrée de jeu, il importe de mentionner que 65 répondants sur 71 ont répondu à cette question. Parmi ceux-ci, 37 étaient des officiers et 28 des militaires du rang. La première réponse a été sélectionnée par 4 officiers et 3 militaires du rang. Le même nombre d'officiers que de militaires du rang ont opté pour la réponse 2, soit 7 personnes. Treize officiers et 8 militaires du rang ont choisi la réponse 3. En outre, 13 officiers et 10 militaires du rang ont jugé que la réponse 4 répondant le mieux à la question.

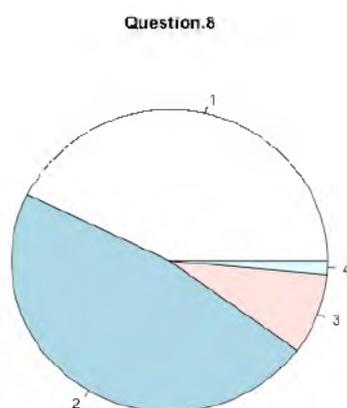
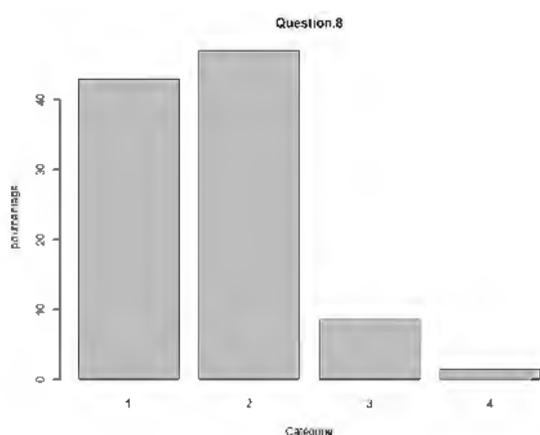
Le but de cette question était de mesurer la connaissance et la sensibilité qu'avaient les répondants de l'agenda assimilationniste du gouvernement fédéral depuis la naissance de la Confédération canadienne. Or, force est de constater que cette connaissance semble peu importante. En effet, 67 % des militaires jugent qu'on devrait supprimer le terme « Indien » pour favoriser l'existence d'un seul peuple canadien. Nous pouvons supposer une certaine normalisation de cet agenda assimilationniste, mais cette piste demeure encore peu explorée. Il faudrait davantage de données sur la question.

Nous pouvons tout de même conclure à l'absence de lien entre le fait d'être officier ou militaire du rang, et la reconnaissance ou non de cet agenda assimilationniste.

Question 8

Analyse descriptive

La question numéro 8 est la suivante : *Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : les Autochtones devraient apprendre à parler notre langue et à délaisser la leur pour devenir pleinement des citoyens canadiens.* Les militaires ont affirmé être fortement en désaccord à 43 %, en désaccord à 47 %, en accord à 9 % et fortement en accord à 1 %.



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	14 20.59%	15 22.06%	29
2	20 29.41%	12 17.65%	32
3	3 4.41%	3 4.41%	6
4	1 1.47%	0 0.00%	1
Column Total	38	30	68

Comme nous pouvons le constater, 68 militaires sur 71 ont répondu à cette question dont 38 officiers et 30 militaires du rang. 14 officiers et 15 militaires du rang ont favorisé la réponse 1. 20 officiers et 12 militaires du rang ont plutôt opté pour la réponse 3. 1 officier et aucun militaire du rang ont préféré la réponse 4.

En résumé, la quasi-unanimité des militaires (91%) estime que l'assimilation des Autochtones par la suppression de leur langue ne devrait pas être un prérequis pour obtenir la citoyenneté canadienne.

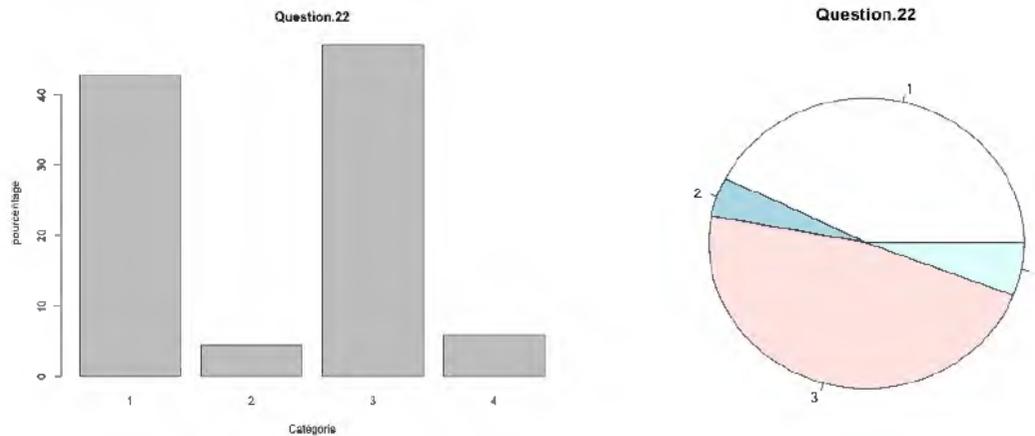
Par ailleurs, nous constatons une fois de plus l'absence de lien entre le fait d'appartenir à un des deux groupes professionnels (officier ou militaire du rang) et la promotion de l'assimilation linguistique comme condition inhérente à l'obtention de la citoyenneté canadienne.

Question 22

Analyse descriptive

La question 22 quant à elle est ainsi écrite : *Certaines personnes affirment que les Autochtones constituent un peuple primitif, incapable de se gouverner eux-mêmes. Ces mêmes personnes affirment qu'une des seules manières de les intégrer dans la société canadienne serait de les assimiler complètement. Qu'en pensez-vous?* Les répondants ont affirmé à 43 % que *Les Autochtones ne devraient pas être assimilés, mais on devrait leur donner encore davantage de pouvoir au sein du Canada que ce qu'ils ont actuellement, afin qu'ils se développent pleinement.* Ils ont été 4 % à juger que *Les Autochtones ne devraient pas être assimilés, ils devraient rester dans leurs réserves comme c'est le cas actuellement.* Par ailleurs, 47 % des

militaires ont opté pour cette réponse : *Les Autochtones devraient plutôt s'intégrer à notre société, c'est-à-dire qu'on ne devrait pas les forcer à le faire, mais des incitatifs économiques devraient être mis en place pour favoriser leur intégration dans la société.* Finalement, c'est 6 % des répondants qui ont estimé que *Les Autochtones devraient s'assimiler à notre société comme l'ensemble des immigrants. Des politiques devraient donc forcer l'assimilation des Autochtones.*



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	17 25.37%	12 17.91%	29
2	0 0.00%	3 4.48%	3
3	18 26.87%	13 19.40%	31
4	2 2.99%	2 2.99%	4
Column Total	37	30	67

Tout d'abord, nous remarquons que 67 répondants sur 71 ont répondu à cette question. Parmi ceux-ci, 37 étaient des officiers et 30 des militaires du rang. 17 officiers et 12 militaires du rang ont choisi la réponse 1. Aucun officier et 3 militaires du rang n'ont préféré la réponse 2. 18

officiers et 13 militaires du rang ont pour leur part opté pour la réponse 3. En outre, 2 officiers et 2 militaires du rang ont sélectionné la réponse 4.

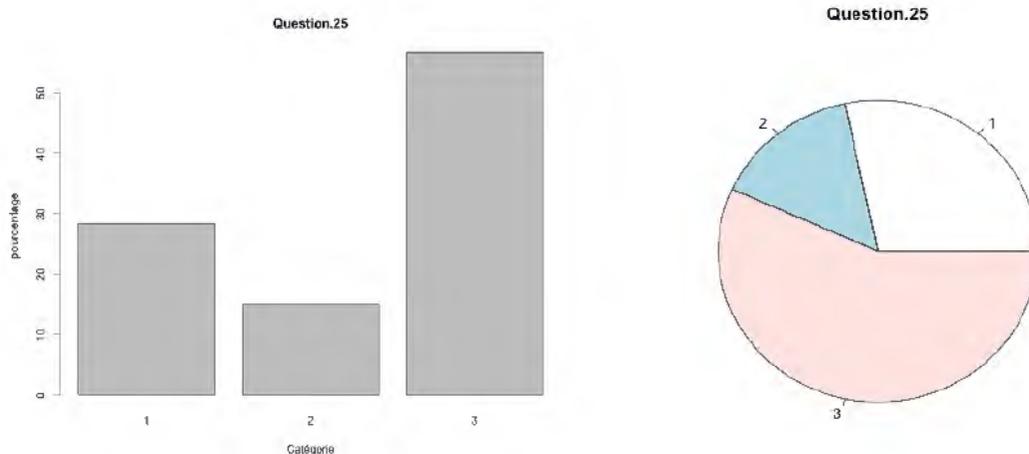
Cette question visait à savoir si les répondants appuyaient ouvertement un agenda assimilationniste et dans quelle mesure. Les militaires ont répondu à 43 % que la solution appropriée devrait être de donner davantage de pouvoir aux Autochtones, afin qu'ils se développent pleinement. On peut donc dire que ces militaires n'appuient pas un agenda assimilationniste. 57 % des répondants prônent quant à eux une forme ou un autre d'assimilation, c'est-à-dire l'intégration économique (43 %), le statu quo sur les réserves (6 %) et l'assimilation comme l'ensemble des immigrants (4 %).

Il nous est possible d'affirmer que le fait d'être militaire du rang ou officier n'a pas d'impact sur la perception qu'ont les militaires des politiques d'assimilation.

Question 25

Analyse descriptive

Discutons maintenant de la question numéro 25 et de ses résultats. Celle-ci est rédigée comme ceci : *Les Autochtones devraient obtenir un troisième ordre de gouvernement au sein du fédéralisme canadien et entretenir des relations avec d'autres gouvernements sur la scène internationale. Cette affirmation est-elle fondée?* 28 % des répondants ont déclaré que *Les Autochtones devraient obtenir un ordre de gouvernement qui leur est propre, au même titre que les provinces*. 15 % des militaires ont toutefois déclaré qu'*historiquement, les Autochtones ont été favorisés. En effet, ils ont obtenu des gouvernements qui leur est propre. Ils peuvent en ce sens déjà exercer une autorité pour se développer*. 57 % des répondants ont estimé qu'*au même titre que n'importe quelle minorité, les Autochtones sont représentés par le gouvernement du Canada et par le gouvernement des provinces et des territoires, par conséquent l'affirmation d'un tel gouvernement n'est pas nécessaire*.



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	11 16.92%	8 12.31%	19
2	2 3.08%	8 12.31%	10
3	23 35.38%	13 20.00%	36
Column Total	36	29	65

Nous pouvons constater à l'aide du tableau que 65 répondants sur 71 ont enregistré une réponse à cette question, 36 étaient des officiers et 29 des militaires du rang. De ce nombre, 11 officiers et 8 militaires du rang ont opté pour la réponse 1. 2 officiers et 8 militaires du rang ont quant à eux préféré la réponse 2. Finalement, 23 officiers et 13 militaires du rang ont sélectionné la réponse 3.

Cette question visait à déterminer le type d'égalité prôné par les militaires à l'égard des Inuits, des Métis et des Premières nations, par leur vision de la place des Autochtones dans l'ordre constitutionnel canadien. Dans l'ensemble (57%), les militaires estiment qu'au même titre que l'ensemble des minorités ethniques, les Autochtones sont adéquatement représentés par les gouvernements des provinces et des territoires, prônant de ce fait une égalité formelle. 28 % jugent pour leur part que les Autochtones devraient avoir un ordre de gouvernement qui leur

est propre, se positionnant en faveur d'une égalité de type réelle. Une frange non négligeable de 15 % de répondants a quant à elle estimé que les Autochtones ont été historiquement favorisés, relevant davantage d'un préjugé ancré que de la réalité.

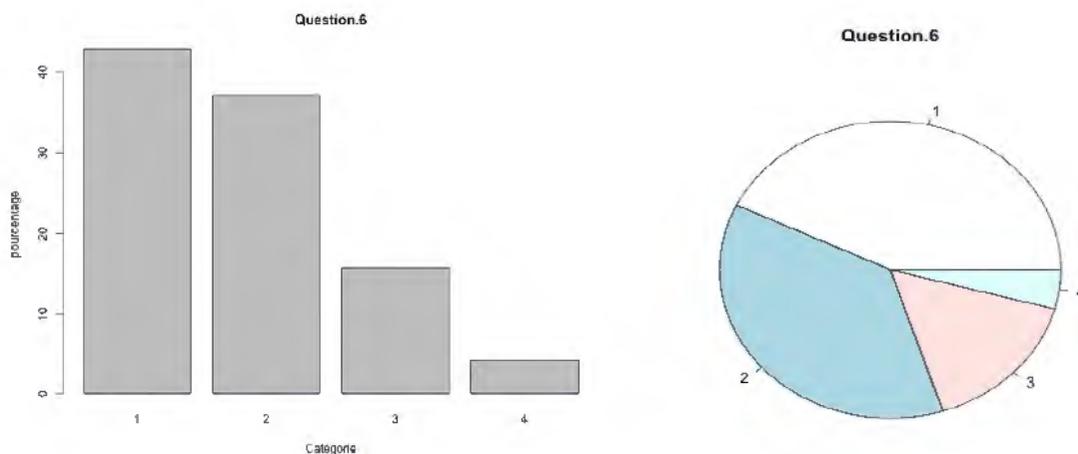
Nous concluons également que le fait de faire partie d'un de ces deux groupes (militaires du rang ou officiers) n'influence pas la manière dont les pouvoirs constitutionnels canadiens devraient être ordonnancés eu égard aux Autochtones.

4.5 Valorisation des échanges interculturelles

Question 6

Analyse descriptive

La question numéro 6 à laquelle les répondants étaient soumis est celle-ci : *Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : Les Autochtones avaient un niveau de développement inférieur avant l'arrivée des Européens. Ils formaient une société très primaire et peu avancée. L'arrivée des Européens a permis de favoriser leur développement. On peut donc dire que l'arrivée des Européens eut un effet positif sur les Autochtones.* À cette affirmation, les répondants ont déclaré être fortement en désaccord à 43 %, en désaccord à 37 %, en accord à 16 % et fortement en accord à 4 %.



Analyse croisée, descriptive et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	as.factor(x)	
1	17 25.00%	12 17.65%	29
2	13 19.12%	12 17.65%	25
3	7 10.29%	4 5.88%	11
4	1 1.47%	2 2.94%	3
Column Total	38	30	68

En premier lieu, il importe de mentionner que 68 répondants sur 71 ont répondu à cette question. Les répondants étaient composés de 38 officiers et 30 militaires du rang. En s'attardant à la réponse 1, on constate que 17 officiers et 12 militaires du rang l'ont choisi. La réponse 2 a quant à elle été sélectionnée par 13 officiers et 12 militaires du rang. C'est 7 officiers et 4 militaires du rang qui ont opté pour la réponse 3. Finalement, 1 officier et 2 militaires du rang ont favorisé la réponse 3.

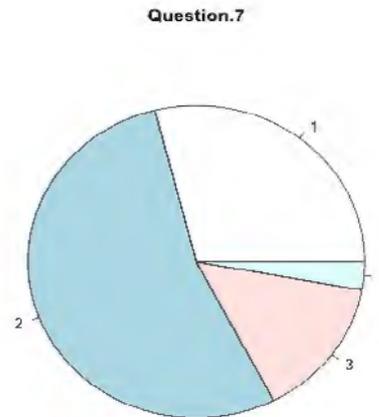
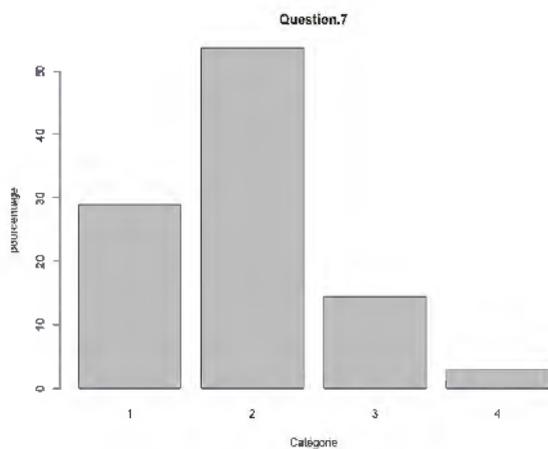
Le but de cette question était de connaître la manière dont les répondants percevaient l'impact de l'arrivée des Européens sur le mode de vie des Autochtones. 80 % des militaires sont en désaccord avec le fait que l'arrivée des Européens a eu un effet positif sur les Autochtones alors que 20 % sont en accord avec cette prémisse.

De plus, le fait d'être militaire du rang ou officier ne détermine pas la manière dont les militaires vont percevoir l'effet de l'arrivée des Européens sur les Autochtones.

Question 7

Analyse descriptive

La question numéro 7 se décline ainsi : *Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : il est difficile pour les non-Autochtones d'entretenir des relations avec les Autochtones puisque ces derniers vivent trop de problèmes sociaux qui empêchent d'avoir une relation harmonieuse.* À 29 %, les militaires ont affirmé être fortement en désaccord. 54 % ont déclaré être en désaccord, 14 % en accord et 3 % fortement en accord.



Analyse croisée, descriptive et corrélative

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	9 13.43%	9 13.43%	18
2	22 32.84%	15 22.39%	37
3	5 7.46%	5 7.46%	10
4	2 2.99%	0 0.00%	2
Column Total	38	29	67

Débutons en remarquant que 67 militaires sur 71 ont répondu à cette question. De ce nombre, 38 étaient des officiers et 29 des militaires du rang. Le même nombre d'officiers et de militaires du rang ont répondu à la question 1, c'est-à-dire 9 personnes. 22 officiers et 15 militaires du rang ont plutôt choisi la réponse 2. 5 officiers et 5 militaires du rang ont préféré la réponse 3. Finalement, 2 officiers et aucun militaire du rang ont sélectionné la réponse 4.

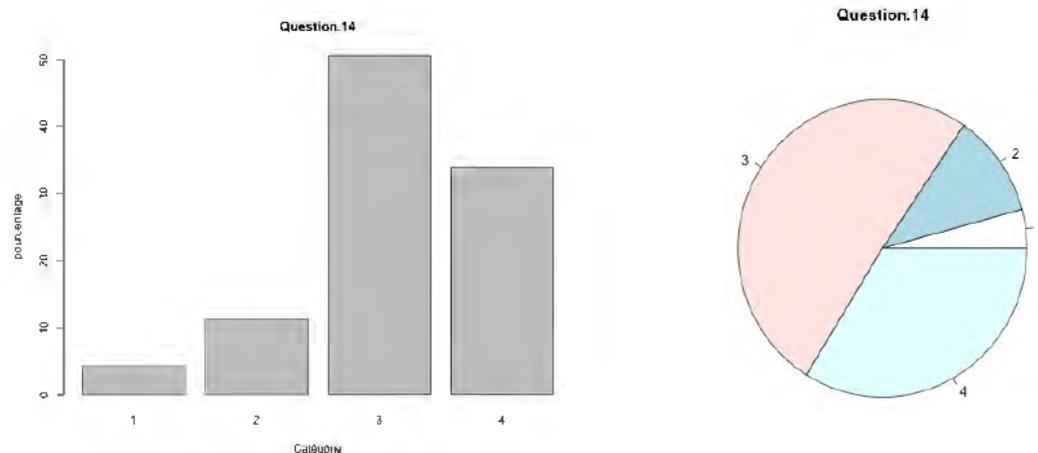
Cette question visait à connaître le degré d'ouverture des répondants quant à l'entretien de relations entre les Autochtones et les non-Autochtones, de même que leurs préjugés quant à leurs problèmes sociaux. 83 % des militaires se sont exprimés en désaccord avec la prémisse de cette question, alors que 17 % ont dit être d'accord. On constate donc que la grande majorité des militaires ne considère pas qu'il soit difficile pour un non-Autochtone d'avoir des relations avec les Autochtones en raison de leurs problèmes sociaux.

Cela signifie que nous ne pouvons pas établir de lien entre le fait d'être militaire du rang ou officier ainsi que l'ouverture des répondants quant aux relations entre les Autochtones et les non-Autochtones.

Question 14

Analyse descriptive

La question 14 quant à elle se lit comme ceci : *Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : l'armée canadienne devrait obligatoirement inclure dans la formation de ses soldats l'apprentissage de techniques de survie autochtone ou une séance de rencontre entre des soldats Rangers autochtones et des soldats non autochtones.* 4 % des militaires se sont prononcés fortement en désaccord, 11 % en désaccord, 51 % en accord et 34 % fortement en accord.



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	0 0.00%	3 4.35%	3
2	5 7.25%	2 2.90%	7
3	20 28.99%	15 21.74%	35
4	13 18.84%	11 15.94%	24
Column Total	38	31	69

Il importe de mentionner que 69 militaire sur 71 ont répondu à cette question. Parmi les répondants, 38 étaient des officiers et 31 des militaires du rang. Aucun officier n'a sélectionné la réponse 1 alors que 3 militaires du rang l'ont fait. En ce qui a trait à la réponse 2, 5 officiers l'ont sélectionné comparativement à 2 militaires du rang. Vingt officiers ont plutôt opté pour la réponse 3, alors que 15 militaires du rang l'ont préféré. En outre, 13 officiers et 11 militaires du rang ont préféré la réponse 4. Il serait utile de préciser que sur le tableau, la valeur 1 équivaut à l'affirmation fortement en désaccord, la valeur 2 à l'affirmation en désaccord, la valeur 3 à l'affirmation en accord et la valeur 4 à l'affirmation fortement en accord.

Par cette question nous voulions déterminer l'ouverture des répondants quant à l'intégration d'un cursus d'apprentissage autochtone dans la formation des soldats de l'armée canadienne. Dans l'ensemble, les militaires sont favorables à l'intégration d'un tel cursus (85 %), seulement 15 % sont opposés.

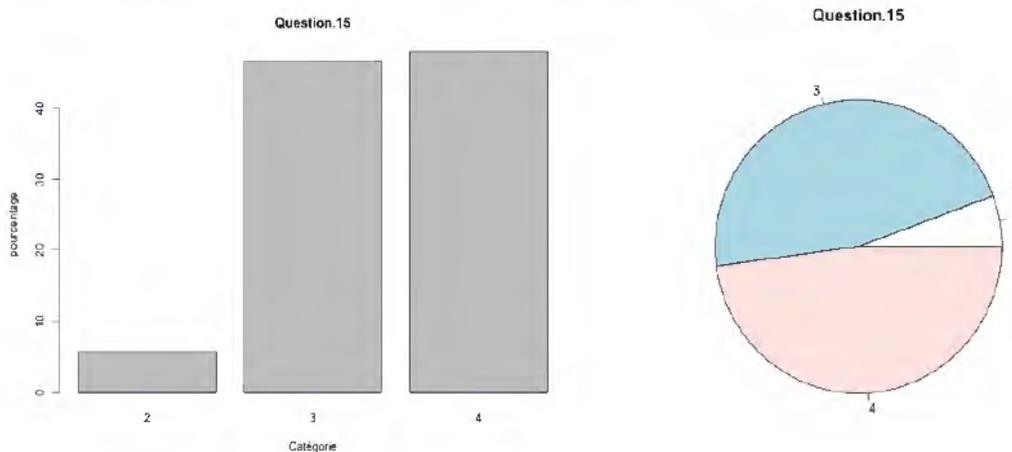
Précisons par ailleurs que le fait d'appartenir au groupe des militaires du rang ou des officiers n'est pas de nature à déterminer la manière dont les militaires vont être favorables ou défavorables à l'intégration d'un cursus d'apprentissage autochtone dans la formation des soldats de l'armée canadienne.

Question 15

Analyse descriptive

La question numéro 15 est rédigée comme tel : *Le savoir traditionnel ou ancestral des Autochtones, tel que les méthodes d'orientation, les méthodes de survie dans des milieux*

hostiles, a été très utile pour les Européens qui ont pu, grâce à elles, s'acclimater à l'environnement du territoire canadien. Aujourd'hui, ces connaissances sont encore utilisées par l'armée chez les Rangers. Selon vous, comment ces connaissances sont-elles utiles à l'armée? Aucun militaire n'a affirmé que ces connaissances sont inutiles, 6 % ont déclaré que ces connaissances sont plus ou moins utiles, 46 % ont estimé que ces connaissances sont utiles et 48 % ont exprimé que ces connaissances sont absolument utiles.



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
2	2 2.90%	2 2.90%	4
3	15 21.74%	16 23.19%	31
4	21 30.43%	13 18.84%	34
Column Total	38	31	69

D'entrée de jeu, mentionnons que 69 répondants sur 71 ont choisi de répondre à cette question, dont 38 étaient des officiers et 31 des militaires du rang. 2 officiers de même que 2 militaires du rang ont préféré la réponse 2. 15 officiers et 15 militaires du rang ont sélectionné la réponse 3. Finalement, 21 officiers et 13 militaires du rang ont favorisé la réponse 4.

Par cette question, il s'agissait d'évaluer comment les répondants percevaient le savoir traditionnel autochtone comme étant utile à l'efficacité opérationnelle. En somme, il était question d'étudier comment ces connaissances étaient valorisées par les militaires. Dans

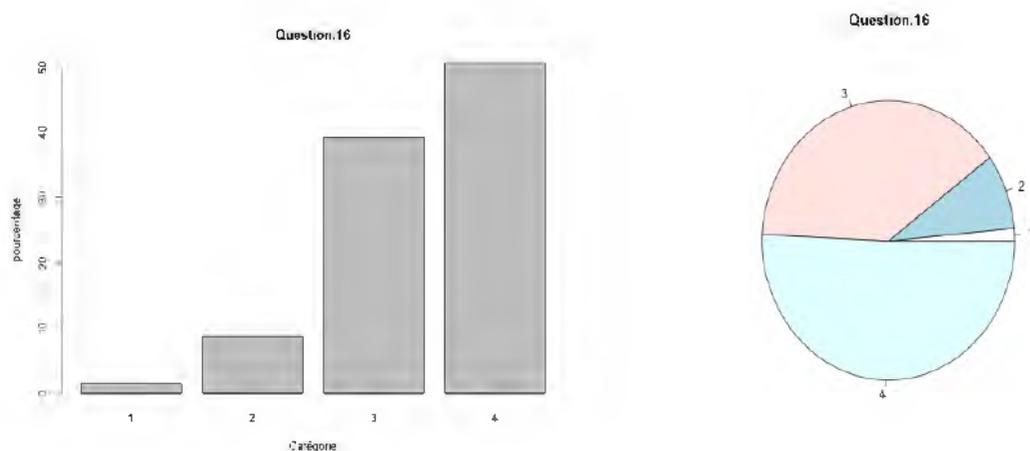
l'ensemble, on peut dire que ces connaissances sont valorisées par les répondants puisqu'aucun militaire n'a affirmé que celles-ci étaient inutiles, seulement 6 % ont déclaré que ces connaissances étaient plus ou moins utiles et 94 % ont estimé que ces connaissances étaient utiles ou absolument utiles.

De plus, nous pouvons affirmer que le fait d'être militaire du rang ou officier n'exerce pas d'influence sur la manière dont les répondants valorisent les connaissances traditionnelles.

Question 16

Analyse descriptive

Abordons maintenant la question numéro 16 formulée ainsi : *pensez-vous qu'il soit souhaitable que la population autochtone côtoie davantage la population non autochtone, autant dans le milieu d'emploi que dans les milieux sociaux?* À cette question, 1 % des répondants ont jugé que cela serait non souhaitable, 9 % ont déclaré que cela serait peu souhaitable, 39 % ont affirmé que cela serait souhaitable et 51 % ont estimé que cela serait très souhaitable.



Analyse croisée, associative et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	0 0.00%	1 1.49%	1
2	2 2.99%	4 5.97%	6
3	14 20.90%	11 16.42%	25
4	21 31.34%	14 20.90%	35
Column Total	37	30	67

D'entrée de jeu, il est pertinent d'affirmer que 67 militaires sur 71 ont répondu à cette question, 37 étaient des officiers et 30 des militaires du rang. Aucun officier et 1 militaire du rang n'ont choisi la réponse 1. 2 officiers et 4 militaires du rang ont plutôt préféré la réponse 2. En ce qui concerne la question 3, 14 officiers et 11 militaires du rang l'ont sélectionné. Finalement, 21 officiers et 14 militaires du rang ont estimé que la réponse 4 répondait le mieux à la question.

En effet, nous voulions connaître par cette question le degré d'ouverture des répondants à côtoyer davantage les Autochtones. Seulement 10 % des répondants ont exprimé que cela serait peu ou pas souhaitable et 90 % ont affirmé que cela serait souhaitable ou très souhaitable. On constate donc que les militaires sont ouverts à côtoyer les Autochtones dans le milieu de l'emploi ou dans les milieux sociaux.

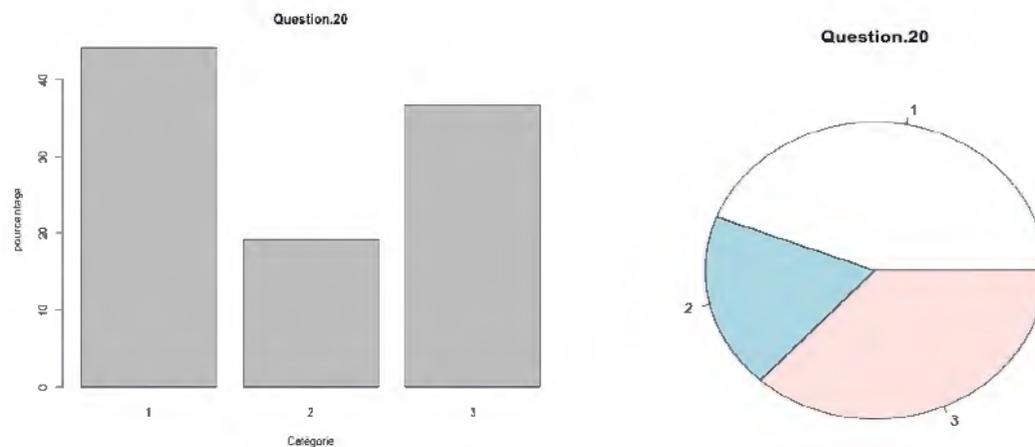
De plus, nous en concluons que le fait d'être militaire du rang ou officier ne détermine pas le degré d'ouverture des répondants à côtoyer des Autochtones dans les milieux sociaux ou de l'emploi.

Question 20

Analyse descriptive

Discutons désormais de la question 20 apposée ci-contre : *Le gouvernement a utilisé le symbole de l'inukshuk (voir image en annexe à la fin du questionnaire) sur les pièces de monnaie de 25 cents pour souligner le caractère multiethnique du Canada lors des Jeux olympiques de Vancouver en 2010. Le gouvernement devrait-il demander aux Autochtones et aux membres des Premières nations l'autorisation d'utiliser de tels symboles?* À cette question, 44 pourcent

des répondants ont répondu que « Non, après tout, chaque peuple ou nation a des symboles qui leur sont propres et s'il fallait le demander chaque fois à tout le monde, on ne ferait jamais rien ». 19 % des militaires ont déclaré : *Oui, dans le cas d'un tel événement international, il le faut. Cependant, dans le cadre d'un petit événement ce n'est pas nécessaire.* Finalement, 37 % des répondants ont affirmé *Oui, chaque fois qu'on utilise un tel symbole qui représente les Autochtones, il faut leur demander la permission.*



Analyse croisée, descriptive et corrélationnelle

varDep	varInd		Row Total
	1	2	
1	15 22.73%	13 19.70%	28
2	8 12.12%	5 7.58%	13
3	14 21.21%	11 16.67%	25
Column Total	37	29	66

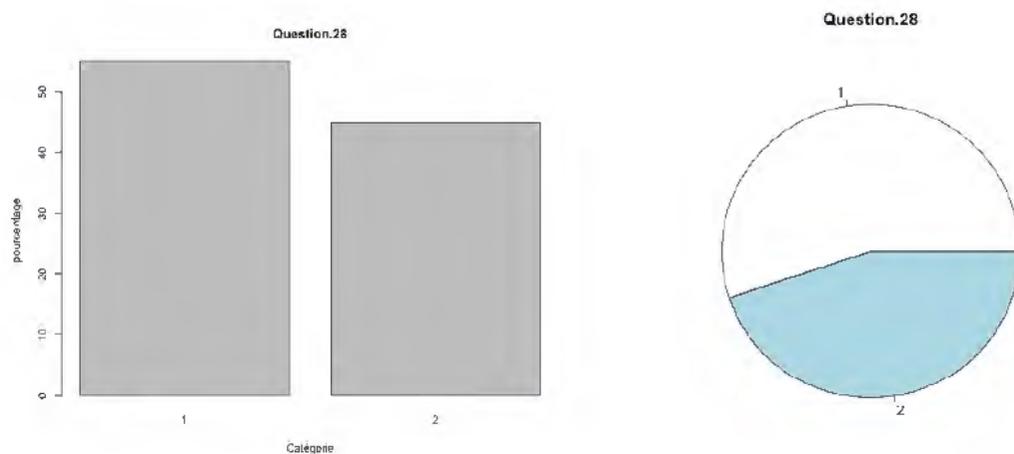
Notons tout d'abord que 66 répondants sur 71 ont décidé de répondre à cette question. Parmi ceux-ci, 37 étaient des officiers et 29 des militaires du rang. Premièrement, 15 officiers et 13 militaires du rang ont sélectionné la réponse 1. Deuxièmement, 8 officiers et 5 militaires du rang ont opté pour la réponse 2. Finalement, 14 officiers et 11 militaires du rang ont préféré quant à eux la réponse 3.

Par cette question, nous cherchions à connaître le degré de sensibilité des militaires à l'appropriation culturelle. L'éventail de réponses est assez large, ce qui nous empêche de tirer une conclusion généralisable à l'ensemble de l'échantillon. Toutefois, 44 % des répondants n'ont pas démontré de sensibilité, affirmant que demander la permission aux Autochtones à chaque fois qu'on utilise un de leurs symboles n'est pas nécessaire. 37 % ont quant à eux exprimé un grand degré de sensibilité, affirmant qu'il fallait demander cette permission à chaque fois. Finalement, 19 % ont préféré opter pour une réponse mitoyenne, déclarant que lors des petits événements cela est nécessaire, alors que dans les gros événements ce ne l'est pas. D'autres questions sur cet enjeu auraient permis d'avoir une meilleure vue sur la perception du phénomène de l'appropriation culturelle.

Par ailleurs, il nous est permis d'établir l'absence de relation entre le fait d'être militaire du rang et officier et la sensibilité des répondants quant à l'appropriation culturelle.

Répartition entre les militaires des rangs et les officiers

Finalement, abordons la dernière question de notre document qui est la question 28. Celle-ci est ainsi écrite : *Êtes-vous un militaire du rang ou un officier ?* 55 % de l'échantillon est formée d'officier alors que 45 % représente des militaires du rang.



4.6 Croisement entre diverses catégories

4.6.1 Croisement de la catégorie 4 avec la catégorie 5

À partir des questions comprises dans la catégorie « Rôle de l'armée », nous avons pu établir un consensus clair de la part des répondants. Ce ne fut toutefois pas le cas pour les autres catégories de question. En ce sens, il nous semble pertinent de procéder à une analyse croisée entre la catégorie stratégie d'intégration avec les catégories valorisation des échanges culturels, préjugés et stéréotypes et discrimination positive. Nous exposerons les questions qui nous semblent les plus pertinentes. L'analyse du croisement des questions 5, 22 et 25 avec les catégories 3, 4 et 5 sera à ce titre explicitée.

Dans la catégorie stratégie d'intégration, quatre grandes stratégies ont été formulées, plus spécifiquement contenues dans les questions 22 et 25. Tout d'abord, mentionnons l'intégration des Autochtones par un octroi de pouvoir, l'intégration économique des Autochtones sans mesure d'accès à l'égalité, le statu quo et l'assimilation. Parmi ces options, deux groupes ont obtenu une plus grande part de répondants. D'une part, les militaires prônant une intégration économique sans mesure d'accès à l'égalité (groupe majoritaire) et d'autre part, les répondants souscrivant à une intégration par un octroi de pouvoir. Les deux autres options n'ont été choisies que marginalement par les répondants.

Le croisement de données avec les autres catégories ne nous a toutefois pas permis de constater une différence dans le schéma de réponse de ces deux groupes. En effet, après avoir croisé la catégorie stratégies d'intégration et valorisation des échanges culturels, nous avons pu déterminer l'absence de corrélation entre le fait de prôner une stratégie d'intégration et valoriser ou non les échanges culturels. Au contraire, le schéma de réponse entre les deux groupes est similaire. Nous avons tout de même constaté une différence dans l'échelle de gradation de certaines questions, comme nous le montre le tableau ci-dessous provenant du croisement entre les questions 22 et 6.

Croisement questions 22 et 6

varDep	varInd				Row Total
	1	2	3	4	
1	20 29.85%	0 0.00%	8 11.94%	1 1.49%	29
2	5 7.46%	2 2.99%	18 26.87%	0 0.00%	25
3	3 4.48%	0 0.00%	5 7.46%	2 2.99%	10
4	0 0.00%	1 1.49%	1 1.49%	1 1.49%	3
Column Total	28	3	32	4	67

D'une part, on constate que la majorité des répondants du groupe de l'intégration par l'octroi de pouvoir (groupe colonne 1) ont exprimé être fortement en désaccord ou en désaccord avec le fait que l'arrivée d'Européens eut un effet positif sur les Autochtones (rangée 1 et 2 - 89 % des répondants du groupe). D'autre part, les militaires prônant l'intégration économique des Autochtones sans mesure d'accès à l'égalité (groupe colonne 3) forment le deuxième groupe à affirmer être en désaccord et fortement en désaccord avec le fait que les Européens aient eu un effet positif sur les Autochtones (rangée 1 et 2 - 81 % des répondants du groupe). Quant au groupe de répondants prônant ouvertement l'assimilation des Autochtones, ils ont été plus nombreux à percevoir les Européens comme ayant eu un effet positif sur les Autochtones (groupe colonne 4, rangée 3 et 4).

Lorsque nous croisons la question 22 avec la question 7, nous obtenons une autre dynamique. Parmi les militaires du groupe de l'intégration par l'octroi de pouvoir, 79 % sont en désaccords ou fortement en désaccord avec le fait que les Autochtones ont trop de problèmes sociaux ce qui les empêche d'avoir une relation harmonieuse avec les non-Autochtones. Cependant, les répondants du groupe de l'intégration économique déclarent pour leur part dans une plus grande proportion être en désaccord ou fortement en désaccord avec le fait que les Autochtones ont trop de problèmes sociaux ce qui les empêche d'avoir une relation harmonieuse avec les non-Autochtones (93 %). Finalement, les répondants provenant du groupe de l'intégration par l'assimilation conçoivent dans une plus forte proportion (trois répondants sur quatre ou 75 %)

que les Autochtones ont trop de problèmes sociaux ce qui les empêche d'avoir une relation harmonieuse avec les non-Autochtones. On constate dans ce cas d'espèce que le fait de vouloir donner plus de pouvoir aux Autochtones ne fait pas en sorte de percevoir les Autochtones de manière plus favorable que de vouloir les intégrer dans l'économie avec des incitatifs.

Croisement 22 et 14

varDep	varInd				Row Total
	1	2	3	4	
1	2 2.94%	0 0.00%	1 1.47%	0 0.00%	3
2	3 4.41%	1 1.47%	3 4.41%	1 1.47%	8
3	10 14.71%	2 2.94%	20 29.41%	2 2.94%	34
4	14 20.59%	0 0.00%	8 11.76%	1 1.47%	23
Column Total	29	3	32	4	68

Par ailleurs, lorsque nous croisons les questions 22 et 14, nous remarquons que les militaires prônant une intégration par un octroi de pouvoir sont le plus « fortement en accord » avec le fait d'inclure obligatoirement l'apprentissage de techniques de survie autochtone dans la formation des soldats de l'armée canadienne (Colonne 1, rangée 4). Le groupe de militaires souscrivant à une intégration économique sans mesure d'accès à l'égalité forme cependant le groupe le plus important à sélectionner le choix de réponse « en accord » (Colonne 3, rangée 3). Nous pouvons constater encore une fois le principe de différence dans la gradation entre les deux groupes. Cette dynamique est liée avec le fait de préconiser un octroi de pouvoir pour les Autochtones et valoriser davantage les échanges culturels.

Procédons maintenant au croisement entre les questions 25, 6, 7 et 14. Le croisement de la question 25 avec la question 6 met aussi deux principaux groupes de répondants en exergue, les deux autres choix de réponse ne recevant l'appui que d'un nombre marginal de répondants. Le groupe recevant le plus d'appui est celui qui estime qu'au même titre que n'importe quelle minorité, les Autochtones sont représentés par le gouvernement du Canada et par le gouvernement des provinces et des territoires, par conséquent l'affirmation d'un tel gouvernement n'est pas nécessaire (analogie avec l'intégration économique sans mesure d'accès à l'égalité). Le second groupe en importance estime que les Autochtones devraient obtenir un ordre de gouvernement qui leur est propre, au même titre que les provinces (analogie

avec l'intégration par octroi de pouvoir). Finalement, le dernier groupe très marginal estime qu'historiquement les Autochtones ont été favorisés. En effet, ils ont obtenu des gouvernements qui leur est propre. Ils peuvent en ce sens déjà exercer une autorité pour se développer.

Croisement des questions 25 et 6

varDep	varInd			Row Total
	1	2	3	
1	13 19.70%	1 1.52%	15 22.73%	29
2	3 4.55%	6 9.09%	15 22.73%	24
3	2 3.03%	2 3.03%	6 9.09%	10
4	1 1.52%	1 1.52%	1 1.52%	3
Column Total	19	10	37	66

D'entrée de jeu lorsque nous croisons la question 25 avec la question 6, nous observons que la grande majorité du groupe de l'octroi du pouvoir constitutionnel équivalent à celui d'une province (Colonne 1) est en désaccord ou fortement en désaccord avec le fait que l'arrivée des Européens eut un effet positif sur les Autochtones (rangée 1 et 2). Les militaires partisans de la non-nécessité de l'octroi d'un pouvoir constitutionnel (colonne 3) estiment aussi dans une grande proportion (rangée 1 et 2) que les Européens n'ont pas eu d'effet positif sur les Autochtones.

Lorsque nous croisons la question 25 avec la question 7, nous remarquons une similarité entre les deux groupes. En effet, les répondants se disent en désaccords et fortement en désaccord avec le fait que les Autochtones ont des difficultés à entretenir des relations avec les non-Autochtones puisque ces derniers vivent trop de problèmes sociaux. Cependant, davantage de répondants du groupe de la non-nécessité de l'octroi d'un pouvoir constitutionnel se disent en désaccords ou fortement en désaccord avec le fait que les Autochtones ont des difficultés à entretenir des relations avec les non-Autochtones que le groupe de l'octroi de pouvoir constitutionnel.

Croisement 25 et 14

varDep	varInd			Row Total
	1	2	3	
1	1 1.49%	0 0.00%	2 2.99%	3
2	1 1.49%	1 1.49%	6 8.96%	8
3	8 11.94%	7 10.45%	18 26.87%	33
4	9 13.43%	2 2.99%	12 17.91%	23
Column Total	19	10	38	67

En ce qui a trait au croisement entre la question 25 et la question 14, nous remarquons encore une fois une similarité entre les deux groupes. Les deux sont ainsi fortement en accord avec le fait d'inclure un cursus d'apprentissage autochtone dans l'armée. Par contre, nous remarquons que le groupe de la non-nécessité de l'octroi d'un pouvoir constitutionnel comporte plus d'hétérogénéité en son sein. En effet, c'est le groupe qui dispose du plus de répondants en accord et fortement en accord avec l'inclusion d'un tel cursus, mais aussi du plus de militaires se disant en désaccord et fortement en désaccord.

4.6.2 Croisement de la catégorie 4 avec la catégorie 3

De même, en ce qui a trait aux préjugés et stéréotypes, il n'est pas non plus possible de lier un schéma de réponses à un des groupes. Les réponses contenant des préjugés et stéréotypes étant répartis dans l'ensemble des quatre groupes, on ne peut donc pas dire que les répondants favorables à un octroi de pouvoir ont moins de préjugés ou de stéréotypes à l'égard des Autochtones que le groupe de militaires prônant une intégration économique.

En étudiant les deux groupes de militaires représentés par les questions 22 et 25, à savoir les militaires prônant une intégration par un octroi de pouvoir aux Autochtones et les militaires favorisant plutôt une intégration économique, nous remarquons que ces deux groupes ont des perceptions similaires en ce qui a trait aux préjugés et stéréotypes. En effet, étant donné que la majorité des militaires se trouvent dans ces deux grandes catégories, les préjugés et stéréotypes

demeurent tout de même minoritaires, mais sont tout de même répartis au sein de ces groupes. Toutefois, nous observons un phénomène de gradation comme nous allons le constater dans le croisement des questions 22 et 4; 22 et 19; 22 et 21 et 22 et 23. Les militaires voulant donner plus de pouvoir aux Autochtones sont aussi le plus fortement en désaccord avec les préjugés et stéréotypes, alors que les militaires prônant une intégration économique sont les plus en désaccord avec les préjugés et stéréotypes, hormis avec la question 9 qui fait figure d'exception.

Croisement question 22 et 4

varDep	varInd				Row Total
	1	2	3	4	
1	9 13.24%	0 0.00%	4 5.88%	0 0.00%	13
2	11 16.18%	2 2.94%	14 20.59%	1 1.47%	28
3	5 7.35%	0 0.00%	10 14.71%	3 4.41%	18
4	4 5.88%	1 1.47%	4 5.88%	0 0.00%	9
Column Total	29	3	32	4	68

Par exemple, après avoir croisé les questions 22 avec la question 4, nous avons remarqué que les militaires prônant une intégration par octroi de pouvoir sont aussi le plus fortement en désaccord avec le fait que les Autochtones sont naturellement portés à avoir certains problèmes sociaux ou dépendance. Les répondants prônant plutôt une intégration économique sont le plus en désaccord avec cette affirmation. Toutefois, les militaires favorisant une intégration économique sont les plus nombreux à entretenir le préjugé selon lequel les Autochtones sont naturellement portés à avoir certains problèmes sociaux ou dépendances (14 sur 32 répondants). Les militaires prônant plutôt un octroi de pouvoir sont le second groupe en importance à penser ainsi (9 sur 29 répondants).

Selon nous, il n'est pas nécessaire de reproduire le croisement entre les questions 22 et 19, 22 et 21 et 22 et 23 puisque ces questions reproduisent la même dynamique exposée dans le croisement des questions 21 et 4. En effet, nous pouvons voir une perception commune des préjugés et stéréotypes entre les deux groupes de militaires, hormis qu'un phénomène de

gradation soit perceptible. En effet, les militaires favorables à un octroi de pouvoir aux Autochtones sont plus fortement en désaccords avec les affirmations contenant des préjugés et des stéréotypes, alors que les militaires favorables à une intégration économique sont en désaccords. Examinons maintenant le croisement entre la question 25 et catégorie des préjugés et stéréotypes. Observons maintenant le résultant du croisement entre la question 22 et la question 9.

Croisement entre 22 et 9

varDep	varInd				Row Total
	1	2	3	4	
1	7 10.29%	0 0.00%	9 13.24%	0 0.00%	16
2	17 25.00%	3 4.41%	15 22.06%	2 2.94%	37
3	5 7.35%	0 0.00%	6 8.82%	2 2.94%	13
4	0 0.00%	0 0.00%	2 2.94%	0 0.00%	2
Column Total	29	3	32	4	68

Cette question fait figure d'exception dans la catégorie. Le groupe de la colonne 1 correspond aux partisans de l'octroi de pouvoir, ceux-ci sont fortement en désaccord (7 répondants sur 29) et en désaccord (17 répondants sur 29) avec le fait que les Autochtones représentent un danger pour la sécurité publique. Cependant, les militaires prônant une intégration économique sont plus nombreux à être fortement en désaccord (9 répondants sur 32) que les militaires favorisant un octroi de pouvoir, contrairement aux autres questions de cette catégorie. Nous remarquons aussi que c'est au sein de ces deux groupes que les militaires entretiennent le plus de préjugés, c'est-à-dire qu'ils s'expriment en accord avec et fortement en accord avec l'affirmation que les Autochtones représentent un danger pour la sécurité publique (5 répondants sur 29 pour le groupe 1 et 8 répondants sur 32 pour le groupe 3). Penchons-nous maintenant sur le croisement de la question 25 avec la catégorie des préjugés et des stéréotypes.

Comme nous l'avons expliqué auparavant, la question 25 comprend 3 groupes, dont un qui englobe la majorité des répondants. La majorité des répondants estime que les Autochtones

sont au même titre que n'importe quelle minorité représentée par le gouvernement du Canada et par le gouvernement des provinces et des territoires (Colonne 3). L'autre catégorie regroupant le plus de répondant est celui voulant donner plus un ordre de gouvernement propre aux Autochtones, au même titre que les provinces (Colonne 1). Or, ces deux grands groupes ont une vision similaire en matière de préjugés et stéréotypes. La colonne numéro 2 représente les répondants jugeant que les Autochtones ont été historiquement favorisés.

Croisement 25 avec 23

varDep	varInd			Row Total
	1	2	3	
1	12 18.46%	3 4.62%	11 16.92%	26
2	2 3.08%	1 1.54%	9 13.85%	12
3	0 0.00%	4 6.15%	5 7.69%	9
4	5 7.69%	1 1.54%	12 18.46%	18
Column Total	19	9	37	65

Lorsque l'on croise la question 25 avec la question 23, l'on remarque une dynamique différente des autres croisements. En effet, le groupe favorable à un octroi de pouvoir constitutionnel (colonne 1) est le groupe qui en proportion et en nombre absolu reconnaît les facteurs structurels du faible développement économique des Autochtones. Cependant, le groupe de la non-nécessité de l'octroi d'un pouvoir constitutionnel (colonne 3) comporte le plus de militaires entretenant des préjugés et stéréotypes. En effet, ceux-ci déclarent dans une plus grande proportion que le sous-développement économique s'explique par les traits culturels des autochtones (9 répondants sur 37), l'attribution de trop grandes sommes d'argent aux conseils de bande (5 répondants sur 37) et la mauvaise gestion des conseils de bande (12 répondants sur 37). Ils sont donc moins en mesure de percevoir les facteurs structurels dans le sous-développement des communautés autochtones. Croisons maintenant la question 25 et la question 4.

Croisement de la question 25 avec la question 4

varDep	varInd			Row Total
	1	2	3	
1	4 5.97%	1 1.49%	9 13.43%	14
2	9 13.43%	4 5.97%	13 19.40%	26
3	4 5.97%	5 7.46%	9 13.43%	18
4	2 2.99%	0 0.00%	7 10.45%	9
Column Total	19	10	38	67

Dans ce tableau, nous constatons que la pluralité des répondants des deux grandes catégories (colonne 1 et 3) est fortement en désaccords et en désaccord avec le fait que les Autochtones soient naturellement portés à avoir certains problèmes sociaux ou dépendances. En effet, lorsque nous observons les rangées 1 et 2, nous constatons que le groupe de répondants prônant un octroi de pouvoir constitutionnel (colonne 1) comprend 12 répondants sur 19 (rangée 1 et 2) qui sont en désaccords et fortement en désaccords. En ce qui a trait au groupe de la non-nécessité de l'octroi d'un pouvoir constitutionnel aux Autochtones (colonne 3), ceux-ci sont aussi fortement en désaccords et en désaccord avec l'affirmation (22 répondants sur 38). Cependant, une bonne partie de ces répondants (rangée 3 et 4) entretiennent ce préjugé dans les deux catégories. Discutons désormais du croisement entre les questions 25 et 19.

Croisement entre les questions 25 et 19

varDep	varInd			Row Total
	1	2	3	
1	13 21.67%	4 6.67%	24 40.00%	41
2	1 1.67%	3 5.00%	1 1.67%	5
3	1 1.67%	0 0.00%	0 0.00%	1
4	3 5.00%	2 3.33%	8 13.33%	13
Column Total	18	9	33	60

Comme le montre le tableau ci-dessus, lorsque nous croisons les questions 25 et 19, nous remarquons que les deux principaux groupes ont la même proportion de répondants affirmant que l'attitude de ne pas croire les femmes alléguant avoir été victime d'agression sexuelle représente du racisme (13 sur 18 et 24 sur 33 répondants). Nous observons également que le choix de la question 19 comportant le préjugé indiquant que les Autochtones devraient se prendre en main au lieu de se victimiser est très peu partagé par les répondants (rangée 3). Cependant, c'est le groupe déclarant que les Autochtones ont été favorisés puisqu'ils ont obtenu des gouvernements qui leur est propre (colonne 2), qui partage le plus ce préjugé (3 sur 9). On constate donc un certain lien entre la méconnaissance historique des militaires et le partage de préjugé.

4.6.3 Croisement de la catégorie 4 avec la catégorie 2

Il n'est pas nécessaire d'étayer l'analyse du croisement entre les stratégies d'intégration et la discrimination positive puisque les résultats n'ont pas été probants. En effet, il n'a pas été possible d'établir un lien entre les deux principaux groupes étudiés précédemment et les affirmations liées à la discrimination positive. Toutefois, nous avons tout de même quelques remarques relatives au croisement de la question 5 avec les autres catégories.

4.6.4 Quelques remarques sur les réponses issues du croisement de la question 5 avec les autres catégories

Il est pertinent de spécifier que les répondants de la question numéro 5 avec les catégories 2 et 4, à savoir les militaires devant se prononcer sur la suppression du terme « Indien » afin de former un seul peuple canadien, n'ont pas compris l'agenda historiquement assimilationniste se trouvant derrière cette affirmation. En effet, les militaires s'exprimant en accord et fortement en accord avec la suppression du terme « Indien » ont aussi été les répondants valorisant le plus les échanges interculturels. Par exemple, ceux-ci se sont prononcés dans une plus grande proportion fortement en accord et en accord avec le fait d'intégrer l'apprentissage de techniques de survie autochtone ou une séance de rencontre entre des soldats Rangers autochtones et des soldats non autochtones dans la formation générale des militaires. De même, ils ont été les plus nombreux à estimer que les connaissances traditionnelles autochtones ou non autochtones sont utiles ou très utiles. Ceux-ci ont majoritairement jugé que cela serait souhaitable et très souhaitable de côtoyer davantage la population autochtone, autant dans le milieu d'emploi que dans les milieux sociaux. Aussi, les militaires s'étant prononcés en faveur de l'abandon du terme « Indien » pour former un seul peuple canadien ont été les plus nombreux à déclarer qu'il fallait demander la permission aux Autochtones avant d'utiliser un symbole autochtone lors de petits événements et en tout temps. Paradoxalement, ces répondants sont donc les plus sensibilisés au phénomène de l'appropriation culturelle.

Les répondants se prononçant fortement en accord et en accord avec l'élimination du terme « Indien » pour favoriser l'émergence d'un seul peuple canadien forment aussi la catégorie de répondants exprimant le moins de préjugés et de stéréotypes. Par exemple, lors du croisement entre les questions 5 et 4 nous constatons que ce groupe s'est exprimé le plus fortement en désaccord avec le fait que les Autochtones sont portés à avoir certains problèmes sociaux ou dépendances.

Lorsque nous croisons les questions 5 et 21, à savoir si les répondants sont en accord avec l'utilisation du terme génocide culturel, les militaires en accord et fortement en accord avec l'élimination du terme « Indien » sont les répondants les plus nombreux à reconnaître et être en accord avec l'utilisation du terme génocide culturel. De même, après avoir croisé la question 5 avec la question 23 nous remarquons que les militaires qui sont en accord et fortement en accord avec l'élimination du terme « Indien » ont également estimé que la principale raison du

faible développement économique dans les communautés autochtones est le résultat d'un système historique d'oppression.

Dans ce chapitre, nous avons pu analyser en premier lieu le résultat de chaque question sous un angle descriptif. Ainsi, il a été possible d'étayer le pourcentage de réponse obtenu pour chaque choix proposé par question, elles-mêmes chapeautées par 5 catégories. En ce qui a trait à la première catégorie de questions relative au rôle de l'armée nous observons un consensus assez fort de la part des militaires. En effet, la presque totalité des militaires a affirmé accepter l'autorité d'un Autochtone et la plupart ont exprimé une sensibilité par rapport aux questions politiques et environnementales. La plupart des militaires conçoivent les Rangers comme servant à assurer la souveraineté canadienne dans le Grand Nord. Ils estiment aussi que les Forces armées canadiennes font assez de place aux Autochtones dans ses rangs. La deuxième catégorie traite quant à elle de la discrimination positive et des actions affirmatives. Bien que cette catégorie obtienne un moins grand consensus que la première, les militaires sont tout de même plus nombreux à être opposés à la discrimination positive et aux actions affirmatives et estiment que les Autochtones peuvent assurer leur réussite dans l'armée au même titre que les autres candidats. Ils estiment aussi que de permettre la mise en place de mesure de discrimination positive peut entraîner la sélection de candidats qui n'auraient pas les compétences.

La troisième catégorie renvoie aux préjugés et stéréotypes. Dans l'ensemble, on peut affirmer que la majorité des militaires ne véhicule pas de préjugés et de stéréotypes même si marginalement, certains répondants entretiennent ces idées. Les militaires ne pensent pas que les Autochtones sont naturellement portés à avoir des problèmes sociaux ou des dépendances, qu'ils représentent un danger pour la sécurité publique. Ils admettent aussi une forme de racisme systémique dans le traitement des femmes autochtones alléguant avoir été victimes d'agression sexuelle et reconnaissent le terme génocide culturel comme étant valide. Toutefois, ils sont divisés quant à savoir pourquoi les communautés autochtones souffrent d'un sous-développement économique. Même si une grande part de répondants explique ce sous-développement par les effets d'un système historique d'oppression, plusieurs accusent la mauvaise gestion des conseils de bande ou les traits culturels des autochtones, ce qui démontre une compréhension partielle et partielle de la question historique autochtone. Il s'agit du préjugé le plus répandu parmi les militaires. La quatrième catégorie réfère quant à elle aux stratégies d'intégration préconisées. Encore une fois, les répondants sont divisés quant aux stratégies à

adopter. On observe deux grands groupes, soit les militaires proposant une intégration économique sans mesure d'accès à l'égalité (groupe majoritaire) et une intégration par un octroi de pouvoir plus important. De manière très marginale, les militaires ont aussi sélectionné le statu quo et l'assimilation comme moyen d'intégration.

Finalement, la cinquième catégorie cible la valorisation des échanges interculturels. On remarque que les militaires valorisent les échanges interculturels. En effet, ceux-ci reconnaissent les effets négatifs de l'arrivée des Européens sur les Autochtones. Ils sont en désaccord avec le fait que les Autochtones vivent trop de problèmes sociaux ce qui empêche les non-Autochtones d'avoir une relation harmonieuse avec ceux-ci. De même, ils estiment souhaitable que la population non autochtone côtoie davantage la population autochtone autant dans le milieu de l'emploi que dans les milieux sociaux. Les répondants sont presque unanimement en accord avec l'inclusion d'une séance d'apprentissage de connaissances traditionnelles autochtones dans le cursus obligatoire et estiment que ces connaissances sont encore utiles pour l'armée. Cependant, les militaires sont peu sensibilisés au phénomène de l'appropriation culturelle, puisqu'ils n'estiment pas nécessaire de demander l'appropriation aux Autochtones lorsque l'on emprunte leur symbole.

Ensuite, nous avons effectué une analyse croisée où les variables indépendantes (les officiers) et dépendantes (les militaires du rang) ont pu être comparées. En effet, il a été possible d'observer le nombre absolu de militaires par variable pour chaque choix de réponse enregistré. Finalement, le V de Cramer et le coefficient de corrélation ont été calculés afin de déterminer la relation de dépendance entre les deux variables et l'influence de la variable indépendante sur la variable dépendante. Nous avons déterminé que le fait d'être militaire du rang ou officier n'exerce aucune influence sur le schéma de réponse. Il ne s'agit donc pas d'un facteur déterminant quant à savoir comment les militaires se représentent l'objet des Autochtones.

En second lieu, nous avons croisé trois catégories entre elles afin d'analyser les catégories de répondants. En effet, la catégorie stratégie d'intégration a été croisée avec les catégories valorisation des échanges culturels, préjugés et stéréotypes et discrimination positive. En effet, deux groupes de répondants font partie de la catégorie stratégies d'intégration, un groupe prônant l'intégration économique sans mesure d'accès à l'égalité et l'autre groupe prônant l'intégration par un octroi de pouvoir. Or, nous n'avons pas pu constater un changement dans le schéma de réponse en fonction de l'un ou l'autre de ces groupes. En effet, dans la plupart

des questions, les répondants étaient ouverts aux échanges culturels. De même, les préjugés et stéréotypes étaient répartis dans l'ensemble des groupes. Même si la majorité des répondants ne véhiculait pas de préjugé ou de stéréotype, on pouvait voir une répartition dans chaque catégorie de répondants. Il est intéressant de noter que les répondants qui étaient le plus en faveur de la suppression du terme « Indien » étaient aussi le groupe de répondants le moins portés à avoir de préjugés et de stéréotypes et le plus ouvert aux échanges interculturels. Nous croyons à cet effet que les militaires ont mal interprété cette question ou sont peu familiers avec l'histoire des Autochtones au Canada.

L'analyse de ces données nous a permis de tracer un schéma dans les réponses obtenues. Cette structure nous servira à établir le pont avec notre recension des écrits et notre cadre théorique. En effet, nous entrons désormais dans le chapitre de la discussion où il nous sera possible d'illustrer la forme de la représentation que se font les militaires des Autochtones.

5 DISCUSSION

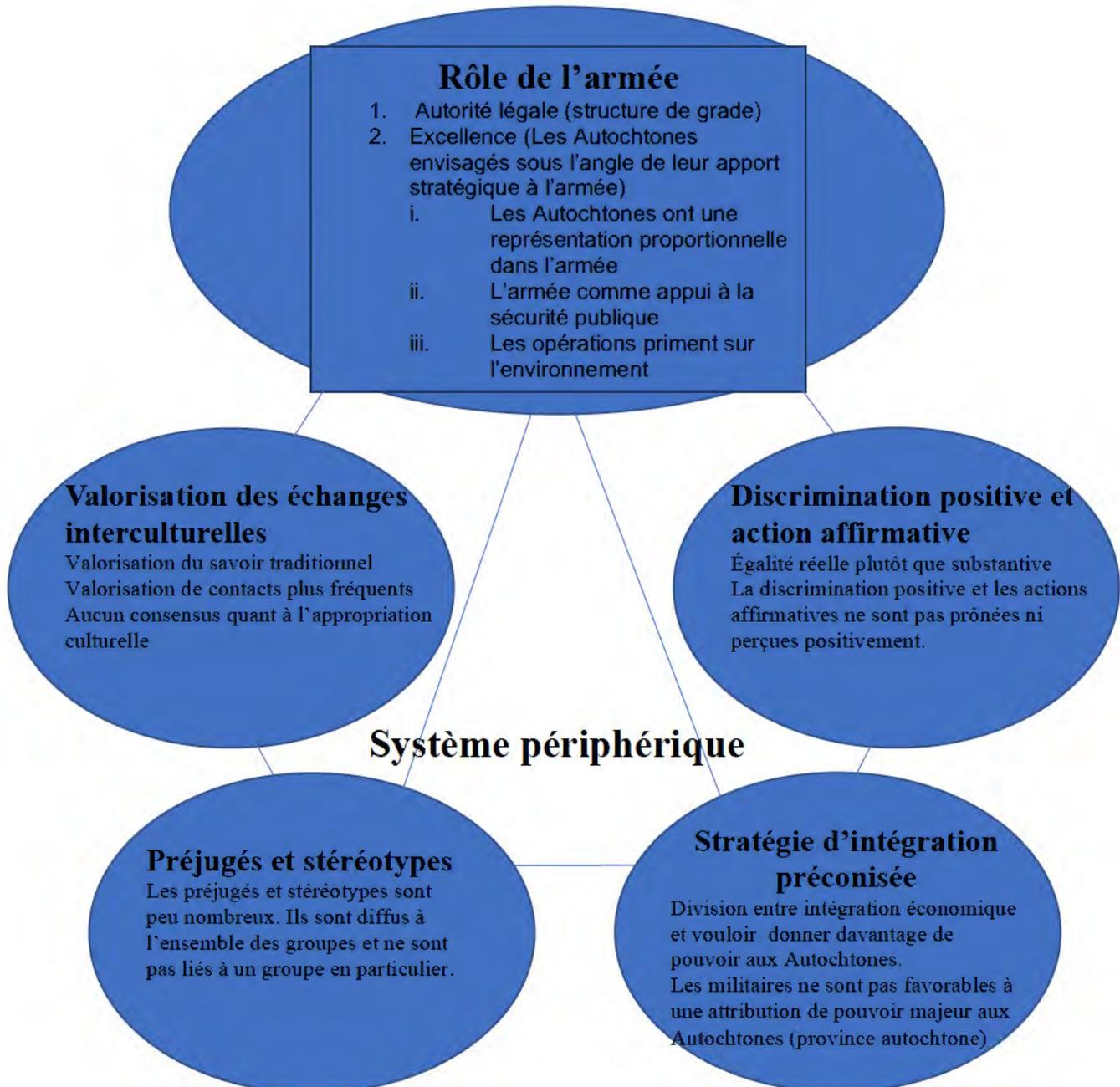
Notons en débutant que les analyses d'association et corrélationnelles ne nous démontrent aucun lien de dépendance ou d'influence du fait d'être officier ou militaire du rang sur la structure des réponses. En effet, dans aucune question nous n'avons pu voir un tel constat. Nous procéderons alors à une analyse commune pour les militaires du rang et les officiers. La structure de représentation sera la même tant pour la théorie du noyau central que pour la théorie des principes organisateurs.

5.1 La perception des militaires sous l'angle de la théorie du noyau central

Dans cette section, nous allons démontrer un graphique illustrant le cadre de représentation des militaires à l'égard des Autochtones. Ensuite, nous procéderons à l'analyse de chaque élément, c'est-à-dire en commençant par le noyau central pour ensuite se diriger vers le système périphérique.

**Représentation graphique du système de RS des militaires (sujet) à l'égard des
Autochtones (objet) en vertu de la théorie du noyau central**

Noyau central



5.1.1 Le noyau central

Nous pouvons constater par la force du consensus dégagé par le questionnaire que le noyau central est constitué de la perception qu'ont les militaires du rôle de l'armée. Il s'agit du prisme par lequel les militaires perçoivent les Autochtones. Comme le propose Seca, ces éléments obtiennent un statut objectif constituant la base de la communication et du jugement des militaires (Seca, 2010). On peut parler d'un véritable registre fournissant le pilier de la compréhension mutuelle des répondants à l'égard des Autochtones. Le noyau central génère trois fonctions essentielles, c'est-à-dire une fonction génératrice de sens, une fonction organisatrice des éléments constituant la représentation et une fonction de stabilisation dans le temps de ce système perceptuel (Moliner, 2016).

En premier lieu, le respect de l'autorité légale entendue comme la structure des grades est un élément déterminant du consensus des militaires. En effet, il est inhérent à la *Loi sur la Défense nationale* que tout militaire est assujéti à sa chaîne de Commandement qui inclut à son sommet le Chef d'État-major (Loi sur la Défense nationale, art. 18). Nous avons pu constater dans les réponses du questionnaire que le respect de l'autorité hiérarchique surpasse toute considération ethnique. Au sein des Forces armées canadiennes, les trois principes directeurs de l'Énoncé d'éthique de la Défense sont de respecter la dignité de toute personne, servir le Canada avant soi-même et obéir à l'autorité légale et l'appuyer. Plus spécifiquement, le ministère de la Défense traduit ces trois principes généraux au sein de valeurs spécifiques et de comportements attendus. Il est question de l'intégrité, la loyauté, le courage, l'intendance et les ressources et l'excellence. En ce qui a trait à la loyauté, elle renvoie à la structure de grade. Les membres des Forces armées canadiennes doivent exécuter « avec loyauté les décisions prises par leurs dirigeants conformément à la loi et aident les ministres à rendre compte au Parlement et à la population canadienne » (Énoncé d'éthique de la Défense, 2014).

Ainsi, si un Autochtone est nommé Ministre de la Défense, autorité suprême dans les Forces armées canadiennes, tous les répondants s'entendent pour dire qu'ils répondront de son autorité et de son leadership. Cet aspect a été reconfirmé lorsque les militaires ont répondu dans une proportion de 91 pourcent que le seul motif justifiable pour refuser l'autorité d'un Autochtone militaire est qu'il ne dispose pas du poste ou du grade nécessaire pour exerce une telle autorité. Cette analyse est cohérente avec la littérature traitant de l'expérience des vétérans autochtones en théâtre opérationnel. En effet, nous avons constaté avec les écrits de McFarlane et Moses

(2005), Riseman (2014) et le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996) que les Autochtones se sont sentis être traités de manière égalitaire par leurs collègues, tant en Australie qu'au Canada. Il s'agit cependant d'une égalité de type formelle par opposition à une égalité réelle. Nous y reviendrons lorsque nous traiterons du cadre périphérique, plus spécifiquement de la perception de la discrimination positive et des actions affirmatives.

Dans un autre ordre d'idées, il est intéressant de souligner que pour les militaires, l'apport des Autochtones est davantage quantifiable d'un point de vue l'efficacité opérationnelle. Ce prisme d'analyse est aussi apparent dans l'Énoncé d'éthique de la Défense sous le chef particulier de l'excellence. L'excellence réfère au fait pour les militaires d'améliorer :

Continuellement la qualité des politiques, des programmes et des services qu'ils fournissent à la population canadienne et aux autres parties du secteur public. Ils privilégient un environnement de travail qui favorise l'esprit d'équipe, l'acquisition du savoir et l'innovation ou contribuent à celui-ci. Ils fournissent des services équitable, opportuns, efficaces et efficaces dans le respect des langues officielles du Canada (Énoncé d'éthique de la Défense, 2014).

Les considérations opérationnelles priment sur les autres facteurs dans la prise de décision, tels que l'environnement ou la situation politique motivant une crise. De plus, les Rangers sont perçus comme ayant une fonction de défense de la souveraineté canadienne dans le Grand Nord plutôt que comme une structure servant à intégrer les Autochtones. Les militaires sont aussi généralement convaincus que les Autochtones sont adéquatement représentés dans l'armée par le biais des Rangers. On peut donc constater l'importance de l'atteinte des objectifs d'opérationnels comme trame sous-jacente et prépondérante à la perception qu'ont les militaires des Autochtones. Bien que les soldats canadiens aient démontré une préoccupation pour les facteurs environnementaux et une sensibilité pour les motifs politiques sous-jacents à une opération militaire en contexte de sécurité civile impliquant les Autochtones, on peut percevoir que les militaires perçoivent les Autochtones sous l'angle de leur apport stratégique à l'organisation militaire.

Ces deux éléments mettent en lumière la fonction organisatrice du noyau centrale. Cette fonction donne un sens et module les différents éléments de la représentation (Moliner, 2016). En effet, l'armée en tant que structure détermine la nature et la force des liens existant entre le noyau central et le système périphérique par le respect de l'autorité légale et l'apport stratégique

des Autochtones à l'organisation. Nous avons d'ailleurs illustré cette fonction dans le graphique, l'élément du rôle de l'armée déterminant la nature et l'intensité des liens avec les autres aspects de la représentation en fonction du consensus dégagé par les différents éléments du système périphérique (Abric, 2003; Moliner, 2016). Par exemple, le noyau central entretient une relation plus directe avec la valorisation des échanges culturels et la perception défavorable de la discrimination positive et des actions affirmatives, qu'avec l'existence de préjugés et de stéréotypes.

La fonction organisatrice a aussi comme effet de faire perdurer le noyau central dans les temps, ce qui selon Negura et Maranda (2004) est sa propriété essentielle. En outre, les deux premières fonctions génèrent la troisième, la stabilité. Celle-ci assure le caractère stable et résistant du noyau. On peut concevoir d'emblée que la structure hiérarchique de l'armée, la chaîne de commandement, le planning et les procédures opérationnelles linéaires produisent une culture organisationnelle pouvant être qualifiée de fermée (Scoppio, 2010), alimentant et renforçant le caractère de stabilité du noyau central.

Finalement, le caractère non négociable du noyau central est une caractéristique saillante du noyau. En ce sens, celui-ci est cohérent et est intimement lié au système de valeur du groupe (Valence, 2010). Il est non négociable puisqu'une remise en cause d'un de ces éléments entraîne le rejet ou une modification radicale de la représentation avec des coûts cognitifs et psychosociaux notables. Ce système est le reflet du système de valeur d'un individu et des normes sociales ambiantes (Flament, 2003; Moliner, 2016). En effet, il est logique et cohérent d'affirmer que le rôle de l'armée par le respect de l'autorité légale et l'apport stratégique de ses membres, occupe une place centrale pour le militaire. Celui-ci épouse ces valeurs. L'armée constitue la priorité et prime sur les considérations d'ordre communautaire autochtone. On conçoit à ce titre que pour les militaires la légitimité des objectifs de l'armée surpasse celle des communautés autochtones, comme l'affirme d'ailleurs à ce titre William (2016).

Après avoir analysé le noyau central de la représentation sociale des militaires à l'égard des Autochtones, étudions maintenant le système périphérique pouvant être qualifié de pare-chocs de la représentation.

5.1.2 Système périphérique

Le système périphérique est accolé au noyau central et constitue la deuxième grande structure de la représentation. Il est composé de trois fonctions particulières, soit celle de l'adaptation à la réalité concrète, de la diversification du contenu d'une représentation sociale ainsi que de la protection du noyau central (Seca, 2010). On peut donc concevoir que le système périphérique agit comme la soupape de la représentation, permettant d'individualiser les perceptions de l'objet. Par définition, ce système est beaucoup plus hétérogène et permet les divergences. En l'espèce, le système périphérique est composé de cinq sous-ensembles, c'est-à-dire la valorisation des échanges interculturelle, la perception de la discrimination positive et des actions affirmatives, les stratégies d'intégration préconisées et enfin les préjugés et stéréotypes.

Premièrement, la valorisation des échanges culturels est l'élément du système périphérique faisant le plus consensus auprès des militaires. Dans une proportion de 80 pourcent, les militaires ne sont pas d'accord avec le fait que les Européens ont eu un effet positif sur les Autochtones. Ensuite, les militaires ne conçoivent pas non plus qu'il soit difficile pour un non-Autochtone d'entretenir des relations avec un Autochtone en raison de leurs trop grands problèmes sociaux dans une proportion de 82 %. Fait notable, les répondants se sont exprimés à 85 % en faveur de l'inclusion d'une formation spécifique entre Autochtones et non-Autochtones. Le savoir traditionnel des Autochtones est par ailleurs perçu comme utile ou très utile dans une proportion de 81 %. De plus, c'est 90 % des militaires qui affirment qu'il serait souhaitable ou très souhaitable que la population autochtone côtoie davantage la population non autochtone, autant dans le milieu de l'emploi que dans les milieux sociaux. Finalement, l'acceptabilité de l'appropriation culturelle est le seul élément n'ayant pas reçu un consensus; 44 % des répondants ont répondu qu'il n'était pas nécessaire de demander l'autorisation aux Autochtones et aux membres des Premières nations l'autorisation d'utiliser de tels symboles. 19 % des militaires jugent que dans le cadre d'un événement international c'est nécessaire, mais que dans le contexte d'un plus petit événement ce ne l'est pas. En outre, 40 pourcent des répondants jugent qu'une telle démarche est nécessaire à chaque fois qu'on utilise un tel symbole.

Deuxièmement, traitons de la vision qu'ont les militaires de la discrimination positive et des actions affirmatives. Dans l'ensemble, nous pouvons constater l'opposition des répondants au fait de mettre en place des normes de recrutement différentes pour les Autochtones. Ceux-ci

sont en défaveurs dans une proportion de 68 %. Ensuite, 83 % des militaires conçoivent que les Autochtones voulant accéder à des professions ou des postes de gestion supérieure peuvent le faire s'ils prennent les moyens d'assurer leur réussite personnelle. 59 % des militaires affirment que bien que les Autochtones aient pu rencontrer des obstacles dans le passé, maintenant ce n'est plus le cas. Par contre, à la question de savoir si les Autochtones pourraient bénéficier d'avantages basés sur leur origine ethnique pour remédier aux désavantages dont ils pourraient avoir été victimes, les militaires se sont prononcés en faveur à 53 %. Il s'agit d'une contradiction apparente avec le reste des réponses analysées pour cette section, mais surtout avec la question de savoir si les militaires étaient en accord avec le fait d'établir des normes de recrutement différentes pour les Autochtones. Par ailleurs, les répondants ont affirmé à 80 % être en faveur du courant philosophique et politique dit *Color Blind*, c'est-à-dire que les lois et règlements devraient être les mêmes pour tout le monde sans égard à la race. Finalement, les répondants se sont exprimés en accord à 60 pourcent à savoir si la discrimination positive avait pour effet de sélectionner des individus qui n'auraient pas les compétences nécessaires. On peut constater le caractère hétérogène du système périphérique, autant par le consensus moins apparent ou l'absence de consensus des répondants que par la cohérence moins élevée dans le schéma de réponses.

Troisièmement, attardons-nous aux stratégies d'intégration préconisées par les militaires. 67 % des militaires sont favorables au fait que le terme Indien n'existe plus pour favoriser l'émergence d'un seul peuple canadien. Par contre, 90 % ne sont pas favorables à ce que les Autochtones délaissent leur langue afin qu'ils puissent devenir pleinement citoyens canadiens. On peut dénoter une absence de consensus quant à savoir si les Autochtones devaient être assimilés complètement. 43 % des militaires sont d'avis que les Autochtones ne devraient pas être assimilés, mais qu'on devrait leur donner encore davantage de pouvoir au sein du Canada afin qu'ils se développent pleinement. C'est 47 % des répondants qui déclarent plutôt qu'on ne devrait pas les forcer à le faire, mais que des incitatifs économiques devraient être mis en place pour favoriser leur intégration. En outre, 6 % veulent la mise en place de politique d'assimilation. Finalement, 57 % des militaires sont opposés à la création d'un ordre de gouvernement spécifique pour les Autochtones. 28 % sont en faveur d'une telle mesure, alors que 15 % croient que les Autochtones ont été favorisés historiquement et que l'affirmation d'un tel gouvernement n'est pas nécessaire.

Quatrièmement, penchons-nous sur le consensus quant aux préjugés et les stéréotypes. Soixante-deux pourcent des militaires ne pensent pas que les Autochtones sont naturellement portés à avoir certains problèmes sociaux ou dépendances. Quant à savoir si les répondants croient que les Autochtones représentent un danger pour la sécurité publique en raison du taux de criminalité élevé, ils sont 77 % à être en désaccord. Ensuite, sur la question des femmes autochtones alléguant avoir été victimes d'agression sexuelle et leur faible crédibilité auprès de plusieurs personnes, 67 % des répondants admettent qu'il est question de racisme, 21 % affirment plutôt qu'elles manquent de crédibilité puisqu'elles se contredisent et 10 % des militaires concluent que les Autochtones devraient se prendre en main au lieu de se victimiser. Sur la question du sous-développement, il s'agit de la seule section où on ne voit pas apparaître de consensus dans les réponses. En effet, 42 % affirment que la principale cause du sous-développement est les pensionnats et le système historique d'oppression, 27 % croient qu'il est davantage question de la mauvaise gestion des conseils de bande, 18 % affirment plutôt qu'il est question des traits culturels des Autochtones et 13 % sont plutôt d'avis que le gouvernement fédéral envoie trop d'argent au conseil de bande ce qui mine le développement. Bien que les militaires soient assez divisés sur la question des préjugés et stéréotypes, et que donc il s'agisse bel et bien d'un élément du système périphérique, on peut tout de même constater dans l'ensemble que ceux-ci sont capables de déterminer la présence de racisme dont sont victimes les Autochtones. Par ailleurs, ce qui est cohérent avec la vision sur la valorisation des échanges culturels, les militaires disent ne pas entretenir de préjugés les empêchant d'entretenir des relations avec les Autochtones. On peut tout de même constater qu'une part non négligeable de répondants entretiennent tout de même ces idées.

À la lumière de ces résultats, le constat qui émerge est la tension entre d'une part, l'ouverture et la valorisation de la culture autochtone dans le discours des militaires, et la mise en place de traitements différenciés de cette minorité. Mentionnons les politiques de diversité et d'équité mises de l'avant par les Forces armées canadiennes, mais plus généralement dans l'ensemble de la fonction publique fédérale. Comme nous l'avons vu, le multiculturalisme est la politique officielle canadienne en matière de diversité depuis 1971, enchâssé dans la Charte canadienne des droits et libertés depuis 1982. Selon cette politique, les immigrants et les membres issus, des autres cultures que la culture majoritaire sont encouragés à conserver leur culture d'origine, mais doivent se conformer à certaines normes (Scoppio, 2010; Charte canadienne des Droits et libertés, 1982, art. 27). Le caractère multiculturel des Forces canadiennes semble influencer cette valorisation des apports culturels comme étant compatible avec l'atteinte des

objectifs de l'organisation. L'acquisition de savoir et l'efficience font également partie de l'excellence, élément du noyau central. En effet, les répondants valorisent les échanges interculturels, puisque ceux-ci permettent d'atteindre de manière plus efficace les objectifs opérationnels. Le savoir traditionnel des Autochtones renvoie à l'acquisition du savoir et l'innovation. Pour les militaires, l'aspect utile et très utile de ce type de connaissance renvoie à cette valeur de l'excellence, intégrée par l'ensemble des militaires. C'est pourquoi les militaires se sont déclarés dans une très grande proportion en accord avec l'inclusion d'un cursus obligatoire autochtone dans leur formation générale, une mesure inspirée de la Nouvelle-Zélande. D'ailleurs, la mise en place de cours permettant l'apprentissage de technique de combat ou de survie, l'utilisation d'armes traditionnelles, l'apprentissage de la langue et de l'éthos militaire maori ainsi que des activités cérémoniales autochtones en Nouvelle-Zélande permettait de développer un esprit de corps accru (Hohaia, 2015). Les Néo-Zélandais semblent en ce sens partager cette vision de l'excellence.

Cependant, il semble y avoir une tension avec la structure des grades, élément fondamental de la loyauté et personification de l'autorité légale, et le nouveau concept d'équité et de diversité. Alors que l'ancien concept d'équité et de diversité référait au fait de traiter tout le monde la même manière (égalité formelle), le nouveau concept adopte plutôt la vision de traiter les individus en fonction de leur besoin légitime (égalité réelle) (Scoppio, 2008). Cette nouvelle approche prône l'adoption de mesure affirmative (c.-à-d. *affirmative action*) telle que la discrimination positive, afin de favoriser une représentation des minorités reflétant leur proportion dans la population canadienne. Ainsi, dans le processus d'objectivation menant à la formation du noyau central, la politique de diversité et d'équité a subi le premier filtre de la sélection ou déconstruction sélective, où les militaires ont décontextualisé l'information de cette nouvelle politique pour se l'approprier dans un univers qui leur est propre (Seca, 2010; Valence, 2010). Le concept d'égalité réelle, pourtant la norme en droit canadien et faisant en ce sens officiellement partie de la culture organisationnelle des Forces armées canadiennes - plus communément appelées *éthos* militaire - n'a pas été intériorisé par les membres de l'organisation.

On peut aisément comprendre que la culture égalitaire et méritocratique de l'armée issue de la structure des grades rend difficile la conception d'un traitement différencié reposant sur l'origine ethnique. La nouvelle conception de l'égalité réelle a été évacuée. Le multiculturalisme et la conception formelle de l'égalité sont plus adaptés et conciliables avec les éléments du noyau

central que sont le respect de la structure des grades et l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation. Dans les stratégies d'intégration préconisées, nous avons pu constater une confirmation de cette tendance alors que les militaires s'opposent en majorité à ce que les Autochtones aient autant de pouvoir qu'une province, estimant qu'à l'instar de l'ensemble des minorités, les Premières nations et les Inuits sont représentés par les gouvernements des provinces et des territoires. En effet, il s'agit d'une acceptation et une valorisation du caractère multiculturel du Canada, tout en démontrant une opposition à un traitement différencié des Premiers occupants basé sur l'origine ethnique.

En outre, la valorisation des échanges culturels et la perception négative des mesures de discrimination positive découlant du concept d'égalité réelle forment l'expression du caractère prescriptif et conditionnel du système périphérique. Il s'agit de l'adaptation des éléments du noyau central au contexte immédiat du groupe (Zouhri et Rateau, 2015). Pour un militaire, l'expression de l'égalité de tous devant le grade (égalité formelle) s'exprime par l'opposition à des mesures de discrimination positive. On peut aussi envisager les militaires s'adaptant à leur auditoire pour exprimer cet aspect central de leur culture organisationnelle (Seca, 2010), en affirmant que tous militaires ayant les aptitudes nécessaires peuvent atteindre des rangs d'officiers supérieurs et que par conséquent les Autochtones ne devraient pas bénéficier de norme de recrutement différente.

Cependant, après avoir croisé les données issues des différentes composantes du système périphérique entre elles (stratégies d'intégration, valorisation des échanges interculturels, préjugés et stéréotypes et discrimination positive) nous avons remarqué que plusieurs nuances peuvent être apportées à ce raisonnement. Tout d'abord, en matière de stratégie d'intégration, bien qu'il soit vrai que les militaires soient davantage portés à prôner des stratégies découlant du principe d'égalité formelle, les répondants sont tout de même divisés en deux groupes. Ceux qui favorisent des stratégies d'intégration des Autochtones sans mesure d'accès à l'égalité (égalité formelle) et les militaires qui prônent plutôt des mesures d'accès à l'égalité par le biais d'un octroi de pouvoir (égalité réelle).

Par contre, ces deux groupes partagent une vision similaire des autres composantes du système périphérique, contrairement à notre intuition initiale. Dans l'ensemble, ces deux groupes valorisent les échanges interculturels et entretiennent des préjugés et des stéréotypes également. La différence entre les deux visions réside davantage dans l'échelle de gradation.

En général, les militaires favorisant un octroi de pouvoir étaient plus fortement opposés aux préjugés et stéréotypes (fortement en désaccord).

Par ailleurs, les répondants nous ont semblé mal saisir la portée de la question 5 lorsqu'on leur demandait s'ils étaient favorables à ce que le terme « Indien » n'existe plus pour favoriser l'émergence d'un seul peuple canadien. Les répondants s'exprimant fortement en accord et en accord formaient aussi les répondants qui valorisaient le plus les échanges interculturels, ou le plus en faveur des mesures de discrimination positive. On remarque que ce n'est pas le système périphérique qui a la capacité de conditionner la perception des militaires par rapport aux Autochtones. En effet, deux groupes en apparence antagonistes ont pourtant une vision relativement commune des autres éléments du système périphérique. Le système périphérique individualise les représentations.

En ce sens, nous pouvons constater la capacité du système périphérique de traiter et de réguler l'hétérogénéité (Bingono, 2011). Il joue un rôle d'amortisseur, régulant les nouveaux éléments qui arrivent dans les frontières de la représentation, afin que ceux-ci demeurent relativement cohérents avec la structure du noyau centrale (Flament, 2003; Campos, Therrien, 2015; Valence, 2010). En l'espèce, cette altérité est apparente sous plusieurs chefs. Ainsi, malgré un relatif consensus en matière de préjugés et de stéréotypes, nous pouvons tout de même constater la présence de désaccord entre les militaires sur certaines questions tel que les facteurs expliquant le sous-développement économique des communautés autochtones. Comme McGowan l'a affirmé dans sa thèse, le pouvoir discrétionnaire des agents fédéraux a souvent été guidé par les préjugés et les stéréotypes dans l'application de programmes aux peuples autochtones (McGowan, 2011). L'armée ne semble pas *a priori* être immunisée contre cette problématique.

D'autant plus, à la suite du croisement des données de différentes catégories du système périphérique entre elles, nous pouvons conclure que les préjugés et stéréotypes des militaires sont diffus et ne sont pas concentrés à un des deux groupes principaux de répondants. Ainsi, que l'on soit en faveur d'une intégration par octroi de pouvoir constitutionnel ou sans mesure d'accès à l'égalité, cela ne détermine pas si le répondant aura des préjugés et des stéréotypes. Même les militaires prônant ouvertement l'assimilation n'ont souvent pas plus de préjugés ou de stéréotypes que les militaires revendiquant l'octroi d'un nombre accru de pouvoir aux

Autochtones. Nous croyons que cela est en grande partie causé par un manque de connaissance de la question autochtone de la part des répondants.

Finalement, même si dans l'ensemble les répondants se disent opposés aux mesures de discrimination positive, nous avons pu constater qu'il existe un désaccord important sur certaines questions. Lorsque nous juxtaposons les réponses obtenues lors des questions 1 et 11, nous remarquons une certaine contradiction dans le schéma de réponse. Comme nous l'avons relaté dans le chapitre 2, le système périphérique dispose d'une capacité à supporter ces contradictions. Il est d'ailleurs évolutif tout en étant très réactif au contexte immédiat (Bingono, 2011). En effet, il ne serait pas impossible que certains éléments du système périphérique changent et se métamorphosent avec l'évolution de la société. Il existe une synergie entre la société civile et l'armée. L'armée est le produit de la société dans laquelle elle est insérée, elle n'évolue pas en vase clos (English, 2004). Nous croyons à ce titre qu'il soit question d'un symptôme de l'évolution du système périphérique. Le Canada a en effet mis l'accent sur la diversité et les mesures d'accès à l'égalité dans sa nouvelle Politique de Défense 2017-2027 (Ministère de la Défense nationale, 2017). Il sera intéressant d'examiner au terme de cet exercice s'il y aura un déplacement du consensus des répondants de l'égalité formelle vers l'égalité réelle.

Après avoir discuté de la théorie du noyau central et de son système périphérique qui constitue la structure de la représentation sociale, analysons maintenant la perception des militaires en vertu de la théorie des principes organisateurs. Nous verrons que nous n'avons pu qu'effectuer une analyse partielle, puisqu'il a été impossible d'établir un lien entre le groupe d'appartenance des militaires et les divergences d'opinions ou d'attitudes.

5.2 La perception des militaires évaluée selon l'angle de la théorie des principes organisateurs

Contrairement à la théorie du noyau central, la théorie des principes organisateurs vise à constituer les repères afin de regrouper les opinions, attitudes ou préjugés divergents partagés par un groupe donné (Garnier, 2015). Cette école de pensée s'active surtout dans le processus d'ancrage et non d'objectivation, c'est-à-dire que nous illustrons l'hétérogénéité des dynamiques représentationnelles (Valence, 2010). Selon Doise, le système de représentation

social assure deux fonctions, soit d'une part celle de générer des prises de position, et d'autre part celle d'organiser les différences interindividuelles (Negura et Maranda, 2004). Dans notre étude, contrairement à l'article de Negura et Maranda s'intéressant aux gestionnaires de l'entreprise privée, les militaires n'ont pas deux visions fondamentales de leur organisation. Dans l'étude de Negura et Maranda, les gestionnaires avaient deux visions distinctes de l'entreprise, ce qui occasionnait des divergences dans leur vision des toxicomanes et de l'approche favorisée pour les intégrer au sein de la compagnie (Negura et Maranda, 2004). Or, la représentation qu'ont les militaires du rôle de l'armée transcende les frontières de l'identité professionnelle des militaires, à savoir si ceux-ci sont des officiers ou des militaires du rang. En ce sens, la représentation des soldats est beaucoup plus homogène que celle des gestionnaires par rapport au concept d'entreprise. On peut tout de même voir les axes de fracture autour de trois thèmes, soit les stratégies d'intégration, les préjugés et les stéréotypes et la discrimination et les actions affirmatives.

La variation interindividuelle des prises de position en fonction des enjeux communs et l'ancrage en relation des appartenances sociales des acteurs sont les deux aspects prévalant de cette théorie. Doise affirme en ce sens que la prise de position des individus en fonction des repères communs — en l'espèce les stratégies d'intégration préconisées, les préjugés et stéréotypes et la discrimination positive et les actions affirmatives — est tributaire de groupes d'appartenance des militaires (De Carlos, 2015). Il n'a pas été possible de cette recherche d'établir un lien entre le groupe d'appartenance professionnelle des militaires et les prises de position des repères communs. Puisqu'il s'agit d'un aspect central de la théorie des principes organisateurs, il nous est impossible d'effectuer une analyse complète sous le prisme de cette approche. Nous avons tout de même pu constater la présence de désaccord important quant à ces repères. Il serait donc intéressant d'explorer cette avenue lors de recherches subséquentes, à savoir quels sont les groupes d'appartenance des militaires influençant ces prises de position. Par exemple, est-ce que l'axe intergénérationnel peut motiver une différence de perception quant à l'égalité réelle et l'égalité formelle?

Dans ce chapitre, nous avons pu répondre à nos deux questions de recherche qui se posent ainsi : Quelles sont les représentations sociales des militaires (sujet) de l'armée canadienne des Autochtones (objet) en vertu de la théorie du noyau central? Cette question se découpe en deux sous questions. La première sous question se présente ainsi : Quels sont les éléments constituant le noyau central du système de représentation? À cette question, nous pouvons répondre que le

rôle de l'armée constitue le noyau central de cette représentation, formée par deux grands déterminants, c'est-à-dire le respect et la constitution de l'autorité légale et l'excellence envisagée sous l'angle de l'apport stratégique de l'armée. Les militaires conçoivent ainsi que les Autochtones sont représentés proportionnellement dans l'armée, que l'armée doit agir comme appui à la sécurité publique de manière prépondérante aux questions politiques impliquant les Autochtones et que les opérations priment sur l'environnement.

La seconde sous-question est la suivante : quels sont les éléments constituant la périphérie du système des représentations? Par définition, le système périphérique régule l'hétérogénéité. Il s'agit des questions pour lesquelles les militaires sont divisés. Il n'existe pas de consensus, contrairement aux éléments faisant partie du noyau central. Le premier élément du système périphérique est composé du segment discrimination positive et action affirmative. Les militaires sont divisés en deux groupes. L'un d'eux prône une égalité dite formelle, il s'agit du plus nombreux. Ces répondants optent pour un traitement égalitaire des minorités avec les membres du groupe majoritaire. L'autre groupe de répondants qui recueillent le plus de personnes favorise plutôt l'égalité réelle. On cherche donc à traiter chaque individu non pas selon des règles applicables à tous, mais selon ses besoins légitimes. Des mesures d'accès à l'emploi sont donc priorisées.

La seconde composante du système périphérique est les stratégies d'intégration des Autochtones. Les militaires sont divisés en deux groupes, rappelant le même schéma que la partie discrimination positive et action affirmative. Tout d'abord, l'intégration des Autochtones sans mesure d'accès à l'égalité est le premier segment recueillant le plus de répondants. Ces militaires prônent l'égalité formelle. L'autre groupe de militaires conçoit l'intégration des Autochtones avec un octroi de pouvoir, ce qui est associé à la notion d'égalité réelle. Cependant, après avoir croisé ce segment avec les autres catégories, nous avons remarqué que malgré cette apparente division, les militaires faisant partie de ces groupes perçoivent les Autochtones de manière similaire. En effet, les préjugés et stéréotypes sont répandus à ces deux groupes et ils sont tous les deux ouverts aux échanges interculturels.

La troisième catégorie du système périphérique est la valorisation des échanges culturels. On remarque que les militaires sont ouverts aux échanges interculturels. Ceux-ci valorisent le savoir traditionnel autochtone et sont ouverts à fréquenter les Autochtones sur une base peu fréquente. Toutefois, ils sont peu sensibilisés à l'appropriation culturelle jugeant

majoritairement qu'il n'est pas nécessaire de demander aux Autochtones lorsqu'on emprunte l'un de leurs symboles. Finalement, les préjugés et stéréotypes forment la dernière partie du système périphérique. On peut dire que les militaires véhiculent relativement peu de préjugés et de stéréotypes. Cependant, ceux-ci sont présents dans l'ensemble des groupes de répondants. En effet, autant ceux prônant des stratégies d'intégration avec octroi de pouvoirs que ceux favorisant plutôt une intégration économique sans mesure d'accès à l'égalité ont des préjugés et stéréotypes dans des proportions similaires.

La deuxième question est la suivante : quelles sont les représentations sociales des militaires (sujet) de l'armée canadienne des Autochtones (objet) en vertu de la théorie des principes organisateurs? Il nous a été impossible d'effectuer une analyse des représentations sociales en vertu de la théorie des principes organisateurs puisque notre recherche ne nous a pas permis d'établir un lien entre l'appartenance professionnelle des militaires aux deux grands groupes de l'armée et leur perception des Autochtones.

CONCLUSION

Cette recherche s'est intéressée à la problématique de la sous-représentation des Autochtones dans l'armée canadienne. En effet, les Autochtones ne constituent que 2 % de l'effectif des Forces armées canadiennes, alors qu'en vertu de *la Loi sur l'équité à l'emploi*, ce taux devrait refléter leur participation sur le marché du travail, c'est-à-dire 3,3 % (Jung, 2007; Paluszkiwicz-Misiaczek, 2014). Ce problème doit constituer une préoccupation majeure pour l'état-major des Forces canadiennes, d'autant plus qu'il est question du segment de la population qui observe la croissance la plus rapide de la population canadienne (statistique Canada, 2006; 2011). Notre recherche visait à explorer la perception qu'ont les militaires des Autochtones, afin de savoir si celles-ci constituent un frein à leur intégration dans l'armée. Pour répondre à cette question, nous avons tout d'abord posé les jalons de la littérature pertinente en ce qui a trait aux relations entre les Autochtones et l'armée au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. En ce sens, nous avons structuré notre analyse autour des deux grands courants de pensée envisageant les relations civilo-militaires. D'une part, un courant de la littérature postule que l'armée affecte négativement le développement des peuples touchés par ses activités. D'autre part, une autre école de pensée soutient plutôt que l'armée favorise le développement national (Lackenbauer, 2011).

Le premier courant exploré recoupe quatre grands thèmes. Premièrement, plusieurs auteurs considèrent l'armée comme étant une force coercitive au service d'une économie de type coloniale. Il est question de l'expression d'un pouvoir hégémonique bouleversant le mode de vie traditionnel des Autochtones (Ben Mahony, 2001; De Lint, 2004; Gibson, 2014; Ashini, 1990). Deuxièmement, plusieurs écrits soutiennent que les Autochtones ont subi un racisme institutionnalisé. Dans la marine par exemple, on affirmait que l'enrôlement des Autochtones n'était pas plus nécessaire que désirable. Il fallait en effet être de descendance européenne pure pour s'enrôler dans la marine britannique (Hall, 1997; Jordens, 1989; Rapport de la Commission Royale, 1996; Pratt, 2007; McGowan, 2011). Troisièmement, d'aucuns ont pointé le racisme systémique persistant au sein de l'armée et dans la société canadienne et australienne plus généralement. L'armée était un vecteur d'assimilation, s'alignant avec les politiques visant à faire disparaître les peuples autochtones. D'autant plus que la contribution des Autochtones dans les conflits auxquels ils ont participé a été grandement omise dans la trame narrative de la société coloniale. Les préjugés et stéréotypes véhiculés par les gestionnaires influençaient grandement l'application des programmes dont les Autochtones étaient bénéficiaires (Riseman,

2014; Bryers-Brown, 2017, McGowan, 2011; Riseman, 2011; Plascencia, 2009; Rapport de la Commission Royale, 1996; Innes, 2000). Finalement, l'appropriation culturelle constitue le dernier thème de ce courant de pensée. L'utilisation de symboles autochtones, afin de servir les intérêts du sud tout en évacuant les aspects sombres de la colonisation, est un aspect récurrent de la relation entre la société majoritaire et les peuples autochtones (Hird, 2016; Shackleton, 2012; Arnold, 2008; Arnold, 2012). De même, l'identité militaire des Autochtones était réduite à des stéréotypes, tout en omettant leurs sentiments et leurs aspirations sur les champs de bataille (Toomley, 2006).

L'autre école de pensée avance plutôt que l'armée est un facteur de développement pour les peuples autochtones. Quatre thèmes composent également ce courant de la littérature. Discutons en premier lieu de la création d'unités autochtones distinctes. Malgré les politiques discriminatoires institutionnalisées, les Autochtones ont tout de même participé proportionnellement en plus grand nombre que les non autochtones. On peut ainsi référer à une participation *de facto* par les Autochtones. De même, des unités autochtones ont été créées afin de répondre à des préoccupations stratégiques en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande (Pratt, 2007; Scoppio, 2010; Hall, 1997; Orange, 2007; Lackenbauer, 2007). En deuxième lieu, l'armée comme moyen d'empowerment constitue le troisième sous-thème de cette école de pensée. Même si plusieurs pointent les politiques racistes de recrutement, les témoignages des Autochtones ayant été sur le champ de bataille démontrent l'existence d'une culture de l'égalité au sein de l'armée. En effet, c'est le rang et les compétences qui primaient. Plusieurs Autochtones ont pu ainsi occuper des postes de commandement, éventualité improbable dans la société civile (Paluskiewicz-Misiaczek, 2014; Innes, 2000; Toomley, 2006; McFarlane et Mose, 2005; Riseman, 2014; Orange, 2007). La naissance de l'équité et de la diversité constitue le dernier aspect de cette école de pensée. Ces concepts ont d'ailleurs subi une évolution notable, comprenant au départ le fait de traiter l'ensemble des individus d'un groupe de la même manière (égalité formelle) au fait de traiter chaque individu selon ses besoins légitimes (égalité réelle) (Scoppio, 2009). La naissance d'une politique biculturelle en Nouvelle-Zélande où chaque militaire doit se familiariser avec la culture militaire maorie est aussi le reflet de l'implantation de cette nouvelle approche (Scoppio, 2010; Hohaio, 2015; Jain, Singh, Agocs, 2000).

Après avoir traité de ces deux grands courants de la littérature, nous avons exposé notre cadre théorique. Il s'agit de la théorie des représentations sociales, initialement formulée par Serge

Moscovici. Ce cadre théorique est particulièrement pertinent pour étudier les perceptions des militaires de l'armée relativement aux Autochtones. Moscovici a formulé les concepts d'objectivation et d'ancrage afin d'illustrer le mécanisme de structuration de la représentation sociale (Moscovici, 1961). C'est d'ailleurs autour de ces deux concepts fondamentaux que vont être articulées les deux écoles de la théorie des représentations sociales. Le concept d'objectivation vise à construire un système de savoir et de références communes pour les membres d'un groupe. L'ancrage quant à elle inscrit ces références dans les rapports sociaux des sujets avec d'autres sujets (Doise, 1990). D'ailleurs, la théorie du noyau centrale se positionne autour de l'objectivation. Le noyau central et le système périphérique sont les deux grandes composantes de ce cadre structurant. D'une part, le noyau central représente l'ensemble des éléments formant le cœur de la représentation. Un changement dans ces éléments exige de la part du sujet un effort psychosocial très important, c'est pourquoi le système périphérique constitue le pare-choc de la représentation. En ce sens, ce système vise à traduire la représentation dans le champ des rapports sociaux. Les désaccords individuels que représente l'hétérogénéité de la représentation sont ainsi exprimés dans la périphérie. Les éléments du système périphérique peuvent changer sans engendrer un coût psychosocial important pour le sujet (Bingono, 2011). La théorie des principes organisateurs quant à elle s'inscrit dans le processus d'ancrage. En élaborant cette théorie, Doise a voulu mettre en exergue les désaccords dans une représentation donnée provenant de l'appartenance spécifique à des individus au sein d'un groupe. En établissant les points de repère commun sur lesquels les différences d'opinions et d'attitudes reposent, on met en lumière les prises de position qui sont source d'altérité (Negura, Maranda, 2004; Seca, 2010).

Par la suite, nous avons illustré les développements subséquents subis par la théorie des représentations sociales. Nous avons pu constater alors que la théorie du noyau central met l'accent sur la construction du consensus au sein d'un groupe sur un objet donné, la théorie des principes organisateurs pointe plutôt vers les prises de position individuelles. C'est l'évaluation et le jugement des individus qui deviennent alors centraux (Tremblay, 2015). Les études de Negura et Maranda et de Tafani Heguel et Ménager ont utilisé ces deux théories de manière juxtaposée pour illustrer d'une manière exhaustive le système de représentation sociale. C'est d'ailleurs de cette approche que nous nous sommes inspirés pour notre recherche (Negura et Maranda, 2004; Tafani, Haguel et Ménager, 2007).

Notre questionnaire a été élaboré en construisant cinq catégories, soit le rôle de l'armée, discrimination positive et action affirmative, préjugés et stéréotypes, stratégies d'intégration préconisées et valorisation des échanges interculturelles. Préalablement à la collecte des données, il était nécessaire de demander l'autorisation à l'autorité légale compétente pour mener à bien notre recherche. Ainsi, nous avons obtenu l'autorisation du Commandant de la 34^e Brigade afin d'approcher les militaires pour recueillir leur réponse. Pour ce faire, nous avons distribué notre questionnaire hébergé sur la plateforme Google Sheet à des militaires que nous avons déjà dans notre réseau de contact, que ce soit sur les réseaux sociaux ou par courriel. Le format du document leur assurait l'anonymat et permettait au chercheur d'avoir les résultats rapidement en plus de les traiter efficacement. De plus, nous avons approché le commandant des Rangers afin de nous rendre au Quartier général du 2^e Groupe patrouille pour distribuer une version imprimée de notre questionnaire auprès du personnel volontaire.

Après avoir obtenu les données, nous avons procédé à leur analyse descriptive, associative et corrélationnelle avec le logiciel R. Tout d'abord, les résultats ont été exposés. Ensuite, nous avons analysé la relation entre la variable indépendante (officiers et les militaires du rang) et dépendante (le schéma de réponse). Nous avons finalement procédé à l'analyse de la relation linéaire entre les deux variables. Il s'agissait en fait de vérifier si le fait d'être militaire du rang ou officier influençait la perception des militaires relativement aux Autochtones.

Notre recherche visait à répondre aux deux grandes questions suivantes : Quelles sont les représentations sociales des militaires (sujet) de l'armée canadienne des Autochtones (objet) en vertu de la théorie du noyau central? En vertu de cette question, la première sous question et la suivante : Quels sont les éléments constituant le noyau central du système de représentation? En effet, notre discussion nous a permis d'appliquer la théorie des représentations sociales à notre schéma de réponse. En débutant par la théorie du noyau central, la structure de l'édifice des représentations sociales a été posée. En l'espèce, le noyau central est composé du rôle de l'armée. Les militaires perçoivent l'organisation de l'armée comme étant le prisme d'analyse de l'objet des Autochtones, avec deux éléments centraux. Il s'agit du respect de l'autorité légalement constituée et de l'excellence. L'autorité légalement constituée réfère à la structure de grade. En effet, les militaires conçoivent aisément qu'un Autochtone avec les compétences nécessaires pourrait accéder au plus haut poste des Forces armées canadiennes. Ce faisant, l'ensemble des Forces armées canadiennes seraient contraintes de lui obéir. De plus, l'excellence réfère au devoir du militaire de chercher constamment à augmenter

l'efficacité et l'efficience des services qu'ils rendent à la population canadienne. Cela comprend l'efficacité opérationnelle. Dans notre schéma de réponse, les militaires envisagent les Autochtones sous l'angle de leur apport stratégique aux Forces armées canadiennes.

La deuxième sous question se présente ainsi : Quels sont les éléments constituant la périphérie du système de représentation? Nous pouvons y répondre en affirmant d'entrée de jeu que le système périphérique régule l'hétérogénéité, individualise la représentation tout en la rendant cohérente avec le noyau central. Dans notre étude, nous avons remarqué que le système périphérique comprend la discrimination positive et les actions affirmatives, les préjugés et les stéréotypes, les stratégies d'intégration des Autochtones et les échanges interculturels. Ces éléments ont bénéficié d'un consensus relatif, les échanges interculturels trônant au sommet de l'échelle consensuelle. En effet, la politique de multiculturalisme est compatible avec les deux éléments du noyau central que sont le respect de l'autorité légale et l'excellence. Cependant, il existe une tension entre d'une part la discrimination positive et les actions affirmatives et d'autre part le respect de l'autorité légale symbolisé par la structure des grades. En effet, pour les militaires la culture organisationnelle des Forces armées canadiennes est davantage compatible avec une conception de l'égalité formelle que réelle. Ainsi, même si des désaccords subsistent, le traitement différencié des minorités sur la base de leur origine ethnique reçoit une perception défavorable de la part des militaires répondants. Les Autochtones devraient donc recevoir un traitement similaire à la majorité des membres des Forces armées canadiennes. Bien que sur la base de nos questions, nous pouvons admettre que la majorité des militaires n'a pas de préjugé ni de stéréotype, on peut tout de même constater qu'une minorité de militaires entretient de telles idées. Ce phénomène est d'une grande importance puisque comme nous l'avons remarqué, l'utilisation du pouvoir discrétionnaire d'un fonctionnaire chargé de l'application de la loi peut être grandement influencée par l'existence de préjugés et de stéréotypes (McGowan, 2011).

Par ailleurs, en croisant les données de la catégorie stratégies d'intégration avec celles de la catégorie valorisation des échanges culturels et préjugés et stéréotypes, nous avons pu remarquer deux grands groupes de militaires. Le groupe majoritaire prône une intégration économique des Autochtones sans mesure d'accès à l'égalité (égalité formelle), et l'autre groupe favorise davantage une intégration des Autochtones avec octroi de pouvoir (égalité réelle). Or, nous n'avons pas pu repérer de différence entre ces deux groupes dans le schéma de réponse. Les militaires valorisent les échanges culturels et les préjugés et stéréotypes sont

diffus au sein de ces deux groupes. En effet, on constate le caractère hétérogène du système périphérique. Ce n'est pas ces éléments qui conditionnent la représentation qu'auront les militaires des Autochtones.

La deuxième question est formulée ainsi : Quelles sont les représentations sociales des militaires (sujet) de l'armée canadienne des Autochtones (objet) en vertu de la théorie des principes organisateurs? Il n'est pas nécessaire d'articuler les deux sous-questions puisqu'il n'a pas été possible de réaliser une analyse des représentations sociales avec la loupe de la théorie des principes organisateurs. Par conséquent, la seconde question est demeurée sans réponse. Notre analyse d'association et corrélationnelle ne nous a pas permis d'établir une relation d'influence entre le groupe professionnel des militaires (officier et militaire du rang) et leur représentation des Autochtones. Or, pour effectuer une analyse en vertu des principes organisateurs, il nous faut établir l'influence d'un groupe sur les prises de position différenciées des individus. Nous sommes toutefois en mesure d'établir les repères sur lesquels les opinions et les attitudes diffèrent (c.-à-d. échanges interculturels, discrimination positive et actions affirmatives, préjugés et stéréotypes et stratégies d'intégration préconisées), mais il nous est impossible de déterminer quelle appartenance groupale est à l'origine de cette hétérogénéité.

En sommes, notre recherche a permis d'enrichir les connaissances sur les relations civilo-militaires, plus spécifiquement par rapport aux représentations qu'ont les militaires des Autochtones. Des recherches subséquentes pourraient tenter d'établir ce lien entre les prises de position des militaires et l'appartenance à un groupe. De même, il pourrait être intéressant de connaître le point de vue des Autochtones sur l'armée en effectuant la même démarche que nous avons entreprise. À l'heure où les Forces canadiennes tentent d'élargir le bassin de recrues pour répondre aux exigences opérationnelles, de telles connaissances demeurent hautement pertinentes. Cette recherche s'est également intéressée, de manière incidente, à la question de l'efficacité de l'application d'une règle de droit. Même si l'égalité réelle est la conception dominante au sein de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, de même que dans la nouvelle politique de Défense, les militaires ne semblent pas la partager. Afin d'augmenter l'efficacité de la règle de droit, il est pertinent et nécessaire d'évaluer le consensus des sujets de droit relativement au contenu de cette règle. Ainsi, il serait judicieux d'étudier l'existence ou l'inexistence d'une évolution de ce consensus, une fois la nouvelle politique de défense arrivée à échéance. Bref, ce terrain de recherche est encore largement inexploré et soulève une pléthore

de questions demeurées sans réponse. Par conséquent, ces enjeux méritent une attention soutenue de la part de la communauté universitaire.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdulwasi, M. (2015). *The Sixties Scoop Among Aboriginal Veterans : A Critical Narrative Study*. Western University.
- Abel, F. (1989). « Confronting Harsh and Inescapable Facts » : Indigenous Peoples and the Militarization of the Circumpolar Region. In E. J. Dosman (Ed.), *Sovereignty and Security in the Arctic* (Routledge). New-York.
- Abric, J.-C. (1987). *Coopération, compétition et représentation sociales* (Delval). Vully-les-Lacs.
- Abric, J.-C. (2003). L'étude expérimentale des représentations sociales. In D. Jodelet (Éd.), *Les représentations sociales* (Presses universitaires de France, p. 454). Paris.
- Arnold, S. (2010). Construire la nordicité autochtone : le « nouveau partenariat » et le projet nordique du Canada. In *Passages et mers arctiques : géopolitique d'une région en mutation*. Québec.
- Arnold, S. (2008). Nelvana of the north, traditional knowledge, and the northern dimension of Canadian foreign policy. *Canadian Foreign Policy/La Politique étrangère du Canada*, 14 (2), 95–105.
- Attwood, B. (2014). Law, History and Power: The British Treatment of Aboriginal Rights in Land in New South Wales. *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 42(1), 171–192. <https://doi.org/10.1080/03086534.2013.868215>
- Baggio, S., & Renaud, O. (2015). Détecter la centralité des éléments d'une représentation sociale : un indice alternatif de mesure. *Les Cahiers internationaux de Psychologie sociale*, 105 (1), 33–52. <https://doi.org/10.3917/cips.105.0033>
- Bankus, B. C. (2008). Les volontaires font une différence. *Revue Militaire canadienne*, 9 (1), 39–46. Retrieved from <http://www.journal.forces.gc.ca/vo9/no1/07-bankus-fra.asp>
- Beaulieu, A. (2014). “Under His Majesty’s Protection”: The Meaning of the Conquest for the Aboriginal Peoples of Canada. In F. Bruyn & S. Regan (Eds.), *The Culture of the Seven Years War : Empire, Identity, and the Arts in the Eighteenth-Century Atlantic World* (University, pp. 91–105). Toronto.
- Bertrand, V. (2003). La mendicité et l'État dangereux : l'historicité des représentations sociales dans le discours social. *Connexions*, 2 (80), 137–154. <https://doi.org/10.3917/cnx.080.0137>

- Billig, M. (2008). Social representations and repression: Examining the first formulations of Freud and Moscovici. *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 38(4), 355–368. <https://doi.org/10.1111/j.1468-5914.2008.00375.x>
- Billings, P. (2009). Still paying the price for benign intentions? Contextualising contemporary interventions in the lives of aboriginal peoples. *Melbourne University Law Review*, 33(1), 1–38.
- Bonardi, C., & Roussieau, N. (2014). *Les représentations sociales* (Dunod). Paris.
- Bingono, E. M. (2011). La théorie du noyau central : entre continuité des représentations collectives et de la spécificité de la psychologie sociale. *Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche scientifique en éducation*, 6 (2011), 21–38.
- Brauer, J., & Caruso, R. (2015). « For Being Aboriginal » : Economic Perspectives on Pre-Holocaust Genocide And Mass Killings. *Munic Personal RePEc Archive*, (64462), 2–34.
- Bryers-Brown, T., & Trundle, C. (2017). Indigenizing military citizenship: remaking state responsibility and care towards Māori veterans' health through the Treaty of Waitangi. *AlterNative: An International Journal of Indigenous Peoples*, 13(1), 43–50. <https://doi.org/10.1177/1177180117695410>
- Casey, M. (2013). Colonists, settlers and aboriginal Australian war cries: Cultural performance and economic exchange. *Performance Research*, 18 (2), 56–66. <https://doi.org/10.1080/13528165.2013.807169>
- Charte canadienne des droits et libertés (1982). Retrieved from <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html>
- Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015). *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir*.
- Creswell, J. W. (2014). *Research Design* (Sage Publi). Thousand Oaks.
- Dany, L., & Apostolidis, T. (2007). Approche structurale de la représentation sociale de la drogue : interrogations autour de la technique de mise en cause. *Les Cahiers internationaux de Psychologie sociale*, 73, 11–26. <https://doi.org/10.3917/cips.073.0011>
- Daudelin, G. (2001). Penser la connaissance de sens commun dans la modernité avancée. *Revue canadienne de Sociologie*, 38 (3), 293–308.
- De Carlos, P. (2015). *Le savoir historique à l'épreuve des représentations sociales : l'exemple de la Préhistoire et de Cro-Magnon chez les élèves de cycle 3*. Université de Cergy-Pontoise.
- Delgamuukw c. B.C. (1997).

- Dépelteau, F. (2000). *La démarche d'une recherche en science humaine : De la question de départ à la communication des résultats* (Les Presse). Québec.
- Doise, W. (2003). Attitudes et représentation sociales. In D. Jodelet (Éd.), *Les représentations sociales* (Presses universitaires de France, p. 454). Paris.
- Doise, W., Clémence, A., & Lorenzi-Cioldi, F. (1994). Le charme discret des attitudes. *Textes sur Les Représentations sociales*, 3 (1), 1–138.
- Doise, W. (1990). Les représentations sociales. In R. Ghiglione, C. Bonnet, & J.-F. Richard (Eds.), *Traité de psychologie cognitive, Vol.3 Cognition, représentation, communication*. (Dunod, pp. 111–174). Paris.
- Dussault, R., Erasmus, G., L.A.H. Chartrand, P., Peeter Meekison, J., Robinson, V., Sillet, M., & Wilson, B. (1996). *Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples. Medicine, conflict, and survival* (Vol. 1). Ottawa. Retrieved from <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/23709701>
- Engle, K. (2011). On Fragile Architecture : The UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples in the Context of Human Rights. *The European Journal of International Law*, 22(1), 141–163. <https://doi.org/10.1093/ejil/chr019>
- English, A. D. (2004). *Understanding Military Culture : A Canadian Perspective* (McGill-Queen's University Press). Montréal.
- Ministère de la Défense nationale (2017). Énoncé d'éthique de la Défense. Retrieved from <http://www.forces.gc.ca/fr/a-propos/enonce-ethique-defense.page>
- Eyre, K. C. (1987). Forty Years of Military Activity in the Canadian North, 1947-87. *Arctic*, 40(4), 292–299. <https://doi.org/10.14430/arctic1786>
- Flament, C., & Rouquette, M.-L. (2003). *Anatomie des idées ordinaires : Comment étudier les représentations sociales* (Armand Col). Paris.
- Fieulaine, N., Kalampalikis, N., Haas, V., Beal, A., Fieulaine, N., & Kalampalikis, N. (2013). Les représentations sociales de l'appareil judiciaire : principes organisateurs, expériences et postures idéologiques. *Revue internationale de psychologie sociale*, 1 (26), 35–39.
- Forest, P., & Rodon, T. (1995). Les activités internationales des autochtones du Canada. *Études internationales*, 26 (1), 35–57. <https://doi.org/10.7202/703425ar>
- Fortin, M.-F. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche — Méthodes quantitatives et qualitatives* (Chenelière). Montréal.
- Fox, K. (2012). Globalising Indigeneity ? Writing Indigenous Histories in a Transnational World. *History Compass*, 10(6), 423–439.

- Fraïssé, C. (2003). La mémoire collective comme outil de légitimation d'une minorité. L'exemple de la minorité homosexuelle. *Connexions*, 80, 79–91. <https://doi.org/10.3917/cnx.080.0079>
- Fraser, C. (2013). Diversity recruiting: it's time to tip the balance. *Canadian Military Journal*, 13(4), 25–35.
- Gagnon, Y.-C. (2009). L'étude de cas comme méthode de recherche : Comment assurer la véracité des résultats. *Colloque international francophone sur les méthodes qualitatives*, 1–13.
- Gardikiotis, A. (2011). Minority Influence. *Social and Personality Psychology Compass*, 5(9), 679–693. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9004.2011.00377.x>
- Garnier, C. (2015). Construction d'une théorie : les représentations sociales. *Revista Educação E Cultura Contemporânea*, 12(27), 4–53.
- Gentile, G. P., Taillat, S., & Bricet des Vallons, G.-H. (2009). Les mythes de la contre-insurrection et leurs dangers : une vision critique de l'US Army. *Sécurité globale*, 4 (10), 21–34. <https://doi.org/10.3917/secug.010.0021>
- Gibson, P. (2014). Imperialism, ANZAC nationalism and the Aboriginal experience of warfare, 6(3), 63–82.
- Greaves, W. (2016). *Constructing In / Security in the Arctic : Polar Peoples, and Environmental Change in Canada and Norway by Peoples*. University of Toronto.
- Hall, R. (1997). *The Black Diggers (Aboriginal)*. Canberra : Aboriginal Studies Press.
- Herrera, M., & Doise, W. (2001). Société québécoise de science politique Représentations sociales des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones chez des membres de la nation montagnaise ou innu du Québec. *Canadian Journal of Political Science*, 34(4), 739–761. Retrieved from <http://www.jstor.org/stable/3232881>
- Hird, M. (2016). The DEW Line and Canada's Arctic Waste : Legacy and Futurity. *The Northern Review*, 42(2016), 23–45.
- Hohaia, D. (2015). In search of a decolonised military: Māori cultural learning experiences in the New Zealand Defence Force. *Kōtuitui: New Zealand Journal of Social Sciences Online*, (January), 1–12. <https://doi.org/10.1080/1177083X.2015.1050404>
- Howarth, C. (2006). A social representation is not a quiet thing: exploring the critical potential of social representations theory. *The British Journal of Social Psychology / the British Psychological Society*, 45, 65–86. <https://doi.org/10.1348/014466605X43777>
- Innes, R. A. (2000). Oral History Methods In Native Studies: Saskatchewan Aboriginal World War Two Veterans. *Forum D'histoire Orale*, (19), 63–88.

- Innes, R. A. (2000). *The Socio-Political Influence of The Second World War Saskatchewan Aboriginal Veterans, 1945-1960*. University of Saskatchewan.
- Jain, H. C., Singh, P., & Agocs, C. (2000). Recruitment, selection and promotion of visible-minority and aboriginal police officers in selected Canadian police services. *Canadian Public Administration*, 42(1), 46–74. <https://doi.org/10.1111/j.1754-7121.2000.tb01560.x>
- Janzen, O. U. (2008). The Royal Navy and the Interdiction of Aboriginal Migration to Newfoundland, 1763-1766. *International Journal of Naval History*, 7(2).
- Jung, H. (2007). Can the Canadian Forces Reflect Canadian Society? *Canadian Military Journal*, (Autumn), 27–36.
- Jodelet, D. (2003). *Les représentations sociales* (Presses universitaires de France). Paris : Presses universitaires de France.
- Jordens, A.-M. (1989). An Administrative Nightmare : Aboriginal Conscription 1965-72. *Aboriginal History*, 4(121), 8–12.
- Konishi, S., Nugent, M., Shellam, T., McGrath, A., Jebb, M. A., Boucher, L., & Russel, L. (2015). *Aboriginal History : Volume Thirty-nine 2015. Teaching History* (Australian, Vol. 39). Canberra.
- Lackenbauer, W. (2011). *Canadian Arctic Sovereignty and Security: Historical Perspectives*. (J. Ferris & W. Lackenbauer, Eds.) (Centre for). Calgary.
- Lackenbauer, W. (2008). Carrying the Burden of Peace : the Mohawks , the Canadian Forces , and the Oka Crisis. *Journal of Military and Strategic Studies*, 10(2), 1–71.
- Lackenbauer, W. (2007). *Aboriginal Peoples and the Canadian Military: Historical Perspectives*. (P. W. Lackenbauer & C. Leslie Mantle, Eds.) (Canadian D). Kingston.
- Lackenbauer, W. (2007). Guerrillas in our Midst : The Pacific Coast Militia Rangers, 1942-45. *BC Studies*, (155), 31–67.
- Lackenbauer, W. (2013). If It Ain't Broke, Don't Break It: Expanding and Enhancing the Canadian Rangers. *Working Papers on Arctic Security*, 6, 24.
- Lackenbauer, W., & Lajeunesse, A. (2016). The Canadian Armed Forces in the Arctic: Building Appropriate Capabilities. *Journal of Military and Strategic Studies*, 16(4).
- Lackenbauer, W. (2006). Les Rangers : une milice « postmoderne » qui fonctionne bien. *Revue militaire canadienne* (Hiver), 49–60.
- Lackenbauer, W., Moses, J., Sheffield, R. S., & Gohier, M. (2007). *Aboriginal Peoples and the Canadian Military : Historical Perspectives*. (M. de la D. Nationale, Éd.). Kingston.

- Lackenbauer, W. (2004). The Irony and the Tragedy of Negotiated Space: A Case Study on Narrative Form and Aboriginal-Government Relations during the Second World War. *Journal of the Canadian Historical Association*, 15(1), 177–206. <https://doi.org/10.7202/012073ar>
- L'Heureux, F., Rateau, P., & Guimelli, C. (2008). Hiérarchie structurale, conditionnalité et normativité des représentations sociales. *Les Cahiers internationaux de Psychologie sociale*, Numéro 77 (1), 41. <https://doi.org/10.3917/cips.077.0041>
- Liberman, N., & Trope, Y. (2008). The Psychology of Transcending the Here and Now. *Science*, 322 (5905), 1201–1205. <https://doi.org/10.1126/science.1161958>.
- Lo Monaco, G., & L'Heureux, F. (2007). Théorie du noyau central et méthodes d'étude. *Revue électronique de psychologie sociale*, 1 (December), 55–64. Retrieved from https://www.researchgate.net/publication/258379579_Theorie_du_noyau_central_et_methodes_d_etude?el=1_x_2&enrichId=rgreq-2844b85a70a1996000f397ad43185f8c-XXX&enrichSource=Y292ZXJQYWdlOzI1ODM3OTU3OTtBUzoxMDIwMTA5MjE2ODUwMDdAMTQwMTMzMjcwODQ0MQ%3D%3D
- Lo Monaco, G. (2007). Nexus, représentations sociales et masquage des divergences intra et intergroupes. *Bulletin de Psychologie*, 6 (492), 581–592. <https://doi.org/10.3917/bupsy.492.0581>
- Lint, W. De. (2004). *Public Order Policing in Canada: An Analysis of Operations in Recent High Stakes Events*. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*. Retrieved from https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/inquiries/ipperwash/policy_part/research/pdf/deLint.pdf
- Macfarlane, J., & Moses, J. (2005). Different Drummers : Aboriginal Culture and the Canadian Armed. *Canadian Military Journal*, (Spring), 25–32.
- Mahony, B. D. (2001). "Desinformation And Smear:" *The Use Of State Propaganda And Military Force To Suppress Aboriginal Title At The 1995 Gustafsen Lake Standoff*. University of Lethbridge.
- Mariotti, F. (2003). Tous les objets sociaux sont-ils objets de représentations sociales — Question autour de la pertinence. *Journal international sur Les Représentations sociales* (1), 2–18.
- Marková, I. (2008). The epistemological significance of the theory of social representations. *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 38(4), 461–487.

- Mccormack, F. (2011). Levels of indigeneity: The Maori and neoliberalism. *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 17(2), 281–300. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9655.2011.01680.x>
- Mcgowan, K. A. (2011). *“We are wards of the Crown and cannot be regarded as full citizens of Canada” : Native Peoples, the Indian Act and Canada’s War Effort*. University of Waterloo.
- Mercer, D. (2003). « Citizen minus »? : Indigenous Australians and the Citizenship Question. *Citizenship Studies*, 7(4), 421–445. <https://doi.org/10.1080/1362102032000134967>
- Meyer, W. H. (2012). Indigenous Rights , Global Governance , and State Sovereignty. *Human Rights Review*, 13(June), 327–347. <https://doi.org/10.1007/s12142-012-0225-3>
- Michel-Guillou, E. (2014). La représentation sociale du changement climatique : enquête dans le sens commun, auprès de gestionnaires de l’eau. *Les Cahiers internationaux de Psychologie*, 104, 647–669. <https://doi.org/10.3917/cips.104.0647>
- Michel, G. (1999). L’évolution des marques : approche par la théorie du noyau central. *Recherche et applications en marketing*, 14 (4), 33–53.
- Ministère de la Défense nationale (2017). Énoncé d’éthique de la Défense. Retrieved from <http://www.forces.gc.ca/fr/a-propos/enonce-ethique-defense.page>
- Moliner, P. (2016). De la théorie du Noyau central à la théorie du Noyau Matrice. *Papers on Social Representations*, 26 (2), 1–13.
- Moliner, P., & Martos, A. (2005). Une redéfinition des fonctions du noyau des représentations sociales. *Journal international sur les Représentations sociales*, 2 (1), 89–96.
- Moscovici, S. (1961). *La psychanalyse, son image et son public* (Presses universitaires de France). Paris.
- Moscovici, S. (2013). L’histoire et l’actualité des représentations sociales. Dans *Le scandale de la pensée sociale* (Édition de l’École des Hautes Études en Sciences sociales). Paris.
- Moscovici, S. (2013). Pourquoi une théorie des représentations sociales. Dans *Le scandale de la pensée sociale* (Éditions de l’École des Hautes Études en Sciences sociales). Paris.
- Moscovici, S. (2012). Nos sociétés biuniques. *Communications*, 91 (2), 93. <https://doi.org/10.3917/commu.091.0093>
- Moscovici, S. (1993). Which histories to write ?/ What stories to tell !/ Quelles histoires ? *Sociétés Contemporaines*, 13 (Mars), 25–32.

- Moses, J. (2000). Aboriginal Participation in Canadian Military Service : Historic and Contemporary Contexts. *The Army Doctrine and Training Bulletin*, 3(Fall 2000), 43–47.
- Mucchi-Faina, A., Pacilli, M. G., & Pagliaro, S. (2010). Minority Influence, Social Change, and Social Stability. *Social and Personality Psychology Compass*, 4(11), 1111–1123. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9004.2010.00314.x>
- Muehlebach, A. (2003). What Self in Self-Determination ? Notes from the Frontiers of Transnational Indigenous Activism the Frontiers of Transnational Indigenous Activism, 10(September), 241–268. <https://doi.org/10.1080/10702890304329>
- Negura, L., & Lavoie, C. (2016). La pensée sociale et professionnelle dans l'action : l'intervention au carrefour des représentations. In *Intervention en sciences humaines. L'importance des représentations* (Les Presse, pp. 11–40). Québec. Retrieved from https://www.researchgate.net/publication/304037032_La_pensee_sociale_et_professionnelle_dans_l'action_l'intervention_au_carrefour_des_representations?el=1_x_2&enrichId=rgreq-89d04ff084f1ef0279f6c5490f12ca18-XXX&enrichSource=Y292ZXJQYWdlOzMwNDZlNzAzMjtBUzo
- Negura, L., & Maranda, M.-F. (2004). L'intégration socioprofessionnelle des toxicomanes : les représentations sociales des gestionnaires d'entreprises. *Recherches Sociographiques*, 45 (1), 129–145. <https://doi.org/10.7202/009238ar>
- Nicol, H. N., & Everett, K. (2014). Economic Development, Indigenous Governance, & Arctic Sovereignty. *The Arctic Yearbook*, 1–19.
- Nkongolo-Bakenda, J. M., Anderson, R. B., Kayseas, B., & Camp, R. D. (2010). Entrepreneurship, Aboriginal Values and Stakeholder Interests: Proposition of a Framework for Conflict Resolution. *Geography Research Forum*, 30, 6–31.
- ONU. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Nations Unies § (2008). <https://doi.org/10.7202/1003172ar>
- Ouellette, R. (2014). La seconde révolte des Métis de 1885 au cœur d'une étude de cas sur l'instruction des militaires du rang et le Programme intermédiaire en leadership. *Revue Militaire canadienne*, 14 (4), 54–65.
- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique* (23), 147. <https://doi.org/10.7202/1002253ar>
- Paluszkiwicz-Misiaczek, M. (2014). Aboriginal Peoples In The Canadian Military. In E. Sepsi, J. Nagy, & J. Kenyeres (Eds.), *Indigenous Perspectives of North America: A Collection of Studies* (p. 515). Cambridge Scholars Publishing.

- Pinch, F. C., Macintyre, A. T., Browne, P., & Okros, A. C. (2006). *Challenge and Change in the Military: Gender and Diversity Issues* (Canadian D). Kingston.
- Poyer, L. (2016). World War II and the development of global indigenous identities. *Identities*. <https://doi.org/10.1080/1070289X.2016.1183492>
- Plascencia, L. F. B. (2009). Citizenship through Veteranship Latino Migrants Defend the us "Homeland." *Anthropology News*, (May), 8–9. <https://doi.org/10.1111/j.1556-3502.2009.50508.x>
- Poyer, L. (2016). World War II and the development of global indigenous identities. *Identities*. <https://doi.org/10.1080/1070289X.2016.1183492>
- Pratt, R. (2007). Queensland's Aborigines in the First Australian Imperial Force. In W. Lackenbauer, R. S. Sheffield, & C. Leslie Mantle (Eds.), *Aboriginal Peoples and Military Participation: Canadian and international Perspectives* (Canadian D, pp. 215–237). Kingston.
- Proclamation royale de 1763. (n.d.). Retrieved January 5, 2016, from <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/proclamation-royale-de-1763/>
- Rapport sur l'équité en matière d'emploi 2015-2016*. (2017). Ottawa.
- Rateau, P., & Lo Monaco, G. (2013). La Théorie des Représentations sociales : orientations conceptuelles, champs d' applications et méthodes. *Revista CES Psicología*, 6 (1), 1–21.
- R. c. Sparrow (1990).
- Reed, L. (1999). » Part of our own story ? : Representations of Indigenous Australians and Papua New Guineans within Australia Remembers 1945-1995 - the Continuing Desire for a Homogeneous National Identity. *Oceania*, 69(March), 157.
- Remler, D., & G. Van Ryzin, G. (2015). *Research Methods in Practice : Strategies for Description and Causation* (Sage). Los Angeles.
- Riseman, N. (2014). Aboriginal military service and assimilation. *Aboriginal History*, 38, 155–178. Retrieved from <http://press.anu.edu.au/apps/bookworm/view/Aboriginal+History,+Volume+38,+2014/11431/Text/ch08.xhtml>
- Riseman, N. (2012). *Defending Whose Country? : Indigenous Soldiers in the Pacific War* (University). Lincoln and London.

- Riseman, N. (2016). Elite Indigenous Masculinity in Textual Representations of Aboriginal Service in the Vietnam War. *Journal of Australian Studies*, (September), 32–44. <https://doi.org/10.1080/14443058.2015.1110615>
- Riseman, N. (2015). Escaping Assimilation's Grasp: Aboriginal women in the Australian women's military services. *Women's History Review*, 24(5), 1–19. <https://doi.org/10.1080/09612025.2014.975499>
- Riseman, N. (2012). Equality in the ranks: the lives of Aboriginal Vietnam veterans. *Journal of Australian Studies*, 36(4), 411–426. <https://doi.org/10.1080/14443058.2012.727448>
- Riseman, N. (2014). The Rise of Indigenous Military History. *History COMPASS*, 12(12), 901–911.
- Riseman, N. (2012). Rectifying “the Great Australian Silence ? Creative representations of Australian Indigenous Second World War Service.” *Australian Aboriginal Studies*, 1, 35–47.
- Rizkallah, É. & Collette, K. (2015). Représentations sociales et études du discours : réflexions sur quelques complémentarités conceptuelles et analytiques. *TrajEthos*, 4 (1), 25–47.
- Rizkallah, É. (2003). Le modèle bi-dimensionnel des RS : Une critique théorique. *Journal international sur Les Représentations sociales*, 1 (1), 1–10. Retrieved from http://www.geirso.uqam.ca/jirso/Vol1_Sept03/RizkallahE.pdf
- Roussieau, N., & Bonardi, C. (1990). Les représentations sociales. *Traité de Psychologie cognitive : Cognition, Représentation, Communication.*, (October 2001), 111–174.
- Roussiau, N., & Renard, E. (2003). Des représentations sociales à l'institutionnalisation de la mémoire sociale. *Connexions* (80), 31–41. <https://doi.org/10.3917/cnx.080.0031>
- Ruhl, J. (2008). *Iconification and the Nationalized Inukshuk*. Carleton University.
- Salmond, A. (2012). Ontological quarrels: Indigeneity, exclusion and citizenship in a relational world. *Anthropological Theory*, 12(2), 115–141. <https://doi.org/10.1177/1463499612454119>
- Samnut, G., & Gaskell, G. (2010). Points of view, social positioning and intercultural relations. *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 40(1), 47–64. <https://doi.org/10.1111/j.1468-5914.2009.00422.x>
- Sargent, S. (2012). Transnational networks and United Nations human rights structural change : the future of indigenous and minority rights. *The International Journal of Human Rights*, 16:1(September), 123–151. <https://doi.org/10.1080/13642987.2011.622126>

- Schwab, R. G. (2006). *Kids, Skidoos and Caribou: The Junior Canadian Ranger Program as a Model for Re-engaging Indigenous Australian Youth in Remote Areas*. Canberra.
- Scoppio, G. (2009). Diversity Best Practices in Military Organizations in Canada, Australia, the United Kingdom, and the United States. *Canadian Military Journal*, 9(3), 17–30.
- Scoppio, G. (2010). Indigenous Peoples in the New Zealand Defence Force and the Canadian Forces. *Canadian Military Journal*, 10(4), 36–45. Retrieved from <http://www.journal.forces.gc.ca/vol10/no4/07-scoppio-eng.asp>
- Scoppio, G. (2007). *Leadership in a Diverse Environment: Diversity Strategies in Military and Police Forces in Canada, Australia, The United Kingdom and the United States*. Kingston.
- Seca, J.-M. (2010). *Les représentations sociales* (Armand Col). Paris.
- Shackleton, R. (2012). “Not Just Givers of Welfare”: The Changing Role of the RCMP in the Baffin Region, 1920 – 1970. *The Northern Review*, 36(Fall 2012), 5–26.
- Shadian, J. (2007). In Search of an Identity Canada Looks North. *American Review of Canadian Studies*, 37(3), 323–353. <https://doi.org/10.1080/02722010709481806>
- Sheffield, R. (2012). “Of Pure European Descent and of the White Race”: Recruitment Policy and Aboriginal Canadians, 1939–1945. *Canadian Military History*, 5(1), 1939–1945. Retrieved from <http://scholars.wlu.ca/cmh/vol5/iss1/2/>
- Shewell, H. (2006). *An Examination of Aboriginal - State Relations in Canada and Their Possible Implications for Aboriginal Participation in The Canadian Armed Forces*. Toronto. Retrieved from <http://www.iusafs.org/pdf/shewell.pdf>
- Sinclair, W., Moses, J., & Graves, D. (2004). *Un aperçu de la participation des peuples autochtones à l'Histoire militaire canadienne*. Kingston. Retrieved from <http://publications.gc.ca/collections/Collection/D61-16-2004F.pdf>
- Sistili, B., Metatawabin, M., Iannucci, G., & Tsuji, L. (2006). An Aboriginal Perspective on the Remediation of Mid-Canada Radar Line Sites in the Subarctic: A Partnership Évaluation. *Arctic*, 59(2), 142–154. Retrieved from <http://www.jstor.org/stable/10.2307/40512789>
- Stanner, W. E. H. (1969). *The Boyer Lectures 1968 – After the Dreaming*. Sydney : Australian Broadcasting Commission.
- Statistique Canada (2011). *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits*. Retrieved from <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>

- Statistique Canada (2006). Recensement de 2006. Retrieved from <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/it-td/ap-pa-fra.cfm>
- Summerby, J. (2005). *Native Soldiers Foreign Battlefields* (Anciens Co). Ottawa.
- Szeto, J. (2014). *Policing Diversity with Diversity: Exploring Organizational Rhetoric, Myth, and Minority Police Officers' Perceptions and Experiences*. Wilfrid Laurier University. Retrieved from <http://scholars.wlu.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=2762&context=etd>
- Tafari, É., Haguél, V., & Ménager, A. (2007). Des images de marque aux représentations sociales : une application au secteur de l'automobile. *Les Cahiers internationaux de psychologie sociale* (73), 27–46. <https://doi.org/10.3917/cips.073.0027>
- Tafari, É., Marfaing, B., & Guimelli, C. (2006). Rôles de l'implication et des émotions dans le traitement et la diffusion d'un message une approche expérimentale des rumeurs. *Les Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 70 (2), 3–19. <https://doi.org/10.3917/cips.070.0003>
- Theobald, S. (2015). Not So Black and White Black Canadians and the RCAF's recruiting policy during the Second World War Not So B. *Canadian Military History*, 21(1).
- Tremblay, P. (2005). Les représentations sociales de la dépression : vers une approche pluriméthodologique intégrant noyau central et principes organisateurs. *Journal international sur les représentations sociales*, 2 (1), 45–56. Retrieved from http://www.geirso.uqam.ca/jirso/Vol2_Aout05/44Tremblay.pdf
- Trnka, S., & Trundle, C. (2014). Competing Responsibilities: Moving Beyond Neoliberal Responsibilisation. *Anthropological Forum*, 24(2), 136–153. <https://doi.org/10.1080/00664677.2013.879051>
- Trudel, P. (2009). La crise d'Oka de 1990 : retour sur les événements du 11 juillet. *Recherches amérindiennes au Québec*, 39 (1–2), 129–135. <https://doi.org/10.7202/045005ar>
- Toomey, R. P. (2006). *Canadian Indians and the Second World War : The Pivotal Event of the 20th Century for Canadian Indians and Canadian Indian Policy ?* University of Northern BC.
- Trundle, C. (2011). Searching for Culpability in the Archives: Commonwealth Nuclear Test Veterans' Claims for Compensation. *History & Anthropology*, 22 (4), 497–512. <https://doi.org/10.1080/02757206.2011.626773>
- Université de Sherbrooke. (2017). Le site francophone le plus complet sur SPSS 23. Retrieved from <http://spss.espaceweb.usherbrooke.ca/pages/stat-inferentielles/correlation.php>

- Vergès, P. (2001). L'analyse des représentations sociales par questionnaires. *Revue française de Sociologie*, 42 (3), 537–561.
- Valence, A. (2010). *Les représentations sociales* (De Boeck). Bruxelles.
- Viaud, J. (2003). Mémoire collective, représentations sociales et pratiques sociales. *Connexions*, 80, 13–30. <https://doi.org/10.3917/cnx.080.0013>
- Wachelke, J. (2012). Social representations: A review of theory and research from the structural approach. *Universitas Psychologica*, 11(3), 729–741.
- Weatherston, A. (1993). *Fiduciary Duty In The Relationship Of Aboriginal Peoples And The Canadian Military*. University of Ottawa. Retrieved from *Fiduciary Duty In The Relationship Of Aboriginal Peoples And The Canadian Military*
- Williams, L. (2011). Canada, the Arctic, and Post-National Identity in the Circumpolar World. *The Northern Review*, 33(Spring), 113–131.
- Zouhri, B., & Rateau, P. (2015). Valeur sociale des éléments du noyau central : la norme représentationnelle de centralité. *Les Cahiers internationaux de Psychologie*, 106 (2), 129–148. <https://doi.org/10.3917/cips.106.0129>

ANNEXE A

Questionnaire

1— Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : les Autochtones devraient bénéficier de normes de recrutement différentes des autres candidats au sein des Forces armées canadiennes.

–Fortement en accord

— En accord

— En désaccord

— Fortement en désaccord

2— Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : si les Autochtones veulent aller à l'école et devenir médecins, avocats, dentistes ou généraux de l'armée, ils le peuvent. Rien ne les empêche d'accéder à ces emplois. Ils n'ont qu'à prendre les moyens d'assurer leur réussite personnelle.

– Fortement en accord

– En accord

– En désaccord

– Fortement en désaccord

3— Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : si les Autochtones ont eu à surmonter des obstacles pour entrer dans l'armée dans le passé, aujourd'hui ce n'est plus le cas.

– Fortement en accord

– En accord

– En désaccord

– Fortement en désaccord

4— Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : Les Autochtones sont naturellement portés à avoir certains problèmes sociaux ou dépendances.

–Fortement en accord

— En accord

— En désaccord

— Fortement en désaccord

5— Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : il est souhaitable que le terme «Indien» n'existe plus pour favoriser l'émergence d'un seul peuple canadien

– Fortement en accord

– En accord

– En désaccord

– Fortement en désaccord

6— Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : Les Autochtones avaient un niveau de développement inférieur avant l'arrivée des Européens. Ils formaient une société très primaire et peu avancée.

L'arrivée des Européens a permis de favoriser leur développement. On peut donc dire que l'arrivée des Européens eut un effet positif sur les Autochtones.

– Fortement en accord

– En accord

– En désaccord

– Fortement en désaccord

7— Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou

fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : il est difficile pour les non-Autochtones d'entretenir des relations avec les Autochtones puisque ces derniers vivent trop de problèmes sociaux qui empêchent d'avoir une relation harmonieuse.

- Fortement en accord
- En accord
- En désaccord
- Fortement en désaccord

8— Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : les Autochtones devraient apprendre à parler notre langue et à délaisser la leur pour devenir pleinement des citoyens canadiens.

- Fortement en accord
- En accord
- En désaccord
- Fortement en désaccord

9 — Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : Le taux de criminalité dans les communautés autochtones est plus élevé que dans les autres communautés. Les Autochtones représentent donc un certain danger pour la sécurité publique.

- Fortement en accord
- En accord
- En désaccord
- Fortement en désaccord

10 — Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : Un Autochtone avec les compétences nécessaires pourrait être ministre de la Défense, et donc pourrait être habilité à exercer une autorité et un

leadership sur l'ensemble des Forces armées canadiennes.

- Fortement en accord
- En accord
- En désaccord
- Fortement en désaccord

11— Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : il est acceptable qu'un Autochtone puisse bénéficier d'avantages basés sur son origine ethnique pour remédier aux désavantages dont ils peuvent être victimes.

- Fortement en accord
- En accord
- En désaccord
- Fortement en désaccord

12— Aux États-Unis, un fort courant philosophique et politique affirme que les lois et les mesures gouvernementales devraient être *Color Blind*, c'est-à-dire qu'ils ne devraient pas tenir compte de l'origine ethnique des individus. Selon les tenants de ce courant, des mesures neutres doivent donc être priorisées pour tous. Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec ce mouvement?

- Fortement en accord
- En accord
- En désaccord
- Fortement en désaccord

13— Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : Ouvrir la voie à la discrimination positive pour le recrutement des candidats provenant de minorités ethniques dans la fonction publique fédérale, c'est-à-dire

des mesures d'accès privilégiant les minorités sur la base de leur appartenance à un groupe ethnique, peut favoriser la sélection de gens qui n'auraient pas les compétences nécessaires pour occuper un poste.

– Fortement en accord

– En accord

– En désaccord

– Fortement en désaccord

14— Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'affirmation suivante : l'armée canadienne devrait obligatoirement inclure dans la formation de ses soldats l'apprentissage de techniques de survie autochtone ou une séance de rencontre entre des soldats Rangers autochtones et des soldats non autochtones.

– Fortement en accord

– En accord

– En désaccord

– Fortement en désaccord

15— Le savoir traditionnel ou ancestral des Autochtones, tel que les méthodes d'orientation, les méthodes de survie dans des milieux hostiles, a été très utile pour les Européens qui ont pu, grâce à elles, s'acclimater à l'environnement du territoire canadien. Aujourd'hui, ces connaissances sont encore utilisées par l'armée chez les Rangers. Selon vous, comment ces connaissances sont-elles utiles à l'armée?

–Absolument utiles

— Utiles

— Plus ou moins utile

— Inutile

16— Pensez-vous qu'il soit souhaitable que la population autochtone

côteie davantage la population non autochtone, autant dans le milieu d'emploi que dans les milieux sociaux?

–Cela serait très souhaitable

— Cela serait souhaitable

— Cela serait peu souhaitable

— Cela serait non souhaitable

17— Supposons qu'un groupe d'Autochtones motivés politiquement érige un barrage routier et que la police échoue dans l'opération de démantèlement, l'armée serait-elle justifiée d'intervenir?

–Oui, l'armée doit soutenir les autorités civiles dans les situations qui impliquent la sécurité publique en tout temps.

–Oui, mais, il serait préférable de régler la situation politiquement avant de faire intervenir l'armée.

–Non, l'armée ne devrait pas intervenir pour des motifs politiques à l'intérieur du Canada.

–Non, l'armée doit agir exclusivement sur la scène internationale, c'est le rôle des forces policières de s'occuper de la scène interne.

18— L'armée canadienne a eu un impact environnemental certain dans le Grand Nord canadien. Prenons par exemple la construction des lignes de radar dans le contexte de la guerre froide pendant les années 1960 ou les exercices de vol à basse altitude dans la baie d'Ungava. Certains membres du public ainsi que des Autochtones ne sont pas d'accord avec de telles pratiques. Comment devrait se positionner l'armée par rapport à de telles réticences?

– Les contraintes opérationnelles devraient toujours primer sur les contraintes environnementales.

– Les contraintes opérationnelles devraient primer, cependant les décideurs militaires devraient tenir compte des impacts environnementaux des opérations. –Les contraintes environnementales devraient primer sur les contraintes opérationnelles.

19 — À Val-d'Or, des femmes autochtones allèguent avoir été victimes d'agression sexuelle de la part de policiers de la Sûreté du Québec. Plusieurs affirment que les femmes autochtones ne sont pas crédibles. Quelle raison principale explique cette attitude?

—Les femmes autochtones se contredisent, leurs témoignages ne peuvent pas être reçus en preuve dans le contexte d'un recours pénal.

—Il s'agit d'une stratégie de la part des communautés autochtones pour attirer l'attention en vue d'obtenir des gains économiques et sociaux de la part des deux ordres de gouvernement.

— Les Autochtones devraient se prendre en main au lieu de se victimiser.

—Cette attitude est une manifestation d'un certain racisme, puisque si cela avait été des femmes blanches qui avaient fait ces allégations, la réaction de la société aurait été différente.

20— Le gouvernement a utilisé le symbole de l'inukshuk (voir image en annexe) sur les pièces de monnaie de 25 cents pour souligner le caractère multiethnique du Canada lors des Jeux olympiques de Vancouver en 2010. Le gouvernement devrait-il demander aux Autochtones et aux membres des Premières nations l'autorisation d'utiliser de tels symboles?

—Oui, chaque fois qu'on utilise un tel symbole qui représente les Autochtones, il faut leur demander la permission.

—Oui, dans le cas d'un tel événement international, il le faut. Cependant, dans le cadre d'un petit événement ce n'est pas nécessaire.

—Non, après tout, chaque peuple ou nation a des symboles qui leur sont propres et s'il fallait le demande chaque fois à tout le monde, on ne ferait jamais rien.

21— Dans un récent jugement, la Cour suprême du Canada a affirmé que les Autochtones ont été victimes d'un génocide culturel. Qu'en pensez-vous?

—Cette affirmation est fausse. Les Autochtones ont toujours leur

culture et peuvent tout de même converser dans leur langue et leurs institutions.

— Cette affirmation va trop loin. Même si les Européens ont eu un impact négatif sur la culture autochtone, ceux-ci ont les moyens nécessaires pour faire encore vivre leur culture.

— Ce terme est assez juste. Les Européens ont en effet mis des systèmes en place pour détruire la culture autochtone. En ce sens, il s'agit d'un type de génocide.

— Ce terme est véridique. Nous avons une responsabilité historique dans la perpétration d'un tel génocide culturel et cette responsabilité repose principalement sur nos épaules.

22— Certaines personnes affirment que les Autochtones constituent un peuple primitif, incapable de se gouverner eux-mêmes. Ces mêmes personnes affirment qu'une des seules manières de les intégrer dans la société canadienne serait de les assimiler complètement. Qu'en pensez-vous?

— Les Autochtones devraient s'assimiler à notre société comme l'ensemble des immigrants. Des politiques devraient donc forcer l'assimilation des Autochtones.

— Les Autochtones devraient plutôt s'intégrer à notre société, c'est-à-dire qu'on ne devrait pas les forcer à le faire, mais des incitatifs économiques devraient être mis en place pour favoriser leur intégration dans la société.

— Les Autochtones ne devraient pas être assimilés, ils devraient rester dans leurs réserves comme c'est le cas actuellement.

— Les Autochtones ne devraient pas être assimilés, mais on devrait leur donner encore davantage de pouvoir au sein du Canada que ce qu'ils ont actuellement, afin qu'ils se développent pleinement.

23— Selon vous quelle est la principale raison du faible développement économique dans les réserves autochtones?

— La mauvaise gestion des conseils de bande.

— L'attribution de trop grandes sommes d'argent aux conseils de

bande.

–Les traits culturels des Autochtones qui font en sorte que ceux-ci ne s'intègrent pas assez bien dans l'économie canadienne.

–Les effets d'un système historique d'oppression instauré par la Loi sur les Indiens et le système des pensionnats.

24— Pour quel motif est-ce qu'il serait acceptable qu'un militaire refuse d'être placé sous l'autorité d'un Autochtone?

–L'Autochtone n'a pas le poste ou le grade nécessaire pour exercer une telle autorité.

–L'Autochtone n'est pas lui-même soumis au commandement d'une personne qui n'est pas autochtone. Pour que son autorité soit validée, l'Autochtone doit se trouver sous le commandement d'un non-Autochtone.

–Les Autochtones ne devraient pas pouvoir donner des ordres à des militaires qui ne sont pas autochtones.

25— Les Autochtones devraient obtenir un troisième ordre de gouvernement au sein du fédéralisme canadien et entretenir des relations avec d'autres gouvernements sur la scène internationale. Cette affirmation est-elle fondée?

–Au même titre que n'importe quelle minorité, les Autochtones sont représentés par le gouvernement du Canada et par le gouvernement des provinces et des territoires, par conséquent l'affirmation d'un tel gouvernement n'est pas nécessaire.

–Historiquement, les Autochtones ont été favorisés. En effet, ils ont obtenu des gouvernements qui leur sont propres. Ils peuvent en ce sens déjà exercer une autorité pour se développer.

–Les Autochtones devraient obtenir un ordre de gouvernement qui leur est propre, au même titre que les provinces.

26— Selon vous, quelle est la principale utilité des Rangers?

–L'intégration des Autochtones dans les Forces canadiennes.

–La défense de la souveraineté canadienne dans le Grand Nord, une

région vulnérable, puisque peu peuplée.

–Le transfert des connaissances autochtones en matière de survie et de connaissance du territoire aux militaires non autochtones

27— Que pensez-vous de l'affirmation suivante : l'armée canadienne fait suffisamment de place aux Autochtones dans ses rangs.

–L'armée canadienne fait trop de place aux Autochtones. Aucun autre groupe à part celui-ci n'a une unité de réserve en partie basée sur l'origine ethnique.

–L'armée canadienne fait suffisamment de place aux Autochtones. Le fait d'établir une unité de réserve en partie basée sur l'origine ethnique est un bon moyen de s'assurer que les Autochtones s'accomplissent et se développent au sein de l'armée canadienne. – L'armée canadienne ne fait pas assez de place aux Autochtones. Le fait d'établir une unité de réserve en partie basée sur l'origine ethnique est un bon moyen de s'assurer que les Autochtones s'accomplissent et se développent au sein de l'armée canadienne, mais ce n'est pas suffisant.

–L'armée canadienne ne fait pas assez de place aux Autochtones. Le fait d'établir une unité de réserve en partie basée sur l'origine ethnique n'est pas un moyen adéquat pour s'assurer que les Autochtones s'accomplissent et se développent au sein de l'armée canadienne.

28 – Êtes-vous un militaire du rang ou un officier ?

-Militaire du rang

-Officier

ANNEXE B



Comité d'éthique en recherche
Direction de l'enseignement et de la recherche
École nationale d'administration publique
555, boul. Charest Est
Québec (Québec) G1K 9E5
Canada

Tél. : (418) 641-3000
M. Jacques a. Plamondon
a/s Mme Josée Gauthier (#6376)
cer@enap.ca

Comité d'éthique en recherche Certificat de conformité éthique de recherches impliquant des sujets humains

No de référence : CER-ENAP 2017-02

Titre du projet : L'intégration des Autochtones dans les Forces armées canadiennes: entre émancipation et assujettissement, une étude des représentations sociales des Autochtones.

Chercheur principal : M. Sébastien Girard Lindsay

Responsable de la conformité éthique : professeur Jean-François Savard

Source de financement : s.o.

Date de début : 13 mars 2017

Date de fin : 1^{er} septembre 2017

Le Comité d'éthique en recherche de l'ENAP a visé ce projet selon une méthode de délégation acceptée en vertu de la *Politique d'intégrité et d'éthique en recherche et sur les conflits d'intérêts* de l'ENAP et de l'*Énoncé de politique des trois Conseils sur la recherche impliquant des sujets humains* et l'a approuvé.

En foi de quoi, j'ai signé :

Luc Desrochers

Pour : Jacques A. Plamondon, président du Comité d'éthique en recherche